

FMI

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

RAPPORT ANNUEL 2011
VERS UNE CROISSANCE
ÉQUITABLE ET ÉQUILBRÉE



LE FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

Centre névralgique de la coopération monétaire internationale, le FMI est une organisation mondiale dont les 187 pays membres (depuis juin 2010) œuvrent ensemble au bien commun. Il a pour mission première de veiller à la stabilité du système monétaire international, lequel, par le jeu des taux de change et des paiements internationaux, permet aux pays (et à leurs citoyens) d'échanger des biens et des services. Cela est indispensable pour assurer une croissance économique durable et rehausser les niveaux de vie.

Les pays membres du FMI sont tous représentés au Conseil d'administration de l'institution, qui débat des conséquences nationales, régionales et mondiales de leurs politiques économiques. Le présent Rapport annuel retrace les activités du Conseil d'administration ainsi que de la direction et des services du FMI pendant l'exercice commencé le 1^{er} mai 2010 et clos le 30 avril 2011.

Le FMI a principalement pour tâche de :

- dispenser des conseils aux pays membres pour les aider à mettre en place des politiques qui leur permettront d'éviter les crises financières ou de les surmonter si elles se produisent, de parvenir à la stabilité macroéconomique, d'accélérer leur croissance économique et de réduire la pauvreté;
- mettre à la disposition des pays membres, à titre temporaire, des concours financiers pour les aider à résoudre leurs problèmes de balance des paiements, qui surviennent lorsqu'ils sont à court de devises du fait que leurs paiements aux autres pays sont supérieurs à leurs recettes de change;
- fournir une assistance technique et une formation aux pays qui en font la demande, afin de les aider à se doter du savoir-faire et des institutions dont ils ont besoin pour appliquer des politiques économiques bien conçues.

Le FMI a son siège à Washington, mais, compte tenu de son caractère mondial et des liens étroits qu'il entretient avec ses pays membres, il dispose aussi de bureaux dans le monde entier.

On trouvera aussi des informations complémentaires sur le FMI et ses membres à l'adresse www.imf.org.

En complément du Rapport annuel, des encadrés, tableaux, appendices (dont les états financiers du FMI pour l'exercice clos le 30 avril 2011) ainsi que d'autres documents pertinents sont affichés sur le site Internet (www.imf.org/external/pubs/ft/ar/2011/eng). Pour obtenir une version imprimée des états financiers, prière de s'adresser à IMF Publication Services, P.O. Box 92780, Washington, DC 20090. Le Rapport annuel, avec tous les documents complémentaires consultables sur le site Internet, existe aussi sous forme de CD-ROM, qui peut être obtenu à la même adresse.

FMI

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

RAPPORT ANNUEL 2011
VERS UNE CROISSANCE
ÉQUITABLE ET ÉQUILBRÉE

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	4	4 RÉFORMER ET RENFORCER LE FMI POUR MIEUX SERVIR LES ÉTATS MEMBRES	37
LETTRE DE TRANSMISSION AU CONSEIL DES GOUVERNEURS	6	Réformes des quotes-parts, de la gouvernance et du mandat	39
1 VUE D'ENSEMBLE	7	Quotes-parts, voix et gouvernance	39
Une reprise mondiale à plusieurs vitesses	9	Moderniser le mandat du FMI	40
Pour une croissance mondiale soutenue et équilibrée	9	Pays membres, Conseil et activités institutionnelles	41
Réforme et renforcement du FMI pour mieux servir les pays membres	9	Membres	41
Finances, organisation et responsabilisation	10	Conseil d'administration	41
2 ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE MONDIALE ET DES MARCHÉS FINANCIERS	11	Présidence du CMFI	42
Une reprise déséquilibrée	13	Disparition de Moeketsi Senaoana, gouverneur suppléant	42
Anciens et nouveaux défis	14	Réorganisation de l'Assemblée annuelle et des Réunions de printemps	42
3 POUR UNE CROISSANCE MONDIALE SOUTENUE ET ÉQUILIBRÉE	15	Renforcer les capacités dans les pays membres	43
Assurer une croissance équilibrée et une économie mondiale plus forte et plus viable	17	Assistance technique	43
Modernisation de la surveillance exercée par le FMI	17	Formation	47
Aide financière accordée aux pays membres du FMI	19	Données et normes de données	48
Collaboration avec d'autres organisations	24	Normes du FMI pour la diffusion des données	48
Assurer le bon fonctionnement et la stabilité du système monétaire international	26	Rapport intérimaire sur la huitième revue des initiatives du FMI en matière de normalisation des données	50
Flux de capitaux	26	5 FINANCES, ORGANISATION ET RESPONSABILISATION	51
Réserves de change	27	Budget et recettes	53
Droits de tirage spéciaux	28	Augmentation des quotes-parts	53
Mettre en place un système financier plus solide	29	Expansion et activation des Nouveaux accords d'emprunt	53
Intégrer les évaluations de la stabilité financière dans la surveillance au titre de l'article IV	30	Accords d'emprunt bilatéraux	53
Politique macroprudentielle : cadre d'analyse	30	Adéquation des encaisses de précaution du FMI	54
Enseignements de la crise pour les banques centrales	31	Recettes, commissions, rémunération et répartition des charges	54
Règlement des faillites bancaires à l'échelle internationale	31	Budgets administratif et d'équipement	56
Interconnexions financières	31	Arriérés envers le FMI	56
Contribution du secteur financier au coût de la crise	32	Mécanismes d'audit	59
Examen de l'initiative des normes et codes	32	Gestion des risques	59
Soutenir la croissance et la stabilité dans les pays à faible revenu	33	Ressources humaines et organisation	60
Problèmes macroéconomiques des pays à faible revenu	33	Les ressources humaines en 2011	60
Vulnérabilité des pays à faible revenu	34	Changement au niveau de la Direction	61
Mobilisation des recettes dans les pays en développement	35	Disparition de Tommaso Padoa-Schioppa	62
		Responsabilisation	62
		Politique de transparence	62
		Bureau indépendant d'évaluation	62
		Dialogue avec les parties prenantes extérieures	63
		ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATEURS SUPPLÉANTS	66
		CADRES DE DIRECTION	67

ORGANIGRAMME DU FMI

NOTES

ENCADRÉS

3.1. Fonds fiduciaire pour l'allégement de la dette après une catastrophe	28
3.2. Évaluations obligatoires de la stabilité financière	32
3.3. Le Libéria assure la viabilité de sa dette à long terme	35
4.1. A. Shakour Shaalan : un demi-siècle au service du FMI	42
4.2. Évaluation de l'efficacité des formations dispensées par l'Institut du FMI	48
4.3. Données et statistiques pendant l'exercice 2011	49
5.1. Vastes travaux de rénovation au siège du FMI	58
5.2. Tommaso Padoa-Schioppa	63
5.3. Les recommandations du rapport du BIE et la réponse des services du FMI	64

GRAPHIQUES

3.1. Accords approuvés pendant les exercices clos le 30 avril, 2002–11	25
3.2. Encours des prêts ordinaires, exercices 2002–11	25
3.3. Encours des prêts concessionnels, exercices 2002–11	26
4.1. La prestation d'assistance technique par domaines	44
4.2. Prestation d'assistance technique pendant l'exercice 2011 par domaines et régions	45
4.3. Prestation d'assistance technique par groupes de revenu	45
4.4. Assistance technique par type de pays	45
4.5. Prestation d'assistance technique assurée par le FMI	46

68 TABLEAUX

3.1. Facilités et mécanismes de financement du FMI	22
3.2. Accords conclus au titre des principaux mécanismes pendant l'exercice 2011	25
3.3. Accords approuvés au titre du fonds fiduciaire RPC et relèvement du montant de ces accords pendant l'exercice 2011	26
5.1. Budget administratif, par grandes catégories de dépenses, exercices 2009–14	57
5.2. Dépenses d'équipement à moyen terme, exercices 2009–14	57
5.3. Dépenses administratives indiquées dans les états financiers	57
5.4. Dépenses budgétisées par domaines de responsabilité, exercices 2010–14	58
5.5. Arriérés envers le FMI des pays ayant des impayés de six mois ou plus, ventilés par types	58

L'exercice financier du FMI va du 1^{er} mai au 30 avril.

L'unité de compte du FMI est le DTS (droit de tirage spécial); les conversions des données financières du FMI en dollars sont approximatives et faites pour des raisons de commodité. Sauf indication contraire, lorsqu'il est fait référence au dollar, il s'agit du dollar des États-Unis. Au 30 avril 2011, 1 dollar était égal à 0,616919 DTS et 1 DTS à 1,62096 dollar (au 30 avril 2010, ces taux étaient de 0,661762 DTS et de 1,51112 dollar, respectivement).

Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent être différents de la somme des composantes.

Dans le présent rapport, le terme «pays» ne se rapporte pas nécessairement à une entité territoriale constituant un État au sens où l'entendent le droit et les usages internationaux. Il s'applique également à un certain nombre d'entités territoriales qui ne sont pas des États, mais sur lesquelles des statistiques sont établies et publiées au plan international de façon distincte et indépendante.

MESSAGE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Christine Lagarde,
Directrice générale et Présidente
du Conseil d'administration du FMI.

Ayant récemment pris mes fonctions de Directrice générale du FMI, je suis frappée de voir à quel point au cours de l'année écoulée l'institution a encore gagné en utilité — en s'appuyant sur les changements importants déjà opérés à la suite de la crise. Le FMI a poursuivi son action sur de nombreux fronts, attentif aux impératifs changeants de l'économie mondiale et à l'évolution des besoins des pays membres.

Nous traversons une période qui reste éprouvante. La reprise économique mondiale s'est poursuivie pendant l'exercice 2011, mais à des rythmes variés. Cela n'a pas été sans provoquer des tensions. Dans les pays avancés, la lenteur de la reprise a laissé le chômage à un niveau cruellement élevé. Dans un grand nombre de pays émergents, la rapidité de la reprise a accru les risques de surchauffe. Et dans beaucoup de pays en développement, bien que la croissance ait été relativement vigoureuse, la flambée des prix des produits de base a gravement altéré les conditions de vie de la population. Tout cela s'ajoute à la difficulté de créer des emplois, en particulier pour les jeunes, et de répondre aux voix qui s'élèvent pour réclamer une meilleure qualité de vie.

En même temps, un grand nombre des pays membres sont encore aux prises avec les problèmes hérités de la crise. La viabilité des finances publiques est une préoccupation majeure pour beaucoup des pays membres parmi les plus grands, dont le Japon et les États-Unis. La remise en état et la réforme du secteur financier ont progressé, mais il reste encore du chemin à parcourir dans plusieurs domaines, notamment pour mettre en place des mécanismes cohérents de règlement des faillites, créer un cadre macroprudentiel global et faire en sorte que le système financier soit entièrement soumis à la réglementation et à la supervision. Enfin, et c'est là un point essentiel, beaucoup des pays membres doivent devenir plus compétitifs afin d'atteindre le niveau de croissance nécessaire pour créer des emplois et relever le niveau de vie.

Ces dernières années, le FMI s'est adapté en fonction de l'évolution des besoins de ses membres. Il a continué de le faire pendant l'exercice 2011, ce qui a conduit à des changements importants dans les domaines fondamentaux que sont la gouvernance, les concours financiers et la surveillance. Comme au cours des exercices précédents, le renforcement du FMI n'aurait pu se poursuivre sans l'excellente coopération entre la direction de l'institution, son personnel et le Conseil d'administration.

Pour que le FMI soit efficace, sa gouvernance doit être jugée légitime. À cet égard, deux grandes avancées ont eu lieu pendant l'exercice écoulé. Premièrement, un accord important sur la réforme de la gouvernance, qui concerne les quotes-parts et la composition du Conseil d'administration de l'institution, a été conclu en décembre 2010. Deuxièmement, la réforme des quotes-parts de 2008, qui donne aux économies dynamiques une plus grande place au sein du FMI et renforce la représentation et la participation des pays à faible revenu, est entrée en vigueur en mars 2011.

L'une des caractéristiques du FMI est qu'il a toujours su adapter ses instruments de financement pour servir ses membres de façon plus efficace. Ainsi, en 2010, la ligne de crédit modulable (LCM) a été améliorée de manière à être plus utile et plus efficace pour la prévention des crises. En outre, un nouvel outil de financement, la ligne de crédit de précaution, a été mis en place, qui s'adresse à un groupe plus large de pays que la LCM. Le FMI a aussi fait cause commune avec ses partenaires européens pour apporter un soutien financier à la Grèce et à l'Irlande — puis au Portugal en mai 2011. Depuis le début de la crise, les concours engagés par le FMI pour aider les pays membres ont atteint des niveaux records; ainsi, l'encours des crédits du Compte des ressources générales atteignait 75,6 milliards de DTS fin juillet 2011, soit plus encore que le record précédent de 70 milliards de DTS atteint en septembre 2003. Cela témoigne de l'importance que revêt le rôle de prêteur du FMI pour ses membres. Pour mieux aider les pays membres à faible revenu touchés par les pires catastrophes naturelles, il a créé un fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette après une catastrophe, qui permettra au FMI de se joindre rapidement aux initiatives internationales d'allègement de la dette en pareilles circonstances.

S'il est essentiel que le FMI dispose d'une panoplie adéquate d'instruments de financement, il est encore plus dans son rôle quand il aide à prévenir les crises. L'année dernière, l'efficacité de sa surveillance a été renforcée de plusieurs manières. Le FMI a approfondi son analyse des conséquences pratiques de l'interdépendance croissante entre les pays membres. Il s'est aussi efforcé de mieux comprendre les liens qui existent à l'intérieur d'une même économie, en particulier, les liens macrofinanciers. La réflexion sur le renforcement du système monétaire international — tâche qui est au cœur de la mission du FMI — a aussi fait partie des principales activités de l'institution, et a porté sur diverses questions, dont les flux de capitaux et l'adéquation des réserves internationales.

Pendant l'exercice en cours, nous nous attacherons à répondre aux souhaits des pays membres, qui nous ont demandé lors de l'Assemblée

annuelle de 2010 de continuer à rehausser la légitimité, la crédibilité et l'efficacité du FMI en réformant la gouvernance et les quotes-parts et en modernisant le mandat de l'institution en ce qui concerne la surveillance et son rôle de financement.

Nous travaillons avec les pays membres pour que le paquet de réformes de la gouvernance adopté en 2010 devienne opérationnel le plus vite possible. L'examen triennal de la surveillance, actuellement en cours, est une parfaite occasion de recentrer la surveillance exercée par le FMI et d'en accroître l'influence. L'expérience pilote des rapports de contagion consacrés aux pays d'importance systémique nous fournira aussi de précieuses informations pour surveiller l'interconnectivité des économies. Enfin, en ce qui concerne les interventions liées à la crise, nous continuerons de réfléchir aux divers moyens d'améliorer le dispositif mondial de sécurité financière sur la base d'incitations saines. Plus généralement, nous poursuivrons nos efforts pour renforcer le système monétaire international.

Pendant le prochain exercice, qui sera le premier pour moi en tant que Directrice générale du FMI, je m'attends à ce que le Fonds continue d'accroître son efficacité et sa crédibilité. Cette institution a un rôle crucial à jouer dans la prévention des crises et dans la réalisation d'une croissance mondiale vigoureuse, stable et équilibrée. À cet égard, je tiens à rendre hommage à la contribution importante de mon prédécesseur, Dominique Strauss-Kahn. Sous son impulsion, le FMI s'est mobilisé sans tarder et avec énergie pour venir en aide aux pays membres touchés par la crise financière mondiale. Ce faisant, il a fermement établi la place du FMI en tant qu'institution appelée à jouer un rôle accru à l'avenir.

Je suis à la fois honorée et fière d'avoir été élue pour diriger le FMI et j'aurai à cœur de travailler en étroite collaboration avec tous les pays membres et avec le Conseil d'administration, pour répondre aux défis nouveaux et changeants auxquels ils sont confrontés, et avec eux toute l'économie mondiale.

Le *Rapport annuel* du Conseil d'administration du FMI au Conseil des gouverneurs de l'institution est l'un des moyens essentiels par lesquels le FMI rend compte de son action. Le Conseil d'administration, où siègent 24 administrateurs désignés par les 187 pays membres, dirige les activités du FMI, tandis que le Conseil des gouverneurs, où chaque pays membre est représenté par une personnalité de haut rang, est l'organe suprême de l'institution. Le *Rapport annuel* est publié en vertu de l'obligation qui incombe au Conseil d'administration de rendre compte de son action au Conseil des gouverneurs.

LETTRE DE TRANSMISSION AU CONSEIL DES GOUVERNEURS



Le 29 juillet 2011

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de présenter au Conseil des gouverneurs, conformément à l'article XII, section 7 a), des Statuts du Fonds monétaire international et à la section 10 de la Réglementation générale du FMI, le *Rapport annuel* du Conseil d'administration pour l'exercice clos le 30 avril 2011. En application de la section 20 de la Réglementation générale, ce rapport fait état du budget administratif et du budget d'équipement du FMI approuvés par le Conseil d'administration pour l'exercice s'achevant le 30 avril 2012, lesquels sont présentés au chapitre 5. Les états financiers vérifiés du département général, du département des DTS et des comptes administrés par le FMI pour l'exercice clos le 30 avril 2011, ainsi que les rapports y afférents du cabinet d'audit externe, sont présentés à l'appendice VI, qui figure sur la version CD-ROM du Rapport ainsi qu'à l'adresse www.imf.org/external/pubs/ft/ar/2011/eng/index.htm. L'audit externe ainsi que la communication des informations financières ont été supervisés par le Comité de vérification externe des comptes, composé de M. Arfan Ayass, M^{me} Amelia Cabal et M. Ulrich Graf (président) conformément à la section 20 c) de la Réglementation générale.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Christine Lagarde

Directrice générale et Présidente du Conseil d'administration

1 | VUE D'ENSEMBLE



1 | VUE D'ENSEMBLE

Le FMI reste au cœur des efforts déployés pour remettre l'économie mondiale sur la voie d'une croissance vigoureuse et soutenue. Pendant l'exercice 2011¹, il s'est attaché à fournir des conseils de politique générale et un soutien technique aux pays membres, à répondre à leurs besoins de financement pour soutenir leurs efforts d'ajustement, notamment par le biais de programmes, comme en Grèce, en Irlande ou au Portugal (au début de l'exercice 2012, dans ce dernier cas), à mettre en place des systèmes pour lui permettre de mieux détecter et maîtriser les risques qui se dessinent à l'échelle de l'économie mondiale et à faire avancer les réformes propres à renforcer le système monétaire international.

Un accord a été obtenu dans le courant de l'exercice sur une refonte fondamentale de la structure de gouvernance du FMI. Celle-ci entraînera un net rééquilibrage des voix attribuées au profit des pays émergents et en développement dynamiques, tout en permettant aux pays membres les plus pauvres de continuer à se faire entendre, et elle renforcera la légitimité et l'efficacité du FMI.



Gauche : La gouvernance du FMI figurait parmi les questions traitées lors de l'Assemblée annuelle de 2010.
Droite : Emballage de bouquets de fleurs qui seront exportés, à Cota (Colombie).



UNE REPRISE MONDIALE À PLUSIEURS VITESSES

L'économie mondiale a continué de se redresser pendant l'exercice, mais la croissance reste inégale entre les pays. Elle demeure assez faible dans beaucoup de pays avancés en raison de taux de chômage élevés, d'une situation financière faible et d'inquiétudes concernant les perspectives des finances publiques et du secteur financier. Un certain nombre de pays européens se sont heurtés à des difficultés particulièrement graves. La croissance est en revanche soutenue dans les pays émergents, mais avec la montée de l'inflation, la crainte d'une surchauffe économique augmente dans plusieurs d'entre eux.

La croissance mondiale étant inégale, les enjeux de l'action publique varient considérablement d'un pays à l'autre. Le principal défi que les pouvoirs publics doivent relever dans la plupart des pays avancés est de maintenir la croissance et réduire le chômage tout en procédant aux nécessaires ajustements budgétaires et à la réforme et remise en état qui s'imposent dans le secteur financier. La majeure partie des pays émergents et des pays en développement doivent accélérer l'abandon des politiques macroéconomiques accommodantes pour éviter la surchauffe dans un contexte marqué par la vigueur de l'activité économique, de l'expansion du crédit et des entrées de capitaux et par l'élargissement des tensions inflationnistes, tout en veillant à protéger les pauvres des effets de la hausse des prix des produits alimentaires et des carburants. Des progrès sont aussi nécessaires dans la réduction des risques que les déséquilibres mondiaux encore marqués font peser sur la stabilité financière, en renforçant la contribution des exportations nettes à la croissance dans les pays qui accusent de gros déficits courants et, inversement, en misant davantage sur la demande intérieure dans les pays largement excédentaires. Les pays devront continuer de coopérer pour assurer une croissance mondiale solide et durable. Une action bien conçue au niveau national et bien coordonnée au niveau mondial, qui était judicieuse au plus fort de la crise il y a deux ans, l'est toujours aujourd'hui.

POUR UNE CROISSANCE MONDIALE SOUTENUE ET ÉQUILIBRÉE

Pendant l'exercice 2011, le FMI s'est employé à fournir aux pays membres les concours financiers et les autres types de soutien dont ils avaient besoin pour faire face aux effets persistants de la crise mondiale, et à définir des politiques propres à assurer une croissance soutenue et équilibrée de l'économie mondiale tout en encourageant leur mise en œuvre.

La demande d'accès aux ressources du FMI est restée forte, le Conseil d'administration ayant approuvé 30 accords de financement ou élargissements d'accords existants au cours de l'exercice. Des programmes très médiatisés, élaborés avec la Grèce et l'Irlande en liaison avec les partenaires européens, ont visé à soutenir les réformes économiques pour assurer la viabilité des finances publiques de manière à rétablir la croissance et la création d'emplois. Le programme de la Grèce tend à stimuler la compétitivité tandis que celui de l'Irlande cherche principalement à rétablir la stabilité du secteur financier. Les deux programmes sont conçus de manière à ce que le poids de l'ajustement soit partagé et à ce que les groupes les plus vulnérables soient protégés. Pendant l'exercice, des lignes de crédit modulables

(LCM) ont été approuvées pour la Colombie, le Mexique et la Pologne, de même qu'une ligne de crédit préventive (LCP) pour la Macédoine, tandis que des programmes ont été approuvés ou élargis en faveur de 17 pays à faible revenu à partir du fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance. Le FMI a également intensifié son dialogue sur l'action à mener avec des pays de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord — notamment l'Égypte et la Tunisie — pour aider les gouvernements à relever les défis économiques posés par les événements politiques du «Printemps arabe». En outre, un examen des évaluations des sauvegardes des banques centrales a conclu que ces évaluations continuent de maintenir efficacement la réputation de prêteur prudent dont jouit le FMI.

De nouvelles dispositions ont aussi été prises pour renforcer les activités de surveillance du FMI. Il a, par exemple, été décidé d'intensifier les travaux consacrés aux «effets de débordement» — c'est-à-dire aux répercussions de l'évolution économique ou de l'action gouvernementale d'un pays sur d'autres — en produisant des «rapports sur les effets de débordement» pour les cinq pays ou régions économiques les plus importantes au plan systémique (Chine, États-Unis, Japon, Royaume-Uni et zone euro). Cette initiative vise à permettre au FMI de mieux comprendre les interconnexions existant au sein de l'économie mondiale en vue de favoriser une meilleure concertation sur les politiques à suivre au niveau international. Une plus grande attention a aussi été accordée à la surveillance du secteur financier et aux liens macrofinanciers. Il a été convenu de rendre obligatoires les évaluations de la stabilité financière effectuées au titre du programme d'évaluation du secteur financier (PESF) pour les pays dont le secteur financier a une importance systémique et d'intégrer davantage ces évaluations dans la surveillance des pays membres par l'institution. Le FMI a poursuivi ses exercices semestriels d'alerte avancée effectués en coopération avec le Conseil de stabilité financière pour examiner les risques jugés improbables, mais plausibles, qui pourraient affecter l'économie mondiale. Il a aussi continué de soutenir le processus d'évaluation mutuelle des pays du G-20 et il assure la coordination, au niveau international, de travaux visant à remédier aux déficits statistiques mis en évidence par la crise mondiale. Un cadre analytique a en outre été établi pour évaluer les facteurs de vulnérabilité des pays à faible revenu aux chocs mondiaux.

De très nombreux travaux ont été entrepris pendant l'exercice en vue de renforcer le fonctionnement et la stabilité du système monétaire international. Si celui-ci a résisté à la crise, les tensions continuent de préoccuper : qu'il s'agisse de l'ampleur des déséquilibres mondiaux, de la volatilité des flux de capitaux et des taux de change ou de la grande accumulation de réserves. Au cours de l'exercice, le FMI a mené un travail de réflexion sur les mesures pouvant être prises pour gérer les flux de capitaux, les modalités d'évaluation du niveau de réserves internationales détenues par les pays, et le rôle que pourraient jouer les droits de tirage spéciaux (DTS) du FMI pour améliorer le fonctionnement à long terme du système monétaire international.

RÉFORME ET RENFORCEMENT DU FMI POUR MIEUX SERVIR LES PAYS MEMBRES

En décembre 2010, il a été décidé d'entreprendre une réforme en profondeur de la structure de gouvernance du FMI. Les réformes des quotes-parts et les changements dans la composition du Conseil d'administration amélioreront la crédibilité et l'efficacité de l'insti-

tution en veillant à ce que sa structure de gouvernance reflète mieux la réalité du monde d'aujourd'hui. Les réformes des quotes-parts, qui approfondissent celles engagées en 2008, auront pour effet de doubler le total des quotes-parts pour le porter à environ 476,8 milliards de DTS (environ 773 milliards de dollars), de transférer plus de 6 % des quotes-parts vers les pays émergents et en développement dynamiques et de préserver les quotes-parts relatives des pays membres les plus pauvres et le nombre de voix qui leur est attribué. Suite à ce réalignement, le Brésil, la Fédération de Russie, l'Inde et la Chine (qui composent ce qu'il est convenu d'appeler le «groupe BRIC») figureront parmi les dix plus gros actionnaires du FMI. Les réformes proposées pour modifier la structure et la composition du Conseil d'administration — dont la force est vitale pour le bon fonctionnement de l'institution — prévoient d'en faire une instance entièrement élue et de réduire de deux sièges la représentation globale des pays européens avancés. Les augmentations des quotes-parts proposées et la révision des Statuts du FMI nécessaire pour promulguer la réforme du Conseil d'administration doivent maintenant être entérinées par les pays membres, soit, dans bien des cas, par leur parlement. Il a été demandé aux pays membres de faire en sorte que le processus de ratification soit achevé d'ici l'Assemblée annuelle de 2012.

En mars 2011, les membres du Comité monétaire et financier international (CMFI) ont désigné M. Tharman Shanmugaratnam, Ministre des Finances et Vice-premier Ministre de Singapour, à la présidence du Comité pour un mandat d'une durée maximale de trois ans. M. Tharman Shanmugaratnam a succédé à M. Youssef Boutros-Ghali, ancien Ministre des Finances de l'Égypte, qui avait démissionné le mois précédent.

Le FMI a poursuivi la réforme de sa panoplie d'instruments de financement pendant l'exercice 2011. La ligne de crédit modulable (LCM), créée en mars 2009, a été affinée pour renforcer son utilité et son efficacité dans la prévention des crises. Une nouvelle ligne de crédit de précaution (LCP) a été adoptée et mise à la disposition d'un plus large éventail de pays que dans le cas de la LCM, tandis qu'un fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette après une catastrophe (ADAC) a été établi pour permettre au FMI de participer aux efforts internationaux d'allègement de la dette lorsque des pays pauvres sont frappés par des catastrophes naturelles extrêmement destructrices.

Pendant l'exercice 2011, le FMI a continué de fournir un niveau élevé d'assistance technique et de se centrer sur les moyens permettant aux pays de se remettre des séquelles de la crise financière mondiale ainsi que sur le renforcement des cadres de l'action gouvernementale pour soutenir une croissance durable. De nouveaux partenariats ont été constitués avec les bailleurs de fonds pendant l'exercice afin d'assurer un niveau suffisant de ressources pour pouvoir répondre à la demande toujours forte d'assistance technique. Les cours de formation du FMI ont continué d'être évalués et adaptés pour faire en sorte qu'ils répondent aux priorités et satisfassent les besoins des pays membres. Un travail de formation supplémentaire a été réalisé pendant l'exercice 2011 sur les diagnostics macroéconomiques et la problématique du secteur financier.

FINANCES, ORGANISATION ET RESPONSABILISATION

D'importantes mesures ont été prises pendant l'exercice 2011 pour renforcer les ressources dont dispose le FMI et répondre aux besoins

potentiels de financement de ses pays membres. Hormis l'accord sur les quotes-parts mentionné dans la précédente section, la réforme des quotes-parts de 2008, qui prévoyait une augmentation ponctuelle des quotes-parts de 54 pays membres s'élevant à un total de 20,8 milliards de DTS, est entré en vigueur en mars 2011. Le FMI a également négocié un accroissement substantiel des accords permanents d'emprunt conclus avec les pays membres, sous la forme de Nouveaux accords d'emprunt (NAE), entrés en vigueur en mars 2011. Cet élargissement des accords doit se traduire, dans un premier temps, par un décuplement de la capacité d'emprunt qui sera ainsi portée à 367,5 milliards de DTS (environ 596 milliards de dollars), mais les NAE seront revus en baisse dès la mise à disposition des ressources correspondant aux nouvelles quotes-parts.

Dans le cadre du nouveau modèle de financement adopté en 2008, il a été décidé de vendre une part limitée des avoirs en or du FMI pour financer un fonds de dotation générateur de revenus, destiné à soutenir le budget courant de l'institution. En juillet 2009, le Conseil d'administration a décidé qu'outre le financement de ce fonds, le produit des ventes d'or servirait à accroître les ressources disponibles pour l'octroi de prêts concessionnels. Les ventes d'or, effectuées tant sur le marché que de gré à gré, ont pris fin en décembre 2010.

Plusieurs changements importants sont survenus à la direction du FMI pendant l'exercice écoulé ou au début de l'exercice 2012. M. Dominique Strauss-Kahn ayant renoncé à ses fonctions de Directeur général en mai 2011, le Conseil d'administration a alors lancé le processus de sélection de son successeur qui s'est achevé en juin 2011 par la nomination de M^{me} Christine Lagarde à la direction générale de l'institution. En outre, M. Murilo Portugal, Directeur général adjoint, a quitté le FMI en mars 2011 et été remplacé par M^{me} Nemat Shafik.

Dans le domaine de la gestion des ressources humaines, les efforts ont été poursuivis pendant l'exercice pour recruter et retenir le personnel hautement qualifié et diversifié indispensable à la réussite de l'institution. Celle-ci a avancé dans la réalisation de ces objectifs grâce à une campagne de recrutement dynamique et à la mise en œuvre de plusieurs réformes importantes de la politique des ressources humaines — avec notamment la mise en place d'un nouveau système d'ajustement des salaires, la modification du régime d'assurance-maladie et l'adoption d'un nouveau programme de rémunération et de prestations pour le personnel local des bureaux situés à l'étranger.

Pendant l'exercice 2011, le FMI a redoublé d'efforts pour expliquer ses activités au monde extérieur et renforcer le travail auprès des pays membres. Une importante conférence qui a examiné le rôle joué par l'Asie dans l'économie mondiale («Asia 21: Leading the Way Forward»), a réuni plus de 500 participants de haut niveau à Daejeon, en République de Corée. Les réunions se sont poursuivies avec les Groupes consultatifs régionaux existants pour l'Afrique subsaharienne, la région Asie-Pacifique, l'Europe, l'Hémisphère occidental et le Moyen-Orient (plus un nouveau groupe constitué pendant l'exercice pour le Caucase et l'Asie centrale) et ces groupes ont tenu une réunion conjointe lors de l'Assemblée annuelle d'octobre 2010. Le FMI a aussi élargi ses interactions avec les syndicats dans le cadre notamment d'une conférence organisée à Oslo, conjointement avec l'Organisation internationale du travail, sur le thème «Croissance, emploi et cohésion sociale : les défis à relever».

2

ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE MONDIALE ET DES MARCHÉS FINANCIERS



2 | ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE MONDIALE ET DES MARCHÉS FINANCIERS

Après avoir subi en 2009 sa première contraction de l'après-guerre, l'économie mondiale a connu une forte reprise en 2010, avec une croissance du PIB mondial de 5 %. Le rythme de l'activité a cependant continué de varier selon les régions et l'emploi est resté à la traîne. L'évolution économique en 2010 a été marquée par deux semestres contrastés. En effet, la reprise a été tirée, au premier semestre, par la reconstitution des stocks épuisés, ce qui a favorisé un vigoureux rebond de la production industrielle et des échanges. Les mesures macroéconomiques d'accompagnement ont aussi joué un rôle important. Au second semestre, le cycle des stocks ayant atteint un palier de reconstitution et à l'annonce des politiques d'assainissement de nombreux pays avancés, les craintes d'une rechute dans la récession se sont intensifiées. Au final, la réduction des surcapacités, la mise en œuvre de politiques accommodantes, le redressement des conditions financières et un nouveau regain de confiance ont donné un coup de fouet à la demande privée, ce qui a rendu la reprise plus autonome. L'investissement était au premier plan, mais la consommation a aussi repris de la vigueur.



Gauche : Assemblage automobile à Puebla (Mexique).
Droite : Construction de nouveaux immeubles à Varsovie, face au Palais de la culture de l'époque communiste.



UNE REPRISE DÉSÉQUILBRÉE

La croissance mondiale a certes gagné en vigueur, mais la reprise est restée inégalement répartie d'une région à l'autre. La croissance a été modeste dans les pays avancés avec un taux moyen de 3 % seulement en 2010. Du fait de la lenteur de la croissance, vu la profondeur de la récession, la production reste très inférieure à son niveau potentiel et le chômage demeure très élevé. La faiblesse de la croissance dans ces pays s'explique à la fois par les excès d'avant la crise et par les retombées de celle-ci. Dans beaucoup de ces pays — les États-Unis en particulier — l'atonie du marché immobilier continue de peser sur l'investissement. La crise elle-même a également provoqué un accroissement considérable de la dette publique, qui suscite des inquiétudes à l'égard de la viabilité budgétaire. Les mesures prises dans certains des pays avancés pour renforcer la position financière des banques et réduire le levier financier ont été insuffisantes. Cela a contribué à la faiblesse de l'expansion du crédit.

Les problèmes ont été particulièrement aigus à la périphérie de l'Union européenne (UE). Ils résultent de l'effet conjugué d'une croissance faible, de difficultés budgétaires et de tensions financières. Rétablir la viabilité budgétaire et financière dans un contexte marqué par une croissance timide, voire négative, et des écarts de taux souverains et de CDS bancaires élevés constitue une véritable gageure. Les problèmes observés à la périphérie de l'UE renvoient à un problème de nature plus générale auquel se heurtent de nombreux pays avancés : une faible croissance potentielle et une sous-utilisation considérable des ressources économiques. Cela rend d'autant plus redoutable le défi de l'ajustement budgétaire.

Les performances économiques ont été beaucoup plus solides dans les pays émergents et en développement. Ceux-ci ont dans l'ensemble affiché une croissance moyenne supérieure à 7¼ % en 2010. La croissance a été très soutenue en Asie et en Amérique latine où la plupart des économies ont fonctionné à pleine capacité, voire en surcapacité. Les pays en développement, surtout en Afrique sub-

saharienne, ont aussi renoué avec une croissance rapide et durable. Dans les pays émergents d'Europe de l'Est et de la Communauté des États indépendants, frappés beaucoup plus durement par la crise, l'économie commence juste à se redresser.

Partant d'une position budgétaire et financière plus solide, beaucoup de pays émergents et en développement ont été mieux à même de sortir plus vite de la crise. Ces pays bénéficient également d'une reprise vigoureuse des exportations et d'une solide demande intérieure, soutenue par des politiques monétaires et budgétaires accommodantes. La reprise aidant, les sorties de capitaux observées pendant la crise cèdent désormais le pas aux entrées, grâce à la fois à de meilleures perspectives de croissance et à des taux d'intérêt plus élevés que dans les pays avancés. Parallèlement, plusieurs pays émergents accumulent des tensions inflationnistes et présentent une expansion rapide du crédit et des signes de surchauffe.

En dépit d'une reprise mondiale robuste, la croissance n'a pas réussi à faire reculer sensiblement le chômage global. En avril 2011, l'Organisation internationale du travail estimait que quelque 205 millions de personnes étaient encore à la recherche d'un emploi dans le monde, soit environ 30 millions de plus qu'en 2007. La hausse du chômage a été particulièrement marquée dans les pays avancés. Le nombre élevé des sans-emploi chez les jeunes dans de nombreux pays émergents et en développement, notamment au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, est particulièrement préoccupant.

S'agissant des conditions financières, elles se sont améliorées en 2010, même si elles sont restées anormalement fragiles. La stabilité financière mondiale a été renforcée par l'amélioration des résultats macroéconomiques et le maintien de politiques macroéconomiques accommodantes. La confiance dans le système bancaire de nombreux pays avancés n'a toutefois pas été rétablie, malgré le transfert de risques du secteur privé vers le secteur public opéré pendant la crise. À cela s'ajoute, dans certains pays, surtout dans la zone euro, les interactions pernicieuses avec les risques souverains.

La reprise mondiale devrait se poursuivre à un rythme modéré. L'édition d'avril 2011 des *Perspectives de l'économie mondiale* a prévu un taux de croissance mondiale d'environ 4½ % en 2011 et 2012, soit un taux légèrement plus faible qu'en 2010. La reprise à plusieurs vitesses risque de se prolonger avec un taux de croissance moyen d'environ 2½ % dans les pays avancés et de quelque 6½ % dans les pays émergents et en développement.

Les risques qui pèsent sur les prévisions continuent d'être baissiers. Dans les pays avancés, la faiblesse des bilans des États et du secteur financier ainsi que la léthargie persistante des marchés immobiliers continuent d'inquiéter fortement. Les risques financiers sont eux aussi baissiers étant donné les besoins de financement élevés des banques et des États, surtout dans certains pays de la zone euro.

De nouveaux risques baissiers ont en outre fait leur apparition. Ils incluent notamment les prix des produits de base — en particulier du pétrole — et les incertitudes géopolitiques qui s'y rapportent. La surchauffe et l'essor des marchés des actifs dans les pays émergents sont une autre source de risques baissiers. La croissance pourrait toutefois aussi être plus vigoureuse que prévu à court terme, grâce à la bonne santé des bilans des entreprises dans les pays avancés et au dynamisme de la demande dans les pays émergents et les pays en développement.

La conjonction d'une forte expansion de la demande et de chocs s'exerçant sur l'offre a entraîné une hausse des cours des produits de base plus rapide que prévu, d'où les risques baissiers qui pèsent sur les perspectives de reprise. Cependant, dans les pays avancés, la diminution de la part du pétrole dans la consommation d'énergie, la disparition de l'indexation des salaires et l'ancrage des anticipations inflationnistes permettent de penser que les effets sur la croissance et l'inflation sous-jacente seront minimes. Dans les pays émergents et les pays en développement, en revanche, la forte hausse des prix des produits alimentaires et des produits de base constitue une menace pour les ménages pauvres. Elle présente aussi un plus grand risque sur le plan de l'inflation du fait que les dépenses consacrées à l'alimentation et aux combustibles représentent une part beaucoup plus grande des paniers de consommation dans ces pays. La crédibilité de la politique monétaire y étant en outre moins bien établie, la maîtrise des anticipations inflationnistes risque de s'y avérer plus difficile. Les perspectives de croissance sont toutefois bonnes dans la plupart des pays à faible revenu, malgré ces risques baissiers.

ANCIENS ET NOUVEAUX DÉFIS

Pendant l'année à venir, les gouvernants continueront de relever les défis découlant de la crise tandis que d'autres se feront jour. Dans les pays avancés, ils devront entretenir au mieux la reprise tout en s'attendant aux tâches cruciales d'ajustement budgétaire et de redressement et réforme du secteur financier. La politique monétaire devra rester accommodante tant que la production restera en dessous de son potentiel et que les anticipations inflationnistes seront bien ancrées. Les pays devront aussi opter pour un assainissement «intelligent» des finances publiques, c'est-à-dire un assainissement budgétaire propice à la croissance, qui ne soit ni trop rapide, au risque d'interrompre la croissance, ni trop lent, pour ne pas y perdre en crédibilité. Il faudra privilégier des réformes porteuses qui mettent la dette publique sur une trajectoire viable à moyen terme. Dans le domaine financier, il est toujours aussi urgent de repenser le système

de réglementation et de surveillance financière ainsi que de faire la lumière sur les engagements bilantiels des banques et, le cas échéant, d'élaborer des plans pour leur recapitalisation. Enfin, il faut miser davantage sur des réformes propres à stimuler le potentiel de croissance dans beaucoup de pays avancés, surtout en Europe.

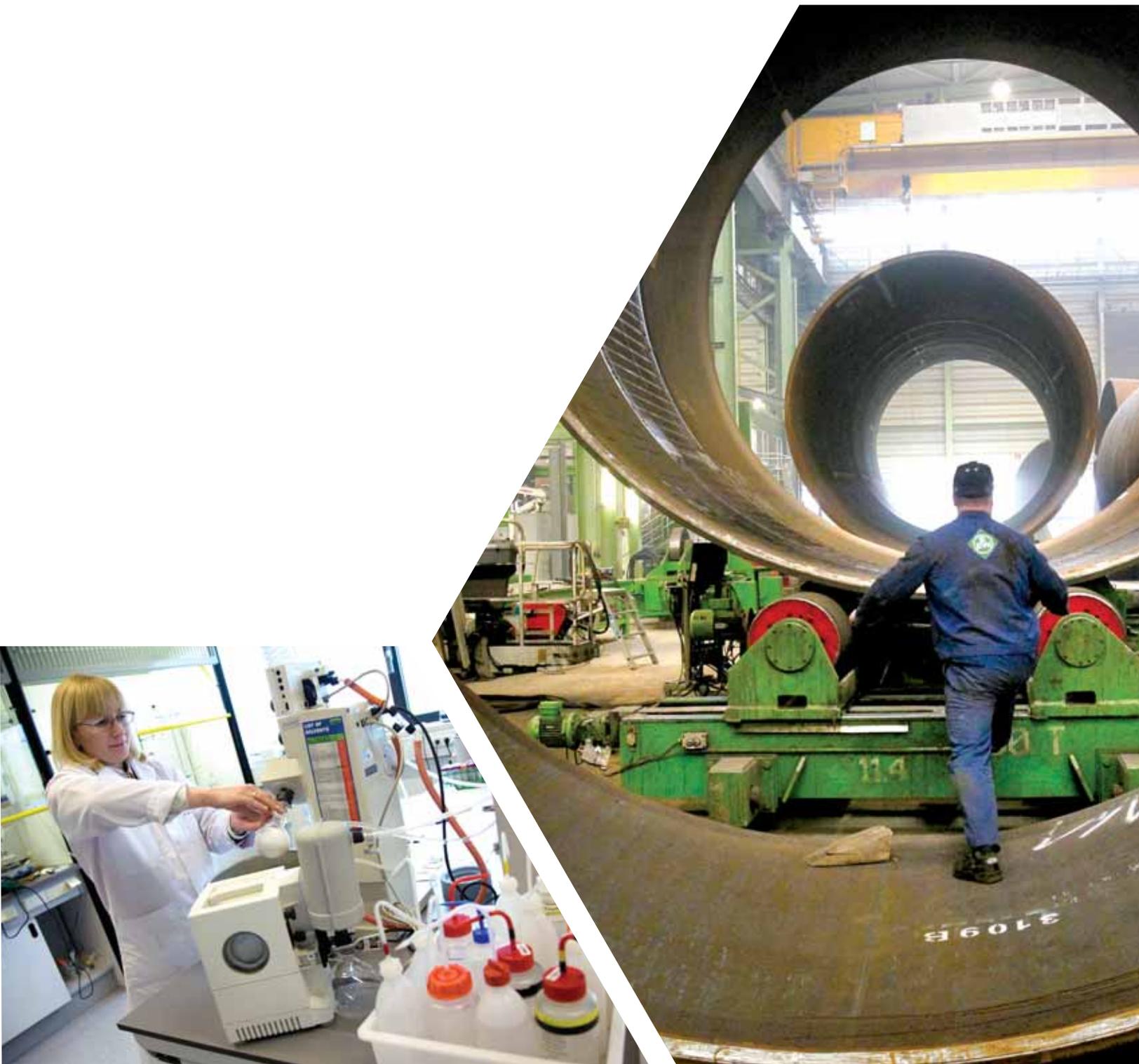
Il faut également agir pour faire baisser un taux de chômage élevé qui met en péril la cohésion sociale. À cette fin, il serait utile d'accélérer la restructuration et la recapitalisation des banques pour relancer le crédit aux petites et moyennes entreprises, principales pourvoyeuses d'emplois. Des subventions temporaires à l'emploi ciblées sur ces entreprises pourraient aussi soutenir la création d'emplois. Là où le chômage a augmenté pour des raisons structurelles ou là où il était élevé même avant la crise, il est essentiel de procéder à de plus vastes réformes des marchés du travail et des produits pour optimiser la création d'emplois.

Le défi qui se pose à la plupart des pays émergents est de réussir à éviter la surchauffe, vu la diminution des écarts de production et l'augmentation des flux de capitaux. Les leviers macroéconomiques peuvent être mis à profit pour maîtriser la montée des flux de capitaux, qu'il s'agisse de laisser la monnaie s'apprécier, d'accumuler davantage de réserves ou d'ajuster les politiques monétaire et budgétaire pour maintenir la production à son niveau potentiel. Les mesures de gestion des flux de capitaux, dont les prélèvements fiscaux, les mesures prudentielles et les contrôles des mouvements de capitaux, font aussi partie de la panoplie d'instruments utilisables. Ces interventions ne sauraient toutefois se substituer à l'ajustement nécessaire des politiques macroéconomiques. Les pays sont souvent tentés de résister à l'appréciation du taux de change qui accompagne généralement la hausse des taux d'intérêt et des entrées de capitaux. Mais cette appréciation augmente le revenu réel et fait partie de l'ajustement souhaitable dans les pays qui enregistrent d'importants excédents courants, et il ne faut donc pas s'y opposer.

Pour assurer une croissance mondiale vigoureuse et durable, il faudra préserver la coopération à l'échelle internationale. Les pays avancés doivent rééquilibrer leurs finances publiques. Pour y parvenir tout en maintenant la croissance, ils doivent s'appuyer davantage sur la demande extérieure. À l'opposé, les pays émergents doivent moins compter sur elle et davantage sur la demande intérieure. L'appréciation des monnaies des pays émergents par rapport à celles des pays avancés est une clé importante de cette correction à l'échelle mondiale, de même que l'accélération du rythme des réformes structurelles pour renforcer le rôle joué par la consommation intérieure et l'investissement. La nécessité de politiques bien conçues au niveau national et bien coordonnées au niveau mondial est sans doute aussi déterminante aujourd'hui qu'au plus fort de la crise il y a deux ans.

Il reste crucial de faire avancer le programme de réforme du secteur financier pour soutenir la reprise. Les pays dont le système bancaire est toujours en difficulté devront renforcer la transparence (y compris par des tests de résistance plus cohérents, rigoureux et réalistes) et recapitaliser, restructurer et (au besoin) fermer les établissements déficients. S'attaquer aux risques posés par des établissements financiers d'importance systémique restera à l'ordre du jour. À mesure que les pays passeront à des régimes réglementaires plus exigeants, les banques devront élargir leurs volants de fonds propres et renforcer leur bilan. Sans ces réformes à plus long terme du secteur financier, les difficultés de financement à court terme continueront de faire peser de sérieux risques d'une nouvelle crise systémique de liquidité.

3 | POUR UNE CROISSANCE MONDIALE SOUTENUE ET ÉQUILBRÉE



3

POUR UNE CROISSANCE MONDIALE SOUTENUE ET ÉQUILIBRÉE

Pendant l'exercice 2011, alors que la reprise se poursuivait à des rythmes et selon des modes différents dans le monde, le FMI a défini des mesures propres à assurer une croissance soutenue et équilibrée et a encouragé leur mise en œuvre. Il a continué d'offrir ses concours financiers et autres types de soutien aux pays membres qui subissaient les effets persistants de la crise.

La demande d'accès aux ressources du FMI est restée forte, 30 accords de prêt ayant été approuvés au cours de l'exercice (13 prêts non concessionnels et 17 concessionnels); les financements non concessionnels, d'un montant total de 142,2 milliards de DTS, ont pour plus de la moitié (82,5 milliards de DTS), été consentis à la Colombie, au Mexique et à la Pologne sous la forme de lignes de crédit modulables (LCM) et, pour 45,9 milliards de DTS, à la Grèce et à l'Irlande. L'aide apportée aux pays à faible revenu est élevée aussi, les financements concessionnels s'élevant à 1,1 milliard de DTS. Tout en répondant aux besoins de financement immédiats des pays membres, le FMI :

- a continué de développer ses instruments selon une démarche prospective, en instituant la ligne de crédit de précaution qui, comme la LCM, repose sur des critères d'admissibilité préalable et une conditionnalité *ex post*, et peut être accessible à plus de pays, ainsi qu'en établissant un fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette après une catastrophe afin d'apporter un soutien complémentaire aux pays membres gravement sinistrés;
- a intensifié ses travaux dans le domaine primordial de la surveillance, en mettant l'accent sur un réexamen de la mission de surveillance et ses modalités d'exécution, et en accordant la priorité à l'amélioration du fonctionnement et de la stabilité du système monétaire international, avec les travaux sur les mouvements de capitaux, les réserves et le rôle du DTS dans le renforcement de la stabilité monétaire internationale;
- a examiné nombre de questions liées à la consolidation de l'architecture financière mondiale, dont l'importance a été mise en lumière par le rôle crucial du secteur financier dans la crise récente;
- a mis l'accent sur les pays à faible revenu, avec des délibérations du Conseil d'administration sur les problèmes macroéconomiques et la hausse des recettes, et la mise en place d'un cadre d'analyse de vulnérabilité destiné à évaluer les risques que fait peser sur ces pays l'évolution de l'économie mondiale.

ASSURER UNE CROISSANCE ÉQUILIBRÉE ET UNE ÉCONOMIE MONDIALE PLUS FORTE ET PLUS VIABLE

Le rythme inégal de la reprise et les problèmes résiduels rencontrés par un certain nombre de pays (faible croissance de l'emploi, endettement élevé, fragilités du secteur financier) ont continué de malmener l'économie mondiale pendant l'exercice 2011. Le FMI a soutenu les efforts entrepris pour assurer une reprise forte et durable fondée sur un modèle de croissance mondiale plus équilibré, continué d'apporter son soutien financier aux pays membres et enrichi la panoplie d'instruments à cet effet.

Modernisation de la surveillance exercée par le FMI

Aux termes de ses Statuts, le FMI doit superviser le système monétaire international et opérer un suivi des politiques économiques et financières de ses 187 pays membres, ce qu'il est convenu d'appeler la «surveillance». Il exerce cette fonction au plan mondial, au niveau régional et à l'échelle des pays, en mettant en lumière les risques éventuels pour la stabilité nationale et extérieure et en formulant des conseils sur les ajustements nécessaires de l'action des pouvoirs publics². Il contribue ainsi à faire en sorte que le système monétaire international puisse atteindre son objectif fondamental de faciliter les échanges de biens, services et capitaux entre les pays et de soutenir ainsi une croissance économique saine.

En septembre 2010, suite à plusieurs autres débats, le Conseil d'administration s'est réuni pour examiner les possibilités optimales de mettre à jour, au lendemain de la crise mondiale, la mission de surveillance économique du FMI et les modalités de son application³. Les administrateurs ont convenu qu'il était possible de renforcer cette surveillance multilatérale en augmentant les synergies entre les divers produits.

La plupart des administrateurs ont approuvé les propositions des services du FMI visant à mieux intégrer l'analyse macrofinancière multilatérale des *Perspectives de l'économie mondiale* et du Rapport sur la stabilité financière dans le monde, et à élaborer un document séparé exposant brièvement les principaux messages pratiques qui se dégagent de ces rapports et des produits de surveillance connexes, dont le Moniteur des finances publiques. Notant que de précédentes revues de la surveillance avaient recommandé une meilleure couverture des effets de débordement, les administrateurs ont convenu que le FMI devait en renforcer l'analyse. Ils ont été nombreux à approuver l'expérimentation proposée concernant l'établissement de «rapports sur les effets de débordement» pour les pays d'importance systémique⁴. Dans cette optique, les services du FMI ont été invités à apporter de nouvelles précisions sur les attentes placées dans ces rapports ainsi que sur le processus et la logistique de leur élaboration.

Les administrateurs ont souligné qu'il était important de renforcer les effets d'entraînement de la surveillance exercée par le FMI tout en reconnaissant que ceux-ci sont difficiles à définir et à mesurer. Ils ont recommandé de poursuivre les efforts entrepris en vue de renforcer ces effets tant dans l'action gouvernementale

que dans les débats. La plupart des administrateurs ont approuvé les propositions des services du FMI tendant à simplifier et à améliorer la flexibilité des règles applicables aux cycles de consultations menées au titre de l'article IV.

Trois domaines d'action prioritaires ont été définis pour la surveillance à court et à moyen termes : 1) promotion d'une croissance allant de pair avec la stabilité macrofinancière et la création d'emplois, 2) réforme du système monétaire international et rééquilibrage de la demande extérieure et 3) adaptation continue de l'appui aux pays membres à faible revenu. Ces domaines d'action prioritaires traduisent une prise de conscience plus générale de la nécessité de renforcer, voire de transformer, la surveillance de l'économie mondiale pour aider les gouvernements à anticiper les événements.

Surveillance bilatérale

La surveillance bilatérale (c'est-à-dire par pays) est centrée sur les consultations au titre de l'article IV des Statuts du FMI (voir encadré 3.1 sur la page Internet du *Rapport annuel*). Ces consultations, qui ont normalement lieu tous les ans avec chaque pays membre, sont l'occasion d'une évaluation approfondie de l'évolution de la situation économique et financière, des perspectives d'avenir et des politiques suivies. À partir de son analyse, le FMI fournit en toute franchise des conseils sur l'action à mener. Au cours de l'exercice 2011, 127 de ces consultations ont été réalisées (voir tableau 3.1 sur la page Internet du *Rapport annuel*). Dans l'immense majorité des cas, le rapport élaboré par les services du FMI ainsi que les analyses qui accompagnent le processus de consultation sont publiés sur le site Internet de l'institution.

Tous les trois ans, le Conseil d'administration du FMI dresse un bilan de l'exécution de cette surveillance bilatérale. Depuis la dernière revue triennale de 2008, le FMI a aidé les pays membres à faire face aux répercussions de la crise financière mondiale tout en s'efforçant de combler les lacunes de son dispositif de surveillance que la crise a mises en évidence. En mars 2011, le Conseil d'administration a tenu des discussions informelles en vue de la prochaine revue triennale qui devrait être achevée en septembre 2011.

Surveillance multilatérale

En vertu de ses Statuts, le FMI «contrôle le système monétaire international afin d'en assurer le fonctionnement effectif». Pour remplir cette fonction connue sous le nom de «surveillance multilatérale», il étudie en permanence les tendances économiques mondiales. Les principaux instruments de cette surveillance internationale sont trois publications semestrielles : les *Perspectives de l'économie mondiale*, le Rapport sur la stabilité financière dans le monde et le Moniteur des finances publiques. Ces publications constituent, avec les cinq rapports sur les *Perspectives économiques régionales* (voir la section «Dialogue avec les parties prenantes extérieures» du chapitre 5), les Études économiques et financières sur lesquelles le FMI appuie son examen de l'évolution économique et financière de l'ensemble des pays membres. Une mise à jour est publiée deux fois par an pour les *Perspectives de l'économie mondiale*, le Rapport sur la stabilité financière dans le monde et le Moniteur des finances publiques.

Les *Perspectives de l'économie mondiale* analysent en détail la situation économique générale et elles évaluent les perspectives et les enjeux économiques aux niveaux mondial et régional. Elles présentent par ailleurs une réflexion approfondie sur les questions de grande actualité. Ainsi, l'édition d'octobre 2010 avait pour thème la reprise, les risques et le rééquilibrage tandis que celle d'avril 2011 traitait des tensions résultant d'une reprise à deux vitesses, notamment au regard du chômage, des cours des matières premières et des flux de capitaux. Le Rapport sur la stabilité financière dans le monde fait le point des marchés financiers internationaux et de leurs perspectives d'évolution et il examine les problèmes de financement des pays émergents dans le contexte mondial. Il s'efforce ainsi de mettre en lumière les déséquilibres et les facteurs de vulnérabilité susceptibles de mettre en péril la stabilité des marchés financiers. Les éditions de l'exercice 2011 ont notamment porté sur la dette souveraine, les séquelles de la crise dans le secteur bancaire et le risque de liquidité systémique (octobre 2010) ainsi que sur le poids élevé de la dette et la recherche de la stabilité financière durable (avril 2011). Le Moniteur des finances publiques offre un bilan des finances publiques, se penche sur les répercussions qu'a sur elles la situation économique mondiale, présente des projections à moyen terme, et évalue les politiques visant à rétablir la viabilité des finances publiques. L'édition de novembre 2010 a porté sur les stratégies de sortie, depuis leur conception jusqu'à leur mise en œuvre, et l'édition d'avril 2011 a examiné les ripostes aux obstacles rencontrés sur la voie de l'ajustement budgétaire.

Le chapitre 2 passe en revue les questions examinées dans les *Perspectives de l'économie mondiale*, le Rapport sur la stabilité financière dans le monde et le Moniteur des finances publiques pendant l'exercice 2011.

Surveillance du secteur financier

La crise financière mondiale a souligné la nécessité d'analyser plus à fond les liens entre l'économie réelle et le secteur financier, d'où la plus grande attention accordée à l'intégration des questions de secteur financier dans les activités de surveillance du FMI. Ces questions occupent désormais une plus grande place dans la surveillance bilatérale, à l'instar du programme d'évaluation du secteur financier (PESF)⁵. Les services du FMI mettent également au point des instruments permettant d'intégrer l'analyse du secteur financier et des marchés de capitaux dans les évaluations macroéconomiques. Dans les conseils qu'ils fournissent à chaque pays, ils s'efforcent de mettre à profit les expériences et les enseignements glanés dans le monde entier grâce à la dimension internationale incomparable de l'institution. Les travaux du FMI dans le domaine de la surveillance du secteur financier sont mis en lumière plus loin dans la section intitulée «Mettre en place un système financier plus solide».

Rapports sur les effets de débordement

Comme signalé plus haut, le Conseil d'administration du FMI a décidé, au cours de ses délibérations de septembre 2010 sur la mise à jour de la mission de surveillance et de ses modalités

d'application, que l'institution devait renforcer son analyse des effets de débordement, en commençant par élaborer des rapports sur la question pour les pays d'importance systémique. Des travaux ont ainsi été engagés durant l'exercice sur cinq pays/zones (Chine, États-Unis, Japon, Royaume-Uni et zone euro).

Exercice d'alerte avancée

Dans le cadre des efforts qu'il déploie pour améliorer la surveillance, en particulier l'analyse des risques économiques, financiers et budgétaires ainsi que des retombées intersectorielles et internationales, le FMI se livre à un exercice semestriel d'alerte avancée en coopération avec le Conseil de stabilité financière (CSF). Ce travail a pour objet d'examiner les risques à faible probabilité d'occurrence, mais à fort impact potentiel, pouvant conduire à des recommandations différentes de celles reposant sur le scénario de référence présentées dans les *Perspectives de l'économie mondiale*, le Rapport sur la stabilité financière dans le monde et le Moniteur des finances publiques. L'exercice d'alerte avancée n'a pas pour vocation de prédire les crises; il vise plutôt à déceler les facteurs de vulnérabilité et les déclencheurs qui pourraient précipiter des crises systémiques, et à déterminer comment ces risques pourraient être atténués, notamment par une action internationale concertée. Les membres du Conseil d'administration ont été informés des conclusions de l'exercice de l'automne 2010 lors d'un séminaire informel organisé fin septembre et les conclusions de l'exercice du printemps 2011 ont été examinées, début avril, dans le cadre d'une séance informelle du Conseil d'administration.

Les pays émergents pendant la crise mondiale

Après une première évaluation des concours financiers du FMI aux pays émergents face à la crise, où le Conseil d'administration avait demandé que soit entrepris un examen plus vaste de leur expérience, ce dernier s'est penché sur cette question lors d'un séminaire organisé en juin 2010 et tiré un certain nombre de conclusions préliminaires⁶. Les administrateurs ont souligné que pour les pays avancés comme pour les pays émergents, la première ligne de défense contre de nouvelles crises devait reposer sur des politiques saines et un travail constant d'amélioration des fondamentaux. Ils ont souligné la nécessité de renforcer les analyses des facteurs de vulnérabilité et, plus généralement, l'importance de la surveillance exercée par le FMI et des conseils qu'il fournit. Les administrateurs ont reconnu que dans l'ensemble des pays émergents la reprise avait été facilitée par la croissance économique des partenaires commerciaux avancés et que ces derniers avaient à leur tour profité de la croissance des pays émergents. Ils ont estimé que dans un contexte de reprise rapide, il existait un risque de poussée des entrées de capitaux, de réduction des écarts de production et de montée de l'inflation. Relever les taux d'intérêt alors que les taux directeurs restent proches de leurs minima historiques dans les grands pays avancés pourrait provoquer des flux excessifs de capitaux, susceptibles d'alimenter à leur tour des bulles des prix des actifs. La marge de manœuvre en matière de politique monétaire pourrait donc être limitée dans certains pays émergents.



Gauche : Tri des feuilles de tabac pour cigares à Danlí (Honduras).
Droite : Vannerie à Iza (Ukraine).



Politiques en matière de recettes et de dépenses pour l'assainissement des finances publiques

Lors d'un débat en février 2010, le Conseil d'administration du FMI a noté que la dette des administrations publiques augmentait dans les pays avancés, tout comme les dépenses — de santé et de retraite — liées au vieillissement, ainsi que dans les pays émergents. Il est revenu sur cette question au mois de mai suivant en examinant les politiques en matière de recettes et de dépenses publiques dans ces pays⁷. La plupart des administrateurs ont convenu que la stratégie d'assainissement des finances publiques, notamment dans les pays avancés, devait viser à stabiliser par rapport au PIB les dépenses liées au vieillissement, à réduire les ratios des autres dépenses et à accroître les recettes de manière efficiente. Les administrateurs ont souligné que la panoplie de mesures appropriée varie d'un pays à l'autre, mais que la maîtrise des dépenses allait sans doute devoir dominer. Ils se sont dits préoccupés par le manque de discipline fiscale dans beaucoup de pays et par les signes de l'existence d'une fraude fiscale répandue liée à l'économie informelle, à la planification fiscale abusive, au recours aux paradis fiscaux, aux activités frauduleuses et à l'accroissement de la dette fiscale sous l'effet de la crise et de la récession. Ils ont estimé que les progrès réalisés récemment dans le domaine de l'échange international d'informations et de la transparence en matière fiscale constituaient une avancée importante.

Aide financière accordée aux pays membres du FMI

Concours financiers consentis par le FMI pendant l'exercice 2011

Financements non concessionnels

La demande d'accès aux ressources du FMI est restée élevée pendant l'exercice 2011 et les engagements ont continué d'augmenter rapidement. Le Conseil d'administration a approuvé

13 accords de prêts non concessionnels pendant l'exercice pour un total brut de 142,2 milliards de DTS⁸. Les deux plus gros accords, autres que de précaution, qui ont été approuvés pendant l'exercice 2011 ont concerné deux membres de la zone euro : la Grèce et l'Irlande.

En mai 2010, le Conseil d'administration du FMI a approuvé un accord de confirmation triennal d'un montant de 26,4 milliards de DTS (environ 30 milliards d'euros) en faveur de la Grèce, à l'appui du programme pluriannuel d'ajustement et de réformes économiques des autorités dont les principaux objectifs sont de stimuler la compétitivité, renforcer la stabilité du secteur financier et assurer la viabilité des finances publiques de manière à relancer, à terme, la croissance et l'emploi. Ce programme a été conçu de façon à répartir la charge de l'ajustement entre toutes les couches de la société et à protéger les groupes les plus vulnérables. L'accord de confirmation faisait partie d'un montage financier mis au point en coopération avec les États membres de la zone euro et portant sur un montant de 110 milliards d'euros. Le programme pluriannuel prévoyait que 4,8 milliards de DTS (environ 5,5 milliards d'euros) soient mis immédiatement à la disposition des autorités grecques et après le troisième examen des résultats économiques de la Grèce effectué en mars 2011, les décaissements du FMI au titre de l'accord de confirmation s'élevaient à l'équivalent de 12,7 milliards de DTS (environ 14,6 milliards d'euros).

La détérioration de la dette et des déficits publics à la suite du soutien exceptionnel apporté par les autorités irlandaises au secteur bancaire national a soumis l'Irlande à d'intenses pressions économiques et financières en 2010. En décembre 2010, le Conseil d'administration du FMI a approuvé, au titre du mécanisme élargi de crédit, un accord triennal au profit de l'Irlande portant sur un montant de 19,5 milliards de DTS (environ 22,5 milliards d'euros) qui impliquait un accès exceptionnel aux ressources de l'institution. Comme dans le cas de la Grèce, l'accord conclu s'intégrait dans un plus large montage financier élaboré en coopération avec l'Union européenne portant, dans ce cas,



Gauche : Fabrication de prothèses dans un hôpital à Lomé (Togo).

Droite : Construction d'un abri provisoire pour des victimes d'inondations dans un village du Charsadda (Pakistan).

sur un montant de 85 milliards d'euros, contribution de l'Irlande elle-même comprise. S'appuyant sur leurs récentes initiatives, le programme économique et financier des autorités vise principalement à la confiance et la stabilité financière en restructurant et recapitalisant le secteur bancaire, réduisant sa taille et renforçant sa capacité de résistance, et en mettant en œuvre un assainissement et des réformes des finances publiques propres à améliorer la compétitivité et à favoriser la croissance. Le programme intensifie et élargit l'éventail des mesures prises pour remédier aux problèmes d'instabilité financière et budgétaire à partir d'une stratégie de système financier fondée sur deux piliers : une inversion du levier financier doublée d'une réorganisation et une ample capitalisation. Une part importante du montage financier global (5,0 milliards de DTS, soit environ 5,8 milliards d'euros) a été mise à la disposition de l'Irlande dès l'entrée en vigueur de l'accord. Le Conseil d'administration du FMI a achevé, en mai 2011, les deux premières revues du programme effectuées conjointement, et un nouveau montant de 1,4 milliard de DTS (1,6 milliard d'euros) a alors été mis à la disposition des autorités irlandaises.

Plus de la moitié des montants bruts de financements non concessionnels que le FMI s'est engagé à fournir pendant l'exercice 2011 (82,5 milliards de DTS) relevaient des lignes de crédit modulables (LCM) accordées à la Colombie, au Mexique et à la Pologne. Dans le cas de la Pologne, deux accords LCM ont été approuvés pendant l'exercice. Le premier, qui est entré en vigueur en juillet 2010 pour une période d'un an, a été remplacé en janvier 2011, à la demande des autorités polonaises et avec l'approbation du Conseil d'administration du FMI, par un nouvel accord de deux ans prévoyant un plus haut niveau d'accès aux ressources de l'institution. Les lignes conclues avec la Colombie et le Mexique faisaient suite à de précédents accords et sont entrées en vigueur en mai 2010 et janvier 2011 pour des périodes d'un an et de deux ans, respectivement.

Parmi les financements non concessionnels approuvés pendant l'exercice 2011, deux relevaient du mécanisme élargi de crédit (ceux conclus au profit de l'Arménie et de l'Irlande)⁹, tandis que six étaient des accords de confirmation, dont trois qui prévoyaient un accès exceptionnel (Grèce, Irlande et Ukraine) et deux conclus à titre de précaution (Honduras et Roumanie)¹⁰. En janvier 2011, le Conseil d'administration du FMI a approuvé un accord au titre de la ligne de crédit de précaution (LCP) au profit de l'Ex-République yougoslave de Macédoine, le premier depuis l'adjonction de ce mécanisme à la panoplie d'instruments de prévention des crises. Pendant l'exercice 2011, il n'y a pas eu d'augmentation des niveaux d'accès d'accords précédemment approuvés. Au total, à la fin avril 2011, les achats¹¹ au compte des ressources générales (CRG) se chiffraient à 26,6 milliards de DTS, ceux effectués par la Grèce et l'Irlande représentant les deux tiers environ de ce total. Les rachats se sont élevés à 2,1 milliards de DTS pendant la période à l'examen.

Le tableau 3.1 fournit des informations générales sur les facilités de financement du FMI tandis que le tableau 3.2 et le graphique 3.1 présentent en détail les accords de financements non concessionnels approuvés pendant l'année, le graphique 3.2 décrivant, lui, l'encours des ressources non concessionnelles accordées au cours des dix dernières années.

Aide d'urgence. Le FMI fournit une aide d'urgence à la suite de catastrophes naturelles (ENDA) pour permettre à un pays membre de répondre aux besoins immédiats de financement de sa balance des paiements qui résultent de catastrophes naturelles sans épuiser ses réserves de change, par exemple dans le cas d'un déficit des recettes d'exportations et/ou d'une hausse du coût des importations. L'aide d'urgence (voir les tableaux 3.2 et 3.3 sur la page Internet du *Rapport annuel*) est décaissée sous la forme d'achats directs et ne s'accompagne pas d'objectifs économiques particuliers.

(En outre, pour aider les pays membres les plus pauvres qui sont touchés par les catastrophes naturelles les plus graves, une aide du FMI sous la forme d'un allègement de dette est maintenant disponible par l'intermédiaire du fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette après une catastrophe (ADAC); voir encadré 3.1.)

En septembre 2010, le Conseil d'administration a approuvé, au titre de l'ENDA, un décaissement de 296,98 millions de DTS (environ 451 millions de dollars) en faveur du Pakistan pour l'aider à gérer les retombées immédiates des inondations dévastatrices qui ont frappé le pays en juillet 2010. En janvier 2011, le Conseil d'administration a approuvé une aide d'urgence de 5,36 millions de DTS (environ 8,19 millions de dollars) en faveur de Sainte-Lucie pour l'aider à faire face aux conséquences économiques de l'ouragan Tomas, qui a touché l'île fin octobre 2010, et a causé des morts et des dégâts importants dans le réseau routier, l'approvisionnement en eau et le secteur agricole. Des décaissements de 3,83 millions de DTS (environ 5,85 millions de dollars) et de 1,53 millions de DTS (environ 2,34 millions de dollars) ont été effectués au titre de la facilité de crédit rapide (FCR) et de l'ENDA, respectivement. Un mois plus tard, le Conseil d'administration a approuvé un décaissement d'un montant équivalent à 2,075 millions de DTS (environ 3,26 millions de dollars) au titre de la FCR en faveur de Saint-Vincent-et-les Grenadines pour aider le pays à gérer les conséquences économiques de l'ouragan Tomas, qui y a causé aussi des dégâts importants dans l'agriculture, le logement et les infrastructures.

Aide aux pays à faible revenu

Financement concessionnel. Pendant l'exercice 2011, le FMI a engagé des prêts pour un montant de 1,1 milliard de DTS en faveur de ses pays membres à faible revenu au titre du fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (fonds fiduciaire RPC). L'encours des prêts concessionnels accordés à 64 pays membres s'élevait à 4,9 milliards de DTS au 30 avril 2011. Le tableau 3.3 fournit des informations détaillées sur les nouveaux accords et sur le relèvement du montant des prêts dans le cadre des facilités de financement concessionnel. Le graphique 3.3 présente l'encours des prêts concessionnels sur les dix derniers exercices.

Allègement de dette. Le FMI accorde un allègement de dette aux pays admissibles au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (initiative PPTE) et de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM). Pendant l'exercice 2011, les Comores ont atteint leur point de décision¹² au titre de l'initiative PPTE, et quatre pays membres (Guinée-Bissau, Libéria, République démocratique du Congo et Togo) ont atteint leur point d'achèvement¹³. Au 30 avril 2011, 36 pays avaient atteint leur point de décision au titre de l'initiative PPTE; 32 de ces pays avaient atteint leur point d'achèvement. Au total, le FMI a accordé un allègement de dette de 2,5 milliards de DTS au titre de l'initiative PPTE et de 2,3 milliards de DTS au titre de l'IADM (voir les tableaux 3.4 et 3.5 sur la page Internet du *Rapport annuel*)¹⁴. Comme la grande majorité des pays admissibles ont atteint le point d'achèvement et ont reçu l'allègement de dette auquel ils avaient droit, le Conseil d'administration s'est réuni de manière

informelle en février 2011 pour examiner l'avenir de l'initiative PPTE; il est prévu qu'il continue d'examiner la question pendant l'exercice 2012.

En juillet 2010, Haïti est devenu le premier bénéficiaire d'un allègement de dette financé par le fonds fiduciaire récemment créé pour l'allègement de la dette après une catastrophe (voir encadré 3.1), lorsque le Conseil d'administration a décidé de lui accorder un allègement de dette sous la forme d'un don de 178 millions de DTS (environ 268 millions de dollars), que Haïti a utilisé pour annuler la totalité de l'encours de sa dette envers le FMI¹⁵.

Instrument de soutien à la politique économique. L'instrument de soutien à la politique économique (ISPE), mis en place en octobre 2005, permet au FMI de soutenir les pays à faible revenu qui ont progressé de façon significative dans la voie de la stabilité économique et n'ont plus besoin du concours financier du FMI, mais souhaitent que leur politique économique bénéficie des conseils, du suivi et de l'aval du FMI — c'est ce qu'il faut entendre par soutien à la politique économique et signalisation. L'instrument est mis à la disposition de tous les pays admissibles à l'aide au titre du fonds fiduciaire RPC qui ont mis en place une stratégie de réduction de la pauvreté. Le Conseil d'administration a approuvé un ISPE pour six pays pendant l'exercice 2011 : Cap-Vert, Mozambique, Rwanda, Sénégal, Tanzanie et Ouganda.

Modifications apportées aux mécanismes de financement

Renforcer la panoplie des instruments de prévention des crises

En août 2010, le Conseil d'administration a décidé d'accroître la durée et les montants de la ligne de crédit modulable (LCM) et de mettre en place une nouvelle Ligne de crédit de précaution (LCP) à l'intention des pays membres qui mènent des politiques saines sans pour autant remplir les conditions rigoureuses qu'impose la LCM¹⁶. Ce renforcement des instruments semblables à une assurance vise à encourager les pays membres à s'adresser au FMI plus rapidement de manière à éviter une crise et à les protéger pendant une crise systémique.

La LCM, créée en mars 2009 dans le cadre d'une refonte majeure des mécanismes de prêt du FMI, permet aux pays membres ayant des fondamentaux, une politique et des antécédents économiques très solides, sans conditions *ex post*, mais sous réserve, dans le cas des accords sur deux ans, d'un examen annuel de leur admissibilité, de tirer sur la ligne de crédit une fois approuvée ou de la traiter comme instrument de précaution. Parmi les améliorations approuvées par le Conseil d'administration figurent :

- le doublement de la durée de la ligne de crédit à un an (au lieu de 6 mois), ou deux ans avec une revue intermédiaire d'admissibilité au bout d'un an (au lieu d'un an avec un réexamen au bout de six mois);
- la suppression du plafonnement implicite de 1000 % de la quote-part du pays membre¹⁷, les décisions d'accès aux ressources étant basées sur les besoins en financement du pays;

Tableau 3.1

Facilités et mécanismes de financement du FMI

Facilité ou mécanisme (année d'adoption)	But	Conditions	Échelonnement et suivi ¹
TRANCHES DE CRÉDIT ET MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT³			
Accords de confirmation (1952)	Aide à moyen terme aux pays ayant des difficultés de balance des paiements de courte durée.	Adopter des mesures donnant à penser que les difficultés de balance des paiements seront réglées dans un délai raisonnable.	Achats (décaissements) trimestriels sous réserve de l'observation de critères de réalisation et autres conditions.
Ligne de crédit modulable (2009)	Instrument souple relevant de la politique des tranches de crédit; utilisé pour répondre à tout type de besoin de balance des paiements, effectif ou potentiel.	Fondamentaux macroéconomiques, cadre de politique économique et antécédents très solides.	Le montant approuvé est accessible à tout moment de la période de l'accord, sous réserve d'un réexamen de la situation à mi-parcours pour les accords d'un an.
Mécanisme élargi de crédit (1974) (Accords élargis)	Aide à plus long terme à l'appui des réformes structurelles des pays membres qui ont des difficultés de balance des paiements de longue durée.	Adopter un programme de trois ans prévoyant des réformes structurelles et comportant un énoncé détaillé des mesures à appliquer sur les douze mois.	Achats (décaissements) trimestriels ou semestriels sous réserve de l'observation de critères de réalisation et autres conditions.
Ligne de crédit de précaution (2010)	Instrument pour les pays ayant des paramètres fondamentaux et des politiques économiques sains.	Solidité du cadre d'action, de la position extérieure et de l'accès aux marchés, y compris robustesse du secteur financier.	Accès élevé en début de période, sous réserve de revues semestrielles.

MÉCANISMES SPÉCIAUX

Aide d'urgence	Aide aux pays ayant des difficultés de balance des paiements dues :		Néant, encore que l'aide aux pays sortant d'un conflit puisse être mise à la disposition du pays sous forme de deux achats ou plus.
1. Catastrophes naturelles (1962)	À des catastrophes naturelles.	Faire des efforts raisonnables pour venir à bout des difficultés de balance des paiements.	
2. Pays sortant d'un conflit (1995)	Aux répercussions de troubles civils, de perturbations politiques ou de conflits armés d'envergure internationale.	Renforcer en priorité les capacités institutionnelles et administratives pour poser les jalons d'un accord dans les tranches supérieures de crédit ou d'un accord au titre du fonds fiduciaire RPC.	

FACILITÉS EN FAVEUR DES PAYS MEMBRES À FAIBLE REVENU RELEVANT DU FONDS FIDUCIAIRE POUR LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ ET POUR LA CROISSANCE

Facilité élargie de crédit (FEC) (2010) ⁵	Aide à long terme aux pays qui ont de grandes difficultés de balance des paiements de nature structurelle; son but est d'assurer une croissance durable propre à faire reculer la pauvreté.	Adopter un programme FEC triennal reposant sur un DSRP préparé par le pays selon un processus participatif et comportant des mesures macroéconomiques, structurelles et de lutte contre la pauvreté.	Décaissements semestriels (parfois trimestriels) sous réserve de l'observation des critères de réalisation et de l'achèvement de revues.
Facilité de crédit de confirmation (FCC) (2010)	Aide de «type accord de confirmation» pour les besoins immédiats de balance des paiements et à titre de précaution.	Adopter un programme de 12 à 24 mois. Remplace la composante «à accès élevé» de la facilité de protection contre les chocs exogènes (FCE) et fournit une aide dans des situations très diverses.	Décaissements semestriels (parfois trimestriels) sous réserve de l'observation des critères de réalisation et de l'achèvement de revues (si effectués).
Facilité de crédit rapide (FCR) (2010)	Aide décaissée rapidement en cas de besoin urgent de balance des paiements consécutif à un choc externe ou à une catastrophe naturelle lorsqu'un accord dans les tranches supérieures de crédit n'est pas nécessaire ou réalisable.	Aucun programme prévoyant des revues ou une conditionnalité <i>ex post</i> n'est nécessaire. Remplace la composante «à accès rapide» de la FCE et une composante bonifiée de l'aide accordée en urgence en cas de catastrophe naturelle et après un conflit.	En principe, un décaissement unique.

¹ Sauf dans le cas du fonds fiduciaire RPC, les prêts du FMI sont financés à l'aide du produit des souscriptions des pays membres; chaque pays se voit assigner une quote-part, qui représente son engagement financier. Il verse une partie de sa quote-part en monnaies étrangères acceptables par le FMI — ou en DTS — et le reste dans sa propre monnaie. Lorsqu'il reçoit un décaissement ou effectue un tirage au titre d'un prêt du FMI, l'emprunteur achète à l'institution des avoirs en monnaies d'autres pays en échange de sa propre monnaie. Il rembourse le prêt en rachetant sa monnaie au FMI avec la monnaie d'autres pays. Les prêts concessionnels au titre de la FEC, de la FCC et de la FCR sont financés par un fonds fiduciaire distinct (fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance).

² Le taux de commission sur les décaissements du compte des ressources générales est fixé au taux d'intérêt hebdomadaire du DTS assorti d'une marge. Il s'applique au solde quotidien de l'encours des tirages sur ce compte pendant chaque trimestre financier du FMI. En outre, une commission de tirage unique de 0,5 % est appliquée à chaque tirage sur ce compte, à l'exception de ceux qui sont faits sur la tranche de réserve. Une commission d'engagement (25 points de base sur les montants engagés jusqu'à concurrence de 200 % de la quote-part, 30 points de base sur les montants compris entre 200 % et 1000 % de la quote-part, et 60 points de base au-delà) est prélevée d'emblée sur le montant qui peut être tiré au cours de chaque période (annuelle) dans le cadre d'un accord de confirmation, de la ligne de crédit modulable, de la ligne de crédit de précaution ou d'un accord élargi; cette commission est remboursée au prorata des tirages ultérieurs au titre de l'accord.

Limites d'accès ¹	Commissions ²	Délais des rachats (années)	Échelonnement
Annuelles : 200 % de la quote-part; cumulatives : 600 % de la quote-part.	Taux de commission plus commission additionnelle (200 points de base sur les montants supérieurs à 300 % de la quote-part; 100 points de base additionnels lorsque l'encours du crédit reste supérieur à 300 % de la quote-part pendant plus de trois ans) ⁴ .	3¼–5	Rachats trimestriels
Pas de plafond préétabli.	Taux de commission plus commission additionnelle (200 points de base sur les montants supérieurs à 300 % de la quote-part; 100 points de base additionnels lorsque l'encours du crédit reste supérieur à 300 % de la quote-part pendant plus de trois ans) ⁴ .	3¼–5	Rachats trimestriels
Annuelles : 200 % de la quote-part; cumulatives : 600 % de la quote-part.	Taux de commission plus commission additionnelle (200 points de base sur les montants supérieurs à 300 % de la quote-part; 100 points de base additionnels lorsque l'encours du crédit reste supérieur à 300 % de la quote-part pendant plus de trois ans) ⁴ .	4½–10	Rachats semestriels
500 % de la quote-part disponible dès l'approbation de l'accord; peut aller jusqu'à 1.000 % de la quote-part après 12 mois de progrès satisfaisants	Taux de commission plus commission additionnelle (200 points de base sur les montants supérieurs à 300 % de la quote-part; 100 points de base additionnels lorsque l'encours du crédit reste supérieur à 300 % de la quote-part pendant plus de trois ans) ⁴ .	3¼–5	Rachats trimestriels
Accès généralement limité à 25 % de la quote-part, mais des montants plus élevés, à concurrence de 50 %, peuvent être obtenus dans des cas exceptionnels.	Taux de commission; cependant ce taux peut être bonifié et ramené à 0,5 % par an, sous réserve que des ressources soient disponibles à cet effet.	3¼–5	Rachats trimestriels
Annuelles : 100 % de la quote-part; cumulatives : 300 % de la quote-part.	0 % (du 7/1/2010 à fin 2011)	5½–10	Rachats semestriels
Annuelles : 100 % de la quote-part; cumulatives : 300 % de la quote-part.	0 % (du 7/1/2010 à fin 2011)	4–8	Rachats semestriels
Annuelles : 25 % (à concurrence de 50 %) de la quote-part; cumulatives : 75 % (à concurrence de 100 %) de la quote-part.	0 % (du 7/1/2010 à fin 2011)	5½–10	Décaissement en une seule fois (deux décaissements au maximum par période de 12 mois).

³ Les tranches de crédit correspondent au niveau des achats (décaissements) qu'un pays membre peut effectuer, exprimé en pourcentage de sa quote-part au FMI; par exemple, les décaissements à concurrence de 25 % de la quote-part sont ceux qui sont effectués sur la première tranche de crédit et dont les pays peuvent bénéficier s'ils prouvent qu'ils font des efforts raisonnables pour venir à bout de leurs difficultés de balance des paiements. Au-delà de 25 %, il s'agit de tirages sur les tranches supérieures de crédit; ils se font par versements échelonnés et sont assujettis à l'observation de certains critères de réalisation. Ces décaissements s'effectuent normalement dans le cadre d'un accord de confirmation ou d'un accord élargi. Il est rare qu'un pays puisse avoir accès aux ressources du FMI sans accord préalable et tout porte à croire qu'il continuera d'en être ainsi.

⁴ Commissions additionnelles instituées en novembre 2000. Un nouveau régime de commissions additionnelles est entré en vigueur le 1^{er} août 2009, à savoir : 100 points de base en sus du taux de base sur l'encours des crédits au-delà de 200 % de la quote-part, 200 points de base étant ajoutés lorsque l'encours des crédits reste supérieur à 300 % de la quote-part. Un pays membre qui, à la date du 1^{er} août 2009, n'avait pas encore remboursé des achats effectués sur les tranches de crédit, au titre du mécanisme élargi de crédit ou d'un accord effectif approuvé à cette date ou antérieurement, pouvait choisir lequel des deux régimes de commissions additionnelles il souhaitait se voir appliquer.

⁵ La FEC a remplacé la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance.

- le renforcement des procédures en exigeant que le Conseil interviene tôt dans l'évaluation du niveau d'accès envisagé et de son incidence sur la position de liquidités du FMI.

L'admissibilité à la LCP, qui est mise à la disposition d'un plus large éventail de pays membres que la LCM, se fonde sur cinq critères : 1) la situation extérieure et l'accès aux marchés, 2) la politique budgétaire, 3) la politique monétaire, 4) le contrôle et la solidité du secteur financier et 5) l'adéquation des données. Tout en exigeant une bonne performance pour la plupart de ces critères, le FMI met cette formule de précaution à la disposition des pays, même s'ils accusent une vulnérabilité modérée dans l'un ou deux de ces domaines. Ses deux caractéristiques principales sont les suivantes :

- conditions *ex post* allégées visant à réduire les sources de vulnérabilité économique décelées durant le processus d'admissibilité, les progrès étant suivis au moyen de revues semestrielles;
- accès à concurrence de 500 % de la quote-part dès l'approbation de l'accord et, au total, de 1000 % de la quote-part au bout de 12 mois.

Fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette après une catastrophe

Après le tremblement de terre qui a dévasté Haïti en janvier 2010, le FMI a examiné comment se joindre aux efforts déployés par la communauté internationale pour accorder un allègement de dette extraordinaire au pays. En juin 2010, le Conseil d'administration a approuvé la création du fonds fiduciaire ADAC (voir encadré 3.1) afin de fournir un allègement de dette aux pays admissibles à faible revenu très pauvres qui pourront ainsi débloquer des ressources pour répondre aux besoins exceptionnels de financement de leur balance des paiements qui résultent de catastrophes¹⁸.

Lorsqu'ils ont envisagé la proposition de création du fonds fiduciaire ADAC, les administrateurs ont souligné qu'il s'agissait de compléter et non de remplacer d'autres initiatives bilatérales et multilatérales. Ils sont convenus pour l'essentiel que l'allègement de la dette après une catastrophe devait être limité aux pays les plus pauvres et les plus vulnérables parmi ceux admissibles à une aide au titre du fonds fiduciaire RPC. Ils sont convenus aussi que l'allègement de la dette ne doit être accordé qu'après une catastrophe naturelle particulièrement dévastatrice, dont les répercussions sur l'économie et la population sont exceptionnelles.

La plupart des administrateurs ont souscrit à la proposition des services du FMI selon laquelle les pays remplissant les critères recevraient automatiquement un allègement du service de la dette pendant les deux années qui suivent la catastrophe, et la plupart sont convenus que, après que davantage de données sur les facteurs concernés deviennent disponibles, le Conseil d'administration pourrait déclarer le pays admis à bénéficier d'une annulation complète de l'encours de la dette, ce qui pourrait aussi couvrir l'aide d'urgence en liquidités qui aurait été accordée immédiatement après la catastrophe. Les administrateurs ont souligné qu'une réduction de la dette serait conditionnée par des efforts concertés

d'allègement de la dette de la part des autres créanciers officiels du pays, ainsi que par une évaluation de l'exécution de la politique macroéconomique par le pays membre pendant la période précédant la décision concernant l'allègement de la dette.

En ce qui concerne le financement, la plupart des administrateurs ont souscrit, ou pourraient le faire, à la proposition de transfert du solde excédentaire du fonds fiduciaire IADM-I pour financer le fonds fiduciaire ADAC¹⁹. On peut s'attendre à ce que, au fil du temps, les pays membres contribuent des ressources bilatérales en cas de besoin pour veiller à ce que le fonds fiduciaire ADAC dispose d'un financement adéquat pour faire face à des cas futurs.

Collaboration avec d'autres organisations

Le processus d'évaluation mutuelle du G-20

Lors de leur sommet de Pittsburgh en 2009, les dirigeants du Groupe des Vingt (G-20), composé de pays industrialisés et émergents, se sont engagés à œuvrer de concert pour assurer une reprise durable de l'activité ainsi qu'une croissance économique forte et soutenue à moyen terme, et ils ont lancé le «cadre pour une croissance forte, durable et équilibrée», dont la clé de voûte est le processus multilatéral appelé processus d'évaluation mutuelle (PEM). À la demande du G-20, le FMI réalise l'analyse technique utilisée dans le PEM pour évaluer la cohérence des politiques des pays et régions représentés dans le groupe et déterminer si les politiques mises en œuvre par chaque pays membre du G-20 sont collectivement compatibles avec les objectifs de croissance du groupe. En octobre 2010, le Conseil d'administration a tenu une séance informelle sur l'évaluation révisée des politiques des pays du G-20 à laquelle ont procédé les services du FMI dans le cadre du PEM.

Au sommet de Séoul tenu en novembre 2010, les pays du G-20 ont pris deux engagements en vue de corriger les déséquilibres mondiaux qui pourraient compromettre leurs objectifs de croissance : 1) un PEM renforcé sera mis en place, assorti de directives indicatives sur les principaux déséquilibres et 2) chaque membre du G-20 s'engage à prendre des mesures qui aideraient à atteindre les objectifs de croissance économique fixés par ses dirigeants. À leurs réunions tenues en février 2011 à Paris, les responsables du G-20 se sont accordés sur les indicateurs clés — dette publique, déficits budgétaires, taux d'épargne privée, dette privée et solde extérieur composé de la balance commerciale et des entrées nettes de revenu des investissements et des transferts — qui serviront à l'évaluation de ces déséquilibres, et lors de leur réunion à Washington en avril 2011, les ministres du G-20 se sont accordés sur des directives indicatives (c'est-à-dire des repères qualitatifs ou quantitatifs) au regard desquelles les indicateurs seront évalués. Cet accord fournit une base concrète à partir de laquelle les pays du G-20 peuvent évaluer leurs politiques économiques respectives et proposer des mesures correctives face à des déséquilibres qui risquent d'être déstabilisateurs. Il ouvre la voie au prochain sommet du G-20, qui se déroulera à Cannes en novembre 2011, et où les dirigeants du G-20 devraient conclure un accord détaillé sur les mesures nécessaires en vue d'atteindre les objectifs communs de croissance.

Tableau 3.2

Accords conclus au titre des principaux mécanismes pendant l'exercice 2011 (Millions de DTS)

Pays membre	Type d'accord	Date d'entrée en vigueur	Montant approuvé
Nouveaux accords			
Antigua-et-Barbuda	Accord de confirmation de 36 mois	7 juin 2010	81,0
Arménie	Mécanisme élargi de crédit de 36 mois	28 juin 2010	133,4
Colombie	Ligne de crédit modulable de 12 mois	7 mai 2010	2.322,0
Grèce	Accord de confirmation de 36 mois	9 mai 2010	26.432,9
Honduras	Accord de confirmation de 18 mois	1 ^{er} octobre 2010	64,8
Irlande	Mécanisme élargi de crédit de 36 mois	16 décembre 2010	19.465,8
Kosovo	Accord de confirmation de 18 mois	21 juillet 2010	92,7
Macédoine, Ex-République yougoslave de	Ligne de crédit de précaution de 24 mois	19 janvier 2011	413,4
Mexique	Ligne de crédit modulable de 24 mois	10 janvier 2011	47.292,0
Pologne	Ligne de crédit modulable de 12 mois	2 juillet 2010	13.690,0
Pologne	Ligne de crédit modulable de 24 mois	21 janvier 2011	19.166,0
Roumanie	Accord de confirmation de 24 mois	31 mars 2011	3.090,6
Ukraine	Accord de confirmation de 29 mois	28 juillet 2010	10.000,0
Total			142.244,5

Source : Département financier du FMI.

Conseil de stabilité financière

En septembre 2010, après approbation par le Conseil d'administration, le FMI est devenu membre du Conseil de stabilité financière (CSF), qui rassemble les responsables gouvernementaux chargés de la stabilité financière des principaux centres financiers internationaux, ainsi que des organismes internationaux de réglementation et de contrôle, des groupes d'experts des banques centrales et des institutions financières internationales. Le FMI et le CSF collaborent dans le cadre de l'exercice semestriel d'alerte avancée lancé par le FMI pour renforcer la surveillance. En mars 2011, le FMI et le CSF ont organisé à Washington une conférence sur l'initiative du G-20 relative aux déficits de données.

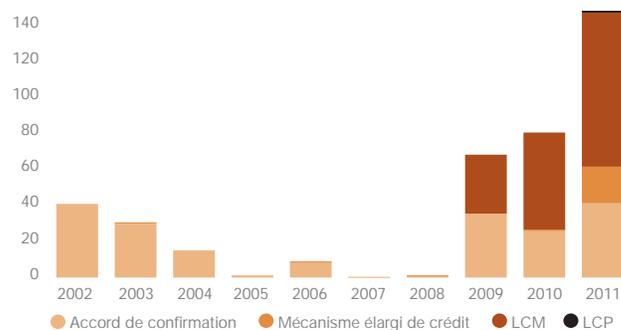
Lorsqu'ils ont approuvé l'adhésion du FMI au CSF²⁰, les administrateurs ont noté que les services de l'institution avaient déjà collaboré de manière informelle mais étroite avec l'organisme qui avait précédé le CSF (le Forum de stabilité financière) sur un large éventail de questions relatives au secteur financier. Ils ont fait observer aussi que les responsabilités du FMI et du CSF sont distinctes, mais étroitement liées et complémentaires. Ils ont souligné que le FMI doit continuer de prendre l'initiative en ce qui concerne la surveillance du système monétaire international et l'analyse de la stabilité macrofinancière dans les pays membres. Par ailleurs, le FMI devrait collaborer avec le CSF pour s'attaquer aux faiblesses du secteur financier, ainsi qu'établir et faire appliquer des politiques solides en matière de réglementation et de contrôle, entre autres, qui contribuent à la stabilité financière.

Autre collaboration

Le FMI collabore avec plusieurs autres organisations, parmi lesquelles la Banque mondiale, les banques régionales de déve-

Graphique 3.1

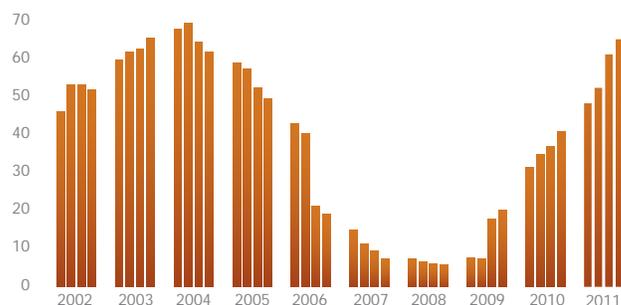
Accords approuvés pendant les exercices clos le 30 avril, 2002–11 (Milliards de DTS)



Source : Département financier du FMI.

Graphique 3.2

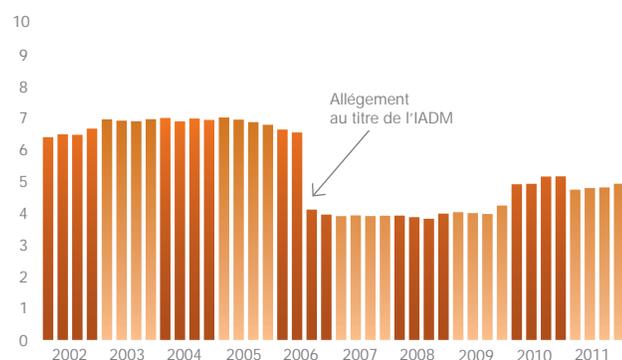
Encours des prêts ordinaires, exercices 2002–11 (Milliards de DTS)



Source : Département financier du FMI.

Graphique 3.3

Encours des prêts concessionnels, exercices 2002–11
(Milliards de DTS)



Source : Département financier du FMI.

loppement, des organismes des Nations Unies et d'autres instances internationales. Il travaille également avec des organismes normatifs tels que le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire et l'Association internationale des superviseurs en assurance. Il dispose d'un représentant spécial aux Nations Unies au siège de l'institution à New York, qui assure la liaison entre le FMI et le système des Nations Unies dans des domaines d'intérêt mutuel tels que la coopération entre les services statistiques et dans de nouveaux domaines tels que la protection sociale et la politique de l'emploi, et facilite la participation mutuelle aux réunions et manifestations.

ASSURER LE BON FONCTIONNEMENT ET LA STABILITÉ DU SYSTÈME MONÉTAIRE INTERNATIONAL

Bien que le système monétaire international ait bien résisté à la crise, il y subsiste des tensions, comme en témoignent l'aggravation des déséquilibres mondiaux, la volatilité des flux de capitaux et des taux de change, et l'accumulation massive de réserves de change. Pour que le système monétaire international fonctionne mieux, il faut une combinaison d'analyses — pour mieux comprendre les facteurs en jeu — et de solides instruments multilatéraux. Les travaux du Conseil d'administration pendant l'année dans les domaines des flux de capitaux (y compris le rôle du FMI), ainsi que l'accumulation et l'adéquation des réserves ont traité de questions importantes pour le bon fonctionnement du système monétaire international, et le Conseil d'administration s'est aussi penché sur la question de savoir si le DTS pourrait contribuer à consolider la stabilité monétaire internationale. Étant donné l'étendue et la complexité du dossier, le Conseil d'administration a fait le point sur la question en avril 2011 : il a évalué les progrès des divers travaux et a recensé des questions à approfondir.

Flux de capitaux

Le rôle du FMI concernant les flux internationaux de capitaux

En décembre 2010, le Conseil d'administration a examiné le rôle du FMI concernant les flux internationaux de capitaux²¹. Les

Tableau 3.3

Accords approuvés au titre du fonds fiduciaire RPC et relèvement du montant de ces accords pendant l'exercice 2011 (Millions de DTS)

Pays membre	Date d'entrée en vigueur	Montant approuvé
Nouveaux accords triennaux¹ au titre de la facilité élargie de crédit		
Arménie	28 juin 2010	133,4
Bénin	14 juin 2010	74,3
Burkina Faso	14 juin 2010	46,2
Guinée-Bissau	7 mai 2010	22,4
Haiti	21 juillet 2010	41,0
Kenya	31 janvier 2011	325,7
Lesotho	2 juin 2010	41,9
Sierra Leone	1 ^{er} juillet 2010	31,1
Yémen	30 juillet 2010	243,5
Sous-total		959,3
Relèvement du montant des accords au titre de la facilité élargie de crédit²		
Tadjikistan	7 juin 2010	26,1
Togo	25 juin 2010	11,0
Sous-total		37,1
Nouveaux accords au titre de la facilité de crédit de confirmation		
Honduras	1 ^{er} octobre 2010	64,8
Îles Salomon	2 juin 2010	12,5
Sous-total		77,2
Décassements au titre de la composante accès rapide de la FCE		
République kirghize	15 septembre 2010	22,2
Népal	28 mai 2010	28,5
Sainte-Lucie	12 janvier 2011	3,8
Saint-Vincent-et-les Grenadines	28 février 2011	2,1
Sous-total		56,6
Total		1.130,3

¹ A remplacé la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance.

² Seul le montant du relèvement est indiqué.

administrateurs ont noté que les flux de capitaux avaient apporté des avantages considérables en facilitant l'allocation efficace de ressources entre les pays, mais que la volatilité des flux de capitaux avait joué un rôle déterminant dans la crise récente, à la fois en accentuant les facteurs de vulnérabilité et en transmettant les chocs à travers les frontières.

Considérant que le FMI a pour mission de veiller à la stabilité monétaire internationale, les administrateurs sont convenus qu'il y avait lieu de renforcer son rôle en ce qui concerne les flux internationaux de capitaux. Ils ont jugé qu'il serait utile d'élaborer

une position cohérente du FMI en ce qui concerne les mouvements de capitaux et les politiques qui influent sur eux; cette position pourrait aider à définir des principes directeurs applicables à la surveillance que le FMI exerce sur le compte de capital et éventuellement d'autres politiques qui influent sur les mouvements de capitaux. Il a été noté que ces principes directeurs devraient être conçus de manière assez souple pour permettre la prise en compte des diverses situations nationales et, en particulier, faire une distinction entre les pays dont le compte de capital est ouvert et ceux qui n'ont pas encore procédé à sa libéralisation.

Ils ont noté que des politiques conçues pour répondre à des préoccupations nationales touchant à l'environnement macroéconomique, au secteur financier et au compte de capital pouvaient avoir des effets considérables sur d'autres pays en engendrant des flux de capitaux ou en les réduisant, ou encore en les détournant vers des pays tiers. Ils ont aussi reconnu la possibilité que les pays membres adoptent des approches divergentes face aux tensions ainsi créées et le fait que ces approches peuvent aussi avoir des répercussions pour d'autres pays. Les administrateurs ont souligné que le FMI avait un rôle important à jouer en attirant l'attention sur ces retombées potentielles et sur leurs implications possibles pour le système monétaire international dans son ensemble. Les administrateurs ont appuyé les efforts que déploie le FMI pour analyser et diffuser les leçons tirées de l'expérience des pays qui ont eu à gérer des flux de capitaux et pour encourager le dialogue à la fois avec les entités à l'origine de ces flux et avec leurs destinataires.

Les administrateurs ont exprimé des points de vue très divers en ce qui concerne un amendement aux Statuts visant à instaurer un cadre juridique plus complet et plus cohérent pour traiter les questions touchant aux flux de capitaux. Plusieurs administrateurs étaient favorables à ce que le débat s'engage sur un amendement futur aux Statuts, mais la plupart ont estimé qu'il serait prématuré d'ouvrir la discussion sur cette question avant de disposer d'une analyse plus approfondie et d'une expérience pratique plus étendue en la matière.

Expériences récentes en matière de gestion des entrées de capitaux

À la suite de l'examen des flux internationaux de capitaux en décembre 2010 (voir sous-section précédente), le Conseil d'administration a examiné en mars 2011 les travaux du FMI sur les récentes expériences internationales en matière de flux de capitaux et sur l'établissement d'un cadre de référence pour la gestion des entrées de capitaux²². Les administrateurs sont convenus que la hausse récente des entrées de capitaux s'explique par la combinaison d'une amélioration des paramètres économiques fondamentaux et des perspectives de croissance dans les pays recevant les capitaux ainsi que d'une politique monétaire accommodante dans les pays dont les capitaux sont originaires, entre autres. Ils ont souligné que les entrées de capitaux sont généralement bénéfiques pour les pays destinataires en encourageant l'investissement et la croissance. Par ailleurs, ils ont reconnu qu'une envolée soudaine des entrées de capitaux peut poser des problèmes (pression à l'appréciation de la monnaie, surchauffe, accumulation de faiblesses financières, risque

de retournement soudain des flux). Ils ont noté que les pays avaient réagi différemment face à la hausse des entrées de capitaux et avaient généralement complété leur politique macroéconomique par d'autres mesures pour gérer ces apports, quoique la nature, l'étendue et l'efficacité de ces mesures aient fortement varié.

La plupart des administrateurs ont souscrit en substance dans l'ensemble à la structure proposée pour la gestion des entrées de capitaux, qui, sont-ils convenus, s'appliquerait à tous les pays qui ont libéralisé totalement ou partiellement les mouvements de capitaux. Les administrateurs ont souligné que les conseils sur la gestion des entrées de capitaux devraient être impartiaux et tenir dûment compte du contexte de chaque pays et de l'environnement extérieur. Ils ont recommandé de mettre l'accent sur des mesures structurelles pour accroître la capacité d'un pays à absorber les entrées de capitaux et renforcer la résilience du système financier national face à ces apports.

Les administrateurs ont noté que lorsqu'un pays est confronté à une montée des entrées de capitaux, il est approprié d'agir au niveau macroéconomique — c'est-à-dire en modifiant le dosage des mesures monétaires et budgétaires en fonction des objectifs d'inflation, en laissant la monnaie s'apprécier si elle est sous-évaluée et en accumulant des réserves de change si elles ne dépassent pas un niveau adéquat d'un point de vue préventif. Ils sont convenus que des mesures de gestion des flux de capitaux pourraient être utilisées pour faire face aux risques macroéconomiques et financiers y afférents, mais ils ont souligné qu'elles ne devraient pas remplacer le nécessaire ajustement de la politique macroéconomique.

Réserves de change

Accumulation de réserves et stabilité monétaire internationale

L'accumulation de réserves s'est accélérée au cours des dix dernières années : leur total a atteint un niveau largement supérieur à la norme, surtout dans les pays émergents. En mai 2010, le Conseil d'administration a examiné quels sont les liens entre l'accumulation de réserves de change et la stabilité monétaire internationale, et comment rendre le système monétaire international plus robuste face à des crises récurrentes²³.

Les administrateurs ont noté que, même si la stabilité monétaire internationale est un enjeu à long terme, elle mérite d'être prise en compte dans la revue en cours de la mission du FMI. La plupart des administrateurs ont indiqué que le système actuel a démontré sa résilience, bien que des tensions croissantes soient manifestes.

L'accumulation sans précédent de réserves de change ces dernières années, avec sa concentration sur un petit nombre de monnaies — quoique cela s'explique en partie par des choix d'action — a fait apparaître des imperfections du système, telles que l'absence d'ajustement automatique face à des déséquilibres, un ajustement asymétrique aux chocs et la variabilité des liquidités internationales disponibles. Tout d'abord, des politiques macroéconomiques et financières saines, en particulier de la part des émetteurs de réserves et des autres pays importants pour le système, restent indispen-

sables pour assurer la stabilité du système à long terme. Une surveillance renforcée des politiques économiques des pays membres de la part du FMI est donc jugée cruciale pour la stabilité du système monétaire international.

Les administrateurs ont examiné plusieurs options pour freiner la croissance de la demande de réserves. Bon nombre d'entre eux sont favorables à la poursuite de travaux analytiques qui pourraient donner une idée de ce qui constitue un niveau approprié de réserves de précaution en fonction de la situation du pays concerné. De meilleures analyses des flux de capitaux volatils ont été préconisées, car ces flux sont considérés comme une des motivations principales de l'autoassurance. Les administrateurs s'associent à la poursuite des travaux sur le rôle que le FMI pourrait jouer en vue d'aider les pays membres à tirer parti des flux de capitaux tout en préservant la stabilité intérieure et mondiale.

Évaluation de l'adéquation des réserves

En mars 2011, tandis que beaucoup de pays s'efforçaient de réduire leur vulnérabilité extérieure et que l'accumulation de réserves à l'échelle mondiale avait retrouvé son rythme d'avant la crise, le Conseil d'administration s'est penché sur la question de savoir comment évaluer l'adéquation des réserves²⁴. Notant l'absence d'un consensus sur ce qui constitue un niveau adéquat de réserves, les administrateurs ont estimé en général que les nouvelles méthodes proposées par les services du FMI pour les pays émergents et les pays à faible revenu constituaient un point de départ utile en vue d'analyser l'adéquation des réserves de précaution. Ils ont souligné qu'il ne devrait pas y avoir de méthode d'évaluation uniforme et ont préconisé de la compléter par un

élément d'appréciation et des facteurs propres à chaque pays, notamment la prise en compte des cadres et politiques macro-économiques et prudentiels, ainsi que les autres formes de financement conditionnel, l'assurance-pays et les actifs et passifs globaux, et ils ont noté l'importance des pratiques de gestion des réserves pour l'adéquation des réserves.

Pour les pays émergents, dont la balance des paiements est dominée par les flux de capitaux, les administrateurs sont dans l'ensemble favorables à la nouvelle méthode proposée, qui prévoit une pondération par les risques, car elle repose sur la méthode simple et transparente des calculs traditionnels tout en incluant des facteurs de vulnérabilité plus généraux. Pour les pays à faible revenu, dont la balance des paiements est vulnérable principalement au niveau des transactions courantes, les administrateurs sont convenus que la méthode proposée pour étalonner les réserves optimales en fonction des caractéristiques du pays offre un bon moyen d'inclure ces caractéristiques dans l'évaluation. Ils ont encouragé à approfondir et à affiner l'analyse dans le cadre des travaux en cours dans ce domaine afin d'évaluer l'adéquation des réserves de manière plus détaillée.

Droits de tirage spéciaux

Renforcer la stabilité monétaire internationale : un rôle pour le DTS?

En janvier 2011, le Conseil d'administration a examiné comment les droits de tirage spéciaux du FMI pourraient améliorer le fonctionnement à long terme du système monétaire international²⁵. Les administrateurs ont souligné que le renforcement du rôle du

Encadré 3.1

Fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette après une catastrophe

L'assistance offerte par le biais du fonds fiduciaire ADAC est à la disposition des pays à faible revenu admis à bénéficier d'emprunts concessionnels dans le cadre du fonds fiduciaire RPC et dont le revenu par habitant est inférieur au seuil de revenu actuellement requis pour avoir accès aux emprunts les plus concessionnels de la Banque mondiale, octroyés par l'Association internationale de développement (IDA). (Dans le cas des pays dont la population est inférieure à un million d'habitants, le revenu annuel par habitant doit être inférieur à deux fois le seuil de revenu requis par l'IDA.) Le soutien se limite aux pays frappés par les catastrophes naturelles les plus dévastatrices, notamment celles qui ont touché directement au moins un tiers de la population et détruit plus d'un quart de la capacité de production du pays, ou causé des dégâts évalués à plus de 100 % du PIB.

Les pays à faible revenu admissibles reçoivent un allègement du service de leur dette qui couvre tous les paiements exigibles au titre de leur dette admissible envers le FMI à partir de la

date de la décision concernant l'allègement jusqu'au deuxième anniversaire de la catastrophe. Un remboursement anticipé, par le fonds fiduciaire ADAC, de l'encours total de la dette admissible envers le FMI est aussi possible lorsque la catastrophe et les efforts de redressement économique engagés par la suite donnent naissance à des besoins élevés et persistants de financement de la balance des paiements et lorsque les ressources dégagées par une réduction de l'encours de la dette sont cruciales pour satisfaire ces besoins. La réduction de la dette est conditionnée par des efforts concertés d'allègement de la dette de la part des créanciers officiels du pays, la disponibilité des ressources du fonds fiduciaire ADAC, et des exigences précisées en matière d'antécédents et de coopération.

Le fonds fiduciaire ADAC a été initialement financé à hauteur de 280 millions de DTS (environ 422 millions de dollars) sur les ressources propres du FMI et devrait être reconstitué par les futures contributions de donateurs en tant que de besoin.

DTS ne remplace pas les efforts visant à renforcer la stabilité du système monétaire international, en particulier l'intensification de la collaboration internationale, appuyée par une meilleure surveillance et l'amélioration du dispositif de sécurité financière, ainsi qu'une expansion des circuits financiers dans les pays émergents. Il a été noté que, en complément de ces efforts, qui doivent être poursuivis d'urgence, le renforcement du rôle du DTS pourrait contribuer à la stabilité à long terme du système monétaire international, à condition que des garde-fous appropriés soient mis en place et qu'une volonté politique et l'intérêt du secteur privé soient mobilisés.

Les administrateurs ont souligné qu'il est nécessaire d'analyser en détail les causes des problèmes dans le système monétaire international et de formuler un ensemble cohérent de réformes pour s'y attaquer. Un grand nombre d'administrateurs ne sont pas convaincus au stade actuel que le DTS ait un rôle essentiel à jouer dans ce processus. Dans l'ensemble, les administrateurs se sont déclarés prêts à examiner les questions relatives au DTS sans parti pris, en vue de dégager un large consensus parmi tous les pays membres.

Les administrateurs envisagent la possibilité d'accroître l'encours des DTS officiels à l'aide d'allocations régulières pour satisfaire la demande croissante de réserves de change et réduire les déséquilibres mondiaux. Ils ont pris note des observations des services du FMI selon lesquelles, dans la plupart des scénarios, des allocations régulières de DTS ne sont pas inflationnistes et ont appelé à étudier plus avant les rôles respectifs des allocations de DTS et des financements traditionnels du FMI reposant sur la conditionnalité.

Examen de l'évaluation du DTS en 2010

En novembre 2010, le Conseil d'administration a achevé son examen de l'évaluation du DTS, auquel il procède normalement tous les cinq ans : il a arrêté que la valeur du DTS continuera d'être fondée sur une moyenne pondérée des valeurs des monnaies qui composent ce panier, à savoir le dollar des États-Unis, l'euro, la livre sterling et le yen, et a approuvé des coefficients de pondération révisés pour les quatre monnaies²⁶. À compter du 1^{er} janvier 2011, les quatre monnaies se voient attribuer les coefficients de pondération ci-après, qui sont fondés sur leur rôle respectif dans les échanges et la finance internationaux : dollar des États-Unis, 41,9 % (contre 44 % lors de l'examen de 2005); euro, 37,4 % (contre 34 %); livre sterling, 11,3 % (contre 11 %) et yen, 9,4 % (contre 11 %), les pondérations étant arrondies à la première décimale et non plus au point de pourcentage entier le plus proche, comme lors des réexamens antérieurs. La décision adoptée a suivi la méthodologie établie pour l'évaluation du DTS.

Les critères régissant le choix des monnaies à inclure dans le panier du DTS demeurent inchangés par rapport aux examens de 2000 et 2005 : les monnaies qui composent le DTS sont les quatre monnaies émises par les États membres du FMI, ou par les unions monétaires dont des membres sont aussi membres du FMI, 1) dont la valeur des exportations de biens et de services sur la période de cinq ans prenant fin douze mois avant l'entrée

en vigueur du réexamen était la plus élevée et 2) dont le FMI a déterminé qu'elles étaient des monnaies librement utilisables au sens de l'article XXX, alinéa f), de ses Statuts. La pondération attribuée à chaque monnaie reste fondée sur la valeur des exportations de biens et de services de l'État membre (ou des membres faisant partie d'une union monétaire) qui émet cette monnaie et du montant des réserves libellées dans cette monnaie qui sont détenues par d'autres membres du FMI.

Le Conseil d'administration a aussi examiné la méthode servant à déterminer le taux d'intérêt du DTS et a décidé de continuer à fixer le taux d'intérêt hebdomadaire sur la base d'une moyenne pondérée des taux d'intérêt des instruments à court terme sur les marchés monétaires des pays dont la monnaie entre dans la composition du DTS. Les taux d'intérêt des bons du Trésor à trois mois des États-Unis, du Royaume-Uni et du Japon ainsi que le taux Eurepo à trois mois continueront de servir respectivement de taux d'intérêt représentatifs pour le dollar des États-Unis, la livre sterling, le yen et l'euro, respectivement.

Le montant de chacune des quatre monnaies à inclure dans le nouveau panier d'évaluation du DTS a été calculé le 30 décembre 2010 à l'aide des nouvelles pondérations, le montant précis de chaque monnaie étant établi de manière à ce que la valeur du nouveau panier du DTS et du panier existant reste la même. À compter du 1^{er} janvier 2011, la valeur du DTS est la somme des valeurs des montants ci-après de chaque monnaie : dollar des États-Unis, 0,660; euro, 0,423; livre sterling, 0,111; et yen, 12,1.

Pendant leur débat sur l'évaluation du DTS²⁷, les administrateurs ont noté que, bien que la Chine soit devenue le troisième exportateur de biens et services sur la base d'une moyenne de cinq ans et ait pris des mesures pour faciliter l'utilisation internationale du renminbi, ce dernier ne remplit pas les critères pour être une monnaie librement utilisable, et ne sera donc pas inclus dans le panier du DTS pour le moment. Les administrateurs ont recommandé de suivre la question en fonction de l'évolution future.

Les administrateurs sont convenus que le prochain examen de la méthode d'évaluation du DTS aurait lieu d'ici 2015; quelques administrateurs ont noté qu'il faudrait envisager d'y procéder plus tôt si l'évolution de la situation le justifie.

METTRE EN PLACE UN SYSTÈME FINANCIER PLUS SOLIDE

La crise financière a mis en évidence le rôle crucial que le secteur financier joue dans la stabilité financière mondiale et les questions relatives au secteur financier ont occupé une place importante dans les travaux du FMI pendant l'exercice 2011 : le Conseil d'administration a consacré plusieurs de ses séances à l'examen de divers aspects du renforcement du système financier mondial. (Les efforts redoublés du FMI dans le domaine de la surveillance du secteur financier ont aussi joué un rôle; voir plus haut la section «Surveillance du secteur financier».)



Gauche : Vendanges près de Rahovec (Kosovo).
Droite : Déchargement d'un navire au port d'Aden (Yémen).

Intégrer les évaluations de la stabilité financière dans la surveillance au titre de l'article IV

Le programme d'évaluation du secteur financier (PESF), établi en 1999 à la suite de la crise asiatique, permet de procéder à une analyse détaillée et approfondie du secteur financier d'un pays²⁸. Il s'est avéré un outil essentiel pour analyser les forces et les faiblesses des systèmes financiers des pays membres du FMI. Entre 1999 et 2010, plus des trois-quarts des pays membres du FMI se sont soumis à une évaluation de leur stabilité financière au titre du programme, certains plus d'une fois.

Les évaluations sont effectuées par des équipes conjointes de la Banque mondiale et du FMI dans les pays en développement et les pays émergents, et par le FMI seulement dans les pays avancés. Elles incluent toutes une évaluation de la stabilité financière, dont le FMI se charge, et les évaluations des pays en développement et des pays émergents incluent aussi une évaluation du développement financier, qui est du ressort de la Banque mondiale.

En septembre 2010, le Conseil d'administration a décidé de rendre l'évaluation de la stabilité financière au titre du PESF — qui, jusqu'à cette date, avait été librement consentie — obligatoire pour les pays membres dont le secteur financier a une importance systémique, dans le cadre des consultations au titre de l'article IV des Statuts du FMI (voir encadré 3.2). Lors de leur examen de la proposition des services du FMI concernant les modalités d'application de ce changement important²⁹, la plupart des administrateurs ont fait observer que ces évaluations obligatoires constituaient un pas important sur la voie du renforcement de la surveillance du secteur financier par le FMI, dans la logique de la mission existante de l'institution en matière de surveillance bilatérale, et un élément essentiel de la stratégie globale de modernisation de la mission de surveillance du FMI et de ses modalités. Par ailleurs, les administrateurs ont préconisé de prendre des mesures supplémentaires pour intégrer davantage les questions relatives au secteur financier dans la surveillance bilatérale de tous les pays membres.

La plupart des administrateurs ont souscrit, ou sont disposés à souscrire, à la proposition de l'ancien Directeur général consistant à fixer à maximum cinq ans la fréquence attendue des évaluations de la stabilité financière au titre de l'article IV. Par ailleurs, les administrateurs sont convenus que, selon les circonstances, il pourrait être souhaitable que le Directeur général, dans certains cas, encourage les pays membres dont le secteur financier est important pour le système de se soumettre spontanément à ces évaluations plus fréquemment, en particulier dans un délai de trois à cinq ans.

Les administrateurs ont noté que le fait de rendre obligatoire les évaluations de la stabilité financière au titre du PESF pour les pays membres dont le secteur financier a une importance systémique ne doit pas conduire à une réduction des évaluations PESF pour ceux dont le secteur financier n'est pas important pour le système. Ils ont souligné que les évaluations du développement menées par la Banque mondiale dans les pays en développement et les pays émergents doivent continuer d'être offertes facultativement et ont engagé le FMI et la Banque mondiale à continuer de coopérer étroitement dans ce domaine.

Politique macroprudentielle : cadre d'analyse

Les résultats d'une enquête menée en 2010 par le FMI sur les pratiques nationales indiquent l'incertitude des dirigeants nationaux quant à la politique macroprudentielle et son rôle dans la stabilité financière, tant au niveau théorique que pratique. En avril 2011, le Conseil d'administration a examiné les premiers aspects de l'élaboration d'un cadre de politique macroprudentielle³⁰. Les administrateurs ont souscrit dans l'ensemble à la proposition des services du FMI pour la définition de la politique macroprudentielle et ses objectifs³¹, notant que l'objectif principal doit être de limiter l'accumulation de risques financiers systémiques dans le temps et dans l'ensemble des systèmes financiers et des pays. Ils ont souligné que la politique macroprudentielle doit être considérée comme un complément des politiques macroéconomiques et microprudentielles et ont noté qu'il n'est pas facile, dans la pratique, de cloisonner les politiques macroprudentielles et les autres politiques, en particulier microprudentielles.

Les administrateurs sont du même avis que les services du FMI : les fondements analytiques et opérationnels de la politique macroprudentielle ne sont pas encore complètement compris. Ils ont reconnu qu'il serait difficile de mesurer le risque systémique et ont insisté sur la nécessité de disposer de davantage de données pour mieux surveiller ce risque. Les administrateurs ont souligné qu'il faudra, pour accomplir des progrès, établir des méthodes robustes de mesure du risque systémique et améliorer la capacité de détection de son accumulation. Ils sont d'avis que l'on progresse trop lentement pour remédier au manque de données et qu'il convient de redoubler d'effort dans ce domaine, car des informations plus détaillées seraient utiles pour détecter les déséquilibres naissants.

Enseignements de la crise pour les banques centrales

En juin 2010, tandis que les dirigeants commençaient à tirer les enseignements de la crise, le Conseil d'administration a examiné les enjeux pour les banques centrales et des questions importantes concernant la relation entre la politique monétaire et la politique macroprudentielle³².

Les administrateurs ont souscrit à l'évaluation des services du FMI : il faut veiller à la stabilité financière en s'appuyant principalement sur un dispositif macroprudentiel qui intègre des éléments macro-économiques et financiers systémiques, et qui repose sur le contrôle microprudentiel. Ils ont noté que l'usage efficace d'instruments tels que les réserves obligatoires et les volants de capitaux, les provisions pour pertes, les ratios de liquidité et une évaluation prudente des garanties pourraient réduire le risque systémique en atténuant la procyclicité et l'accumulation de faiblesses structurelles.

Les administrateurs sont convenus dans l'ensemble que les banques centrales devraient jouer un rôle important dans la politique macroprudentielle, indépendamment de la question de savoir si elles sont l'organe principal de réglementation financière. Ils ont noté qu'il restait beaucoup à faire pour rendre opérationnels les dispositifs macroprudentiels et ont encouragé à poursuivre les travaux dans ce domaine.

En outre, les administrateurs sont convenus dans l'ensemble que la stabilité des prix doit rester l'objectif principal de la politique monétaire et ils ont souligné qu'il importe de préserver la crédibilité durablement acquise des banques centrales, qui a été déterminante pour ancrer les anticipations inflationnistes. Cependant, ils ont noté qu'il faudrait redoubler d'effort pour surveiller l'évolution du système financier et évaluer les risques y afférents.

Les administrateurs ont noté que de bonnes pratiques semblaient avoir été acquises pour les mesures non conventionnelles de politique monétaire. Il a été noté qu'un objectif explicite, une transmission clairement expliquée, la transparence et des bilans de banque centrale protégés accroissent l'efficacité de ces mesures.

Règlement des faillites bancaires à l'échelle internationale

La question complexe du règlement des faillites des groupes financiers internationaux est l'une des priorités de la communauté

internationale. En juillet 2010, le Conseil d'administration a examiné une proposition visant à renforcer la coordination du règlement des faillites bancaires à l'échelle internationale en adoptant une démarche pragmatique qui mettrait l'accent sur une meilleure coordination entre autorités nationales³³.

Les administrateurs sont d'accord avec l'évaluation des services du FMI : il est important de renforcer le contrôle et la réglementation pour réduire la probabilité d'une faillite d'un établissement financier. Cependant, ils ont admis que l'on ne peut éliminer la possibilité d'une faillite et ils sont conscients de la nécessité d'employer des mécanismes de règlement robustes lorsque plusieurs pays sont impliqués.

Le Conseil d'administration est convenu que les éléments ci-après seraient des éléments importants du dispositif : les pays modifieraient leur législation nationale de manière à éliminer les obstacles juridiques ou pratiques à la coopération internationale, veilleraient à ce que leur propre régime de règlement des faillites satisfasse aux normes de coordination de base et à des normes de contrôle robustes, et souscrivent à des mécanismes procéduriers pour la coordination des règlements de faillite à l'échelle internationale. En outre, les administrateurs ont noté qu'il pourrait être utile d'établir des critères pour des accords de partage de charges *ex ante* en vue de réduire au minimum le besoin de financement public, bien que quelques administrateurs aient reconnu qu'il pourrait être difficile de dégager un consensus à cet égard.

Les administrateurs sont convenus que lorsque des banques sont présentes dans plusieurs pays, ces derniers devraient intensifier leur coopération et s'efforcer de remplir ces critères. Ils ont noté qu'un dispositif de ce type représentait un pas dans la bonne direction, mais ils ont souligné qu'il faut encore résoudre plusieurs problèmes généraux et techniques, et demandent aux services du FMI d'œuvrer dans cette direction en étroite collaboration avec le CSF et les organismes normalisateurs en la matière.

Interconnexions financières

En octobre 2010, le Conseil d'administration a examiné les interconnexions financières, dans le cadre des efforts que le FMI déploie pour renforcer sa surveillance³⁴. Les administrateurs ont noté que la cartographie du système financier international constituait une première étape précieuse vers l'établissement de cartes des risques systémiques et la détection des failles le long desquelles les chocs financiers pourraient se propager. Ces cartes renforceraient la capacité du FMI d'évaluer les facteurs de vulnérabilité, de surveiller l'accumulation de risques systémiques et de donner une alerte avancée.

Les administrateurs ont recommandé de poursuivre les travaux de sorte que l'analyse des interconnexions financières puisse être appliquée à la surveillance exercée par le FMI. L'analyse pourrait être utilisée pour améliorer les évaluations PESF et renforcer la surveillance bilatérale en incorporant des perspectives multilatérales. Les administrateurs ont noté que, compte tenu de la mission du FMI et de son avantage comparatif, l'objectif de cette analyse devrait être d'améliorer l'évaluation macrofinancière des risques.

Encadré 3.2

Évaluations obligatoires de la stabilité financière

Les évaluations obligatoires de la stabilité financière approuvées par le Conseil d'administration en septembre 2010 comprennent trois éléments : 1) une évaluation de la source, de la probabilité et des effets potentiels des principaux risques pesant sur la stabilité macrofinancière à court terme, sur la base d'une analyse de la structure et de la solidité du système financier et de ses liens avec le reste de l'économie; 2) une évaluation du cadre de stabilité financière de chaque pays, avec une évaluation de l'efficacité du contrôle du secteur financier par rapport aux normes internationales et 3) une évaluation de la capacité des autorités de gérer et de résoudre une crise financière si les risques se matérialisaient, compte tenu des dispositifs de gestion des liquidités, de sécurité financière ainsi que de prévention et de résolution des crises du pays. Les évaluations obligatoires auront lieu tous les cinq ans, mais les pays pourront se soumettre spontanément à des évaluations plus fréquentes, si nécessaire.

Une méthode combinant la taille et l'interdépendance du secteur financier de chaque pays a permis de recenser 25 pays dont le secteur financier a une importance systémique (voir liste ci-dessous). Ce groupe de pays couvre près de 90 % du système financier mondial et 80 % de l'activité économique mondiale. Il inclut 15 des pays membres du G-20 et une majorité des membres du CSF, qui collabore avec le FMI en ce qui concerne le suivi du respect de la réglementation et des normes bancaires internationales. La méthode et la liste de pays seront réexaminées périodiquement de manière à s'assurer que la liste continue d'inclure les pays ayant les secteurs financiers les plus importants pour le système qui doivent faire l'objet d'une évaluation régulière, approfondie et obligatoire de leur stabilité financière.

Économies soumises à une évaluation obligatoire de la stabilité financière (en septembre 2010)

Allemagne	Italie
Australie	Japon
Autriche	Luxembourg
Belgique	Mexique
Brésil	Pays-Bas
Canada	RAS de Hong Kong
Chine	Royaume-Uni
Corée du Sud	Russie
Espagne	Singapour
États-Unis	Suède
France	Suisse
Inde	Turquie
Irlande	

Les administrateurs ont constaté les déficits de données élevés et les problèmes rencontrés pour établir une carte détaillée du système financier international et analyser l'accumulation des concentrations de risques systémiques. Ils ont préconisé une collaboration étroite et une répartition efficace du travail entre les parties concernées, et noté que le groupe de travail conjoint FMI–CSF sur les déficits de données et les liens systémiques³⁵ constitue une initiative très importante en vue de combler ces lacunes. Ils ont souligné les problèmes de confidentialité et les obstacles juridiques qui empêchent le partage d'information entre les établissements individuels et des entités non impliquées dans le contrôle telles que le FMI.

Contribution du secteur financier au coût de la crise

En réponse à une demande des dirigeants du G-20, le FMI a établi, pour leur réunion à Toronto en juin 2010, un rapport sur les différentes options que les pays ont adoptées ou envisagent d'adopter sur la manière dont le secteur financier pourrait assurer une contribution juste et substantielle au financement des charges liées aux interventions que les gouvernements ont mises en œuvre pour remettre en état le système bancaire. Ce rapport suivait un rapport intérimaire qui avait été présenté aux ministres des finances du G-20 en avril 2010.

Après avoir analysé diverses options, le rapport a proposé deux types de contribution du secteur financier, avec des objectifs distincts. La principale composante serait une «contribution à la stabilité financière», associée à un mécanisme de règlement crédible et efficace : le taux de la contribution serait initialement forfaitaire (variable en fonction du type d'établissement financier), puis serait modifié de manière à tenir compte des risques représentés par chaque établissement et de ses contributions au risque systémique — par exemple en rapport avec sa taille, ses interconnexions et sa substituabilité — ainsi que des variations du risque global dans le temps. D'autres contributions du secteur financier pourraient être obtenues au moyen d'une «taxe sur les activités financières» prélevée sur la somme des bénéfices et des rémunérations des établissements financiers et versée aux recettes générales.

Examen de l'initiative des normes et codes

Pendant l'examen de l'initiative des normes et codes par le Conseil d'administration en mars 2011³⁶, les administrateurs ont noté que l'observation des normes arrêtées n'est qu'un élément d'un dispositif de prévention des crises. Il a été noté que la récente crise avait mis en évidence des lacunes dans l'architecture des normes et des codes, ainsi que la nécessité de compléter les évaluations au titre des rapports sur l'observation des normes et codes (RONC) par un suivi rigoureux de la mise en œuvre, un renforcement de la surveillance des établissements financiers ainsi qu'une coopération internationale sur les questions transfrontières et la résolution des crises. Il a été noté que les effets de la crise sur les bilans publics imposent de redoubler d'attention en ce qui concerne la transparence des finances publiques, y compris un éventuel réexamen des normes budgétaires et une mise à jour du cadre d'évaluation de la qualité des données.



Gauche : Reconstruction d'une voie de chemin de fer près de Monrovia (Libéria).
Droite : De nouvelles excavatrices dans une usine de Lonking à Shanghai (Chine).



Les administrateurs ont souscrit à la décision du CSF de combiner les normes de comptabilité et d'audit figurant dans l'initiative dans un seul domaine et d'introduire un nouveau domaine relatif à la résolution des crises et à l'assurance des dépôts. Étant donné la demande d'évaluations des nouvelles normes et les ressources limitées qui sont disponibles, les administrateurs étaient dans l'ensemble d'avis qu'il fallait établir un ordre de priorité dans les RONC.

Selon les administrateurs, l'utilisation des fonds fiduciaires spécialisés présente un intérêt considérable pour financer une assistance technique de suivi dans les domaines prioritaires. Ils ont souligné qu'il fallait veiller à ne pas évincer les pays à faible revenu et les pays émergents en se focalisant sur les pays membres importants pour le système.

Les administrateurs ont souscrit de manière générale à l'application plus large de RONC ciblés pour accroître l'efficacité et permettre des mises à jour plus fréquentes. La plupart des administrateurs sont convenus qu'il soit recommandé de mieux intégrer les conclusions des RONC dans la surveillance du FMI, notamment en assurant le suivi des recommandations des RONC sur le plan macroéconomique dans le cadre de la surveillance bilatérale.

Les administrateurs ont pris note avec satisfaction des mesures prises pour améliorer l'accès du public aux RONC et des efforts déployés pour encourager les pays à publier leurs RONC. Ils se sont montrés généralement disposés à envisager la mise en place d'un mécanisme visant à faciliter des comptes-rendus publics sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations des RONC, sur la base de directives précises afin de garantir la crédibilité.

Les administrateurs sont convenus que le prochain examen de l'initiative sur les normes et les codes devrait avoir lieu dans cinq ans, tout en prévoyant une certaine flexibilité pour procéder à des examens ponctuels si nécessaire.

SOUTENIR LA CROISSANCE ET LA STABILITÉ DANS LES PAYS À FAIBLE REVENU

Répondre aux besoins des pays membres à faible revenu est une priorité particulière pour le FMI depuis quelques années, car ces pays ont subi les conséquences de la crise financière mondiale et, plus récemment, de la nouvelle montée des prix de l'alimentation et des carburants. Pendant l'exercice 2011, le Conseil d'administration s'est penché à plusieurs reprises sur les problèmes macroéconomiques que ces pays rencontrent au sortir de la crise et a examiné comment les pays en développement pourraient accroître leurs recettes intérieures. Le FMI a mis en place un cadre analytique pour évaluer les facteurs de vulnérabilité et les risques naissants dans les pays à faible revenu à la suite des changements intervenus dans l'économie mondiale. La demande de prêts concessionnels du FMI a persisté, de même que les efforts déployés pour veiller à ce que des ressources adéquates soient disponibles pour ces prêts (voir «Budget et recettes» au chapitre 5).

Bien qu'il reste beaucoup à faire, les efforts que le FMI déploie pour aider les pays membres à faible revenu ont obtenu quelque succès. Des initiatives telles que l'initiative PPTE et l'IADM (voir «Aide aux pays à faible revenu» plus haut dans ce chapitre) ont commencé à atteindre leur objectif de sortir davantage de ménages de la pauvreté et de rapprocher ces pays des objectifs du Millénaire pour le développement. L'encadré 3.3 présente en détail une réussite parmi les pays à faible revenu, le Libéria.

Problèmes macroéconomiques des pays à faible revenu

En novembre 2010, le Conseil d'administration a examiné les problèmes macroéconomiques auxquels sont confrontés les pays à faible revenu au sortir de la crise mondiale³⁷. Les administrateurs ont noté que la crise avait provoqué le ralentissement économique



Gauche : Une lampe DEL à énergie solaire sur un marché de bétail à Bukeda (Ouganda).

Droite : Plantation de noix de coco à Guadalcanal : le coprah est le principal produit d'exportation des îles Salomon.

le plus brutal des quarante dernières années et a plongé 64 millions de personnes de plus dans la misère à la fin de 2010. Néanmoins, dans deux tiers des pays à faible revenu, le PIB par habitant a continué de progresser pendant la crise, contrairement à ce qui s'était passé durant les crises précédentes et à la situation dans la plupart des pays avancés.

Les administrateurs expliquent la résilience des pays à faible revenu par leur situation macroéconomique généralement plus solide avant la crise actuelle, avec notamment des déficits budgétaires et courants moins lourds, une dette et une inflation plus faibles ainsi que des réserves de change plus élevées. La plupart de ces pays, en particulier ceux qui appliquent un programme appuyé par le FMI, ont pu maintenir la croissance réelle des dépenses primaires pendant la crise et même accroître les dépenses dans les secteurs prioritaires, tels que la santé, l'éducation et les infrastructures.

Les administrateurs ont constaté le rôle important que le FMI a joué en aidant les pays à faible revenu à surmonter la crise à l'aide de financements sans précédent et de conseils. La réforme des mécanismes de prêt du FMI en faveur des pays à faible revenu, le renforcement du dispositif de financement concessionnel et l'allocation générale de DTS ont contribué à atténuer les effets de la crise mondiale, à catalyser le soutien des donateurs et à faciliter un rebond rapide.

Les administrateurs ont noté que l'on s'attendait à ce que le rythme de la reprise économique dans les pays à faible revenu, bien que variable d'une région à l'autre, soit plus rapide et plus proche de celui observé dans le reste du monde que lors des crises précédentes, du fait de leur intégration commerciale et financière plus poussée et de leurs politiques économiques plus

robustes. Cependant, ils ont mis en garde contre un excès de confiance, étant donné les risques de dégradation de l'économie mondiale et la réduction de la marge de manœuvre dans la majorité des pays.

Vulnérabilité des pays à faible revenu

En mars 2011, le FMI a adopté un cadre analytique pour évaluer les facteurs de vulnérabilité et les risques naissants dans les pays à faible revenu à la suite des changements intervenus dans l'économie mondiale³⁸. L'exercice d'évaluation de la vulnérabilité des pays à faible revenu a pour objectif de permettre aux services du FMI de détecter des sources de vulnérabilité et d'évaluer la résilience des pays membres aux risques naissants avant qu'ils ne se matérialisent, et donc d'orienter la riposte.

Les exercices d'évaluation internes antérieurs qui portaient sur la vulnérabilité des pays avancés et des pays émergents étaient axés sur les crises des comptes de capital ou les crises financières systémiques et les récessions qui pourraient avoir des effets de contagion ou des bouleversements importants à une échelle régionale ou mondiale. Par contre, l'évaluation pour les pays à faible revenu porte sur leur vulnérabilité à des ralentissements prononcés de la croissance dus à des chocs extérieurs — tels que de fortes variations des termes de l'échange et des flux de financement extérieur volatils. Ces chocs peuvent provoquer une instabilité budgétaire et extérieure, un surendettement, des tensions dans le système bancaire et de fortes baisses de la production, qui peuvent tous entraîner des baisses substantielles du niveau de vie et même des bouleversements sociaux.

Les résultats de l'exercice annuel d'évaluation de la vulnérabilité des pays à faible revenu renforceront la surveillance du FMI en

améliorant les évaluations des risques pour ces pays et en servant de point de départ pour des comparaisons et des analyses internationales. Les évaluations des risques extérieurs naissants par rapport à la marge de manœuvre existante contribueront à cerner les domaines où il faudra renforcer la marge de manœuvre, et mettent en évidence les possibilités d'une action préventive.

L'exercice d'évaluation de la vulnérabilité fait partie d'un programme plus vaste de travaux du FMI visant à aider les pays à faible revenu à gérer la volatilité et à atténuer les chocs extérieurs. Ce programme inclut aussi des travaux à venir sur le rôle des instruments de financement conditionnel dans la gestion de la volatilité dans les pays à faible revenu, ainsi qu'un examen des problèmes macroéconomiques et stratégiques des pays à faible revenu dont la situation est fragile, notamment en raison de leur environnement politique et de l'insuffisance de leurs capacités institutionnelles.

Mobilisation des recettes dans les pays en développement

En mars 2011, le Conseil d'administration s'est penché sur la mobilisation des recettes dans les pays en développement³⁹. Les

administrateurs ont souscrit dans l'ensemble aux principes et aux recommandations qui figurent dans l'analyse effectuée par les services du FMI, et ont souligné que leur application devrait tenir dûment compte des circonstances particulières de chaque pays et de l'échelonnement approprié des réformes. Ils ont souligné le rôle important que le FMI joue en continuant de soutenir les efforts déployés par les pays en développement pour mobiliser des recettes intérieures afin de satisfaire leurs besoins de dépenses substantiels, et ont exprimé leur vif soutien à l'assistance technique du FMI dans ce domaine.

Les administrateurs ont souligné que, si l'objectif principal d'une réforme fiscale est d'accroître les recettes budgétaires, il convient de prendre en considération ses effets sur la répartition du revenu, ainsi que sur l'efficacité et la croissance à long terme. La protection des plus pauvres, y compris par des dépenses publiques de base, revêt la priorité absolue.

Les administrateurs ont apprécié l'examen par les services du FMI d'un large éventail de questions de politique fiscale pour les pays en développement. Ils ont noté que la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) s'est avérée une source relativement efficace de recettes. Il est nécessaire de bien expliquer et d'analyser plus en

Encadré 3.3

Le Libéria assure la viabilité de sa dette à long terme

Après presque cinq ans de dialogue intensif avec le FMI, la Banque mondiale et d'autres créanciers officiels et privés, le Libéria a atteint en juin 2010 le point d'achèvement de l'initiative PPTE, sa dette extérieure ayant été réduite de plus de 90 %. Cependant, le solide programme macroéconomique et l'ambitieux programme de réformes exécutés par les autorités nationales ont été le principal facteur de progrès.

Le FMI a commencé par offrir une assistance technique pour aider le Libéria à remettre en place les fonctions de base du Ministère des finances et de la Banque centrale, ainsi que des conseils, un suivi de l'exécution de la politique économique et une communication périodique d'informations sur l'évolution économique à la communauté internationale. Sur la base des progrès continus du pays dans la gestion macroéconomique et les réformes structurelles, le FMI a fourni un nouveau financement en 2008 par l'intermédiaire de la facilité élargie de crédit (FEC). Le FMI a accordé un allègement de dette de 0,9 milliard de dollars, qui a été financé par un vaste effort collectif impliquant 102 pays membres du FMI, et dont la majeure partie a été fournie au point d'achèvement.

En plus de réduire la charge de sa dette, le Libéria a renforcé sa capacité à fournir des services publics, comme en témoigne un doublement du ratio recettes fiscales/PIB au cours des cinq dernières années, qui s'approche maintenant de la moyenne

pour l'Afrique subsaharienne. La résilience financière aux chocs économiques s'est améliorée considérablement, avec une forte hausse des réserves de change, en particulier à la suite de l'allocation de DTS effectuée en 2009 pour combattre la crise financière mondiale. Le Libéria a équilibré son budget sur cinq ans. Grâce à la stabilisation macroéconomique, le secteur bancaire s'est développé, tandis que le crédit au secteur privé — un facteur important d'accélération de la croissance — a augmenté et atteint le niveau moyen pour l'Afrique.

En dépit de ces progrès impressionnants sur les cinq dernières années, le Libéria reste confronté à l'héritage du conflit. Le revenu par habitant a augmenté de deux tiers, de 157 dollars à 261 dollars, mais il demeure faible et la création d'emplois et de revenus constitue une priorité absolue pour le pays. Pour assurer une croissance soutenue, le pays doit remettre en place les infrastructures de transport et les services publics, développer ses capacités institutionnelles et renforcer l'état de droit, en particulier les droits de propriété. Le FMI continuera de contribuer à l'effort que la communauté internationale déploie pour aider le Libéria et réduire durablement la pauvreté. Les conseils apportés et le suivi de l'accord FEC ainsi que l'assistance technique fournie dans les domaines de la gestion des finances publiques, l'administration des recettes et le contrôle bancaire, aideront les autorités du Libéria à atteindre leurs objectifs de développement.

détail l'effet de la TVA sur la répartition du revenu, ainsi que des liens entre les recettes de la TVA et leur utilisation pour la réduction de la pauvreté, étant donné que la capacité de mettre en œuvre des programmes sociaux bien ciblés est limitée dans certains pays.

Les administrateurs ont noté que la fraude et l'évasion fiscale par les plus riches et les plus influents est une source de préoccupation dans certains pays, surtout ceux où le ratio impôts/PIB reste faible. Pour résoudre ce problème, il faudra déployer des efforts concertés visant non seulement à accroître les recettes

budgétaires, mais aussi à améliorer la transparence et l'équité du système fiscal.

Les administrateurs ont noté avec satisfaction la tendance à être moins tributaire des recettes tirées des taxes sur les échanges, mais ils ont souligné qu'il était nécessaire d'en compenser les effets sur le budget à l'aide de la fiscalité intérieure. Une meilleure coopération internationale, notamment sur l'échange d'information et dans les groupes régionaux, peut protéger et renforcer les assiettes des recettes des pays en développement. L'assistance technique du FMI dans ce domaine sera utile.

4 | RÉFORMER ET RENFORCER LE FMI POUR MIEUX SERVIR LES ÉTATS MEMBRES



4

RÉFORMER ET RENFORCER LE FMI POUR MIEUX SERVIR LES ÉTATS MEMBRES

Le FMI est en train de subir une transformation radicale de sa structure de gouvernance, l'objectif étant de faire en sorte que l'institution reflète mieux l'évolution des réalités de l'économie mondiale, notamment le rôle plus important des marchés émergents, tout en protégeant les pourcentages de voix des pays les plus pauvres. Approuvée durant l'exercice 2011, la dernière série de réformes s'appuie sur celles engagées en 2008; cumulées avec les mesures déjà prises jusque-là, les dernières réformes feront augmenter de 9 points de pourcentage les quotes-parts relatives de l'ensemble des pays émergents et en développement dynamiques. La nouvelle répartition des quotes-parts relatives se traduira par un redéploiement sans précédent des rapports de force au sein de l'institution, au profit des pays émergents et en développement.

En outre, des réformes concernant la composition et le fonctionnement du Conseil d'administration sont en cours. Elles prévoient, entre autres, de modifier les Statuts du FMI pour passer à un système où tous les administrateurs seront élus, de supprimer la catégorie des administrateurs nommés⁴⁰ et de réduire de deux administrateurs la représentation au Conseil des pays européens avancés. La procédure de désignation d'un deuxième administrateur suppléant sera assouplie de manière à améliorer la représentation des groupes de pays. Les changements apportés au Conseil d'administration et les réformes des quotes-parts auront pour effet conjugué d'accroître la crédibilité et l'efficacité du FMI.

D'autres réformes ont été approuvées en cours d'exercice pour renforcer le rôle du FMI en matière de prévention des crises. Diverses options ont également été examinées afin d'améliorer la riposte du FMI aux crises systémiques. Elles ont mis en évidence l'importance d'un dispositif mondial renforcé de sécurité financière, qui reconnaît au FMI un rôle central conformément à son mandat.

Face à la demande croissante d'assistance technique, le FMI a créé de nouveaux fonds fiduciaires pour appuyer le renforcement des capacités et continué de consolider ses partenariats avec des donateurs et d'améliorer l'efficacité et l'efficience de son assistance technique. La crise a également mis en lumière des carences statistiques, or le manque de données actuelles et exactes peut empêcher les responsables des politiques économiques et les marchés d'élaborer des ripostes efficaces. Le FMI a poursuivi ses efforts pour traiter des problèmes statistiques, y compris ceux liés aux crises.

RÉFORMES DES QUOTES-PARTS, DE LA GOUVERNANCE ET DU MANDAT

Quotes-parts, voix et gouvernance

Entrée en vigueur des réformes de 2008 relatives aux quotes-parts et à la représentation

En mars 2011, les réformes relatives aux quotes-parts et à la représentation, approuvées par le Conseil des gouverneurs en 2008, sont entrées en vigueur⁴¹ après la ratification de l'amendement requis des Statuts du FMI par 117 pays membres représentant plus de 85 % du total des voix attribuées⁴². Ces réformes renforcent la représentation des économies dynamiques et renforcent la représentation et la participation des pays à faible revenu. L'augmentation des quotes-parts de 54 pays membres, pour un total de 20,8 milliards de DTS (soit environ 33,7 milliards de dollars) prendra effet dès que ces pays membres auront donné leur consentement et versé la souscription correspondante. À fin avril 2011, plus de 95 % des augmentations prévues par la réforme avaient été versées. Comme l'amendement aux Statuts instaure un mécanisme qui maintient constant le ratio des voix de base au total des voix, le quasi-triplement des voix de base (dont chaque pays membre dispose en nombre égal, des voix supplémentaires étant attribuées en fonction des quotes-parts respectives) donne plus de poids aux pays à faible revenu. Qui plus est, les réformes permettent aux administrateurs qui représentent un certain nombre de pays membres de nommer un deuxième administrateur suppléant après l'élection ordinaire des administrateurs prévue en 2012. La résolution du Conseil des gouverneurs approuvant l'amendement avait fixé ce nombre à «19 pays membres au moins», mais dans le cadre de la réforme de 2010 relative aux quotes-parts et à la représentation (voir la section suivante), le Conseil l'a ramené à «7 au moins».

Réforme de 2010 relative aux quotes-parts et à la gouvernance

En novembre 2010, le Conseil d'administration approuvait d'autres réformes des quotes-parts et de la gouvernance allant au-delà de celles de 2008⁴³, avec l'achèvement de la Quatorzième révision générale des quotes-parts et une proposition d'amendement des Statuts relatif au Conseil d'administration. Une fois ratifié par l'ensemble des pays membres, ce train de réformes aura pour effet de doubler les quotes-parts en les portant à approximativement 476,8 milliards de DTS (environ 772,9 milliards de dollars), de transférer plus de 6 % des quotes-parts aux pays émergents et en développement dynamiques et des pays surreprésentés vers les pays sous-représentés, tout en protégeant les quotes-parts et les voix attribuées aux pays membres les plus pauvres. À l'issue de ce redéploiement, le Brésil, la Fédération de Russie, l'Inde et la Chine (ce qu'il est convenu d'appeler les «BRIC») figureront parmi les 10 principaux actionnaires du FMI. De plus, les réformes de 2010 feront du Conseil d'administration un organe entièrement composé de membres élus, les pays européens avancés — qui s'y sont engagés en vertu des réformes — réduiront de deux sièges leur représentation

combinée au Conseil d'administration et la procédure de désignation d'un deuxième administrateur suppléant sera assouplie de manière à améliorer la représentation des groupes de pays. Un examen détaillé de la formule de calcul des quotes-parts sera achevé d'ici janvier 2013 et la Quinzième révision générale des quotes-parts sera avancée à janvier 2014. Le site Internet du FMI fournit un tableau comparatif des quotes-parts avant et après la mise en œuvre des réformes⁴⁴.

Le train de réformes a été approuvé par le Conseil des gouverneurs en décembre 2010⁴⁵. Les augmentations de quotes-parts envisagées ainsi que l'amendement aux Statuts doivent à présent être acceptés par les pays membres qui, dans bon nombre de cas, devront obtenir l'approbation de leur parlement. Les membres se sont engagés à faire leur mieux pour que le processus de ratification soit achevé d'ici l'Assemblée annuelle 2012.

Le transfert de quotes-parts résultant des réformes dépasserait l'objectif fixé en octobre 2009 par le CMFI, qui prévoyait de transférer au moins 5 % des quotes-parts des pays surreprésentés vers les pays sous-représentés et de protéger les voix attribuées aux pays membres les plus pauvres. Les 10 principaux membres du FMI seraient les États-Unis, le Japon, les BRIC et les quatre plus grands pays européens (Allemagne, France, Italie et Royaume-Uni). Le Conseil d'administration a approuvé un calendrier prévoyant que les augmentations et la redistribution des quotes-parts, ainsi que l'amendement sur la réforme du Conseil d'administration, prendront effet d'ici à l'Assemblée annuelle de 2012.

La réforme a été l'aboutissement d'un certain nombre de réunions du Conseil qui ont eu lieu entre les réunions de printemps — durant lesquelles le CMFI a préconisé une accélération des réformes relatives aux quotes-parts et à la gouvernance — et l'annonce en novembre du train de réformes⁴⁶; elle s'est également appuyée sur les éléments fournis ces dernières années par le Bureau indépendant d'évaluation (BIE), des experts extérieurs et la société civile. En juillet 2010, la réforme de la gouvernance au FMI a fait l'objet d'un large débat lors d'une de ces nombreuses réunions du Conseil⁴⁷. Les administrateurs sont restés divisés quant à l'idée d'incorporer la gouvernance et les quotes-parts dans un même train de réformes. Néanmoins, tous ont jugé important de parvenir à une vision commune des réformes pour accroître la légitimité et l'efficacité du FMI.

Pendant le débat sur les moyens de renforcer l'implication des ministres et la supervision qu'ils opèrent, les administrateurs sont convenus que l'intervention des ministres et des gouverneurs était essentielle à l'exercice effectif des responsabilités de l'institution, notamment la promotion de la coopération multilatérale et de la cohérence des politiques. Toutefois, les points de vue concernant la meilleure manière d'assurer cette participation (réforme de l'instance consultative qu'est le CMFI ou transition vers une entité décisionnelle) ont continué de diverger.

De nombreux administrateurs n'ont pas été convaincus de la nécessité de créer un nouvel organe de décision au niveau ministériel, mettant en garde contre un affaiblissement du Conseil des

gouverneurs et du Conseil d'administration ou une déstabilisation du système de responsabilisation existant, qu'ils jugent bien adapté. En réponse à la proposition de mettre en place un nouvel organe de décision, nombre d'administrateurs ont appelé à poursuivre la réforme du CMFI, notamment de ses procédures, en raccourcissant la durée du mandat de son président, en rendant les discussions plénières plus interactives et en diffusant plus tôt les projets de communiqué.

Les administrateurs ont souligné que la représentation au Conseil devait respecter le principe de la libre formation des groupes. Nombre d'entre eux ont considéré que la transition vers un conseil constitué uniquement d'administrateurs élus ainsi que des mesures propres à éviter toute nouvelle concentration du pouvoir de vote étaient utiles afin de mettre tous les administrateurs sur un pied d'égalité. Néanmoins, d'autres ont mis en garde contre les changements à des règles bien établies, considérant que le système existant prévoyait des limites appropriées à la concentration des pourcentages de voix, un aspect essentiel pour l'efficacité du Conseil. La plupart des administrateurs ont fait observer que l'assouplissement de la procédure permettant à des groupes de pays de nommer un deuxième administrateur suppléant pouvait faciliter une recomposition du Conseil d'administration.

S'agissant de la sélection de la direction et de la diversité du personnel, les administrateurs ont réaffirmé leur engagement en faveur d'un processus de sélection ouvert et transparent et bon nombre d'entre eux ont jugé qu'un engagement politique serait nécessaire pour mettre fin à l'accord tacite qui régit actuellement le processus de sélection de la direction. Ils ont souligné qu'il fallait redoubler d'efforts pour promouvoir la diversité dans les rangs de l'institution, que ce soit en termes de nationalité, de genre ou de provenance, en particulier aux postes d'encadrement supérieur. Ils ont manifesté leur souhait de suivre les efforts déployés pour obtenir de meilleurs résultats dans ce domaine.

Moderniser le mandat du FMI

La crise mondiale a révélé des faiblesses de la surveillance économique qui avait été exercée jusque-là aux niveaux national, régional et mondial, ce qui a débouché sur d'importantes innovations institutionnelles visant à mettre les risques en lumière et à couvrir des besoins de financement aussi vastes que divers. Lors de l'Assemblée annuelle d'octobre 2009, le CMFI a demandé au FMI de réexaminer son mandat pour qu'il couvre «l'ensemble des politiques qui, sur le plan macroéconomique et au niveau du secteur financier, influent sur la stabilité mondiale». Les travaux sur le mandat de l'institution couvrent trois grands domaines : la surveillance, le financement et la stabilité du système monétaire international.

Rapport du Conseil d'administration au CMFI

Donnant suite à la demande du CMFI pour que soit réexaminé le mandat du FMI, le Conseil d'administration a organisé au premier semestre de l'exercice 2011 des réunions formelles et informelles sur divers aspects de cette question; lors de l'Assemblée annuelle d'octobre 2010, il a remis au CMFI un rapport sur les

progrès réalisés en la matière. Durant les mois qui ont suivi, le Conseil a poursuivi sa réflexion sur le mandat du FMI. Il a ainsi tenu une séance d'information informelle sur les étapes suivantes concernant le futur rôle financier du FMI, organisé plusieurs discussions sur la Quatorzième révision générale des quotes-parts, poursuivi le débat sur la réforme de la gouvernance (voir section précédente), et donné suite aux échanges sur la modernisation de la mission de surveillance de l'institution et de ses modalités d'action (voir chapitre 3).

Évolution du rôle de financement

En août 2010, le Conseil d'administration a approuvé une série de réformes destinées à renforcer davantage le rôle du FMI dans la prévention des crises, en perfectionnant la ligne de crédit modulable et en créant une nouvelle ligne de crédit de précaution (voir «Renforcer la panoplie des instruments de prévention des crises», chapitre 3). Les administrateurs ont également étudié diverses options en vue d'améliorer la riposte du FMI aux crises systémiques et souligné l'importance d'un dispositif mondial de sécurité financière renforcé, le FMI jouant à cet égard un rôle central dans le cadre de son mandat⁴⁸.

Les administrateurs ont partagé l'avis des services du FMI selon lequel l'expérience de la LCM durant la crise avait été positive, mais que son utilité et son effet de signal pouvaient encore être améliorés en supprimant le plafond implicite d'accès et en allongeant la durée des droits d'achat. Tout en réaffirmant les critères d'admissibilité à la LCM, ils ont souligné qu'il fallait continuer de procéder à des évaluations strictes et impartiales de l'admissibilité pour garantir le bon usage des ressources du FMI et envoyer des signaux clairs aux marchés quant à la solidité des politiques conduites par les pays membres.

Les administrateurs ont salué les procédures proposées par les services du FMI pour que le Conseil participe tôt à l'évaluation des besoins de financement des pays membres et de l'effet que l'accès envisagé aux ressources peut avoir sur la liquidité du FMI. Les administrateurs ont généralement considéré que la progressivité actuelle des commissions d'engagement était de nature à éviter tout recours excessif aux ressources du FMI à titre de précaution.

Instrument spécifique relevant des tranches de crédit, destiné aux pays performants ne remplissant pas les conditions requises pour accéder à la LCM, la ligne de crédit de précaution (LCP) pouvait, ainsi que cela avait été observé, envoyer aux marchés des signaux positifs concernant les politiques et les antécédents des pays membres, par le biais de l'évaluation de leur admissibilité. Malgré les craintes persistantes concernant certains aspects liés à la création de la LCP (notamment la prolifération d'instruments et les recouvrements entre eux, la perception d'une hiérarchie entre les membres et le processus d'évaluation), la majorité des administrateurs ont jugé que la meilleure façon de répondre à la diversité des besoins des membres était d'adapter les instruments de financement et la conditionnalité aux atouts, aux fondamentaux et aux politiques de chacun.



Gauche : Tharman Shanmugaratnam, Président du CMFI, s'adresse aux médias lors d'une conférence de presse pendant les Réunions de printemps.

Droite : Le bâtiment du Parlement à Funafuti, capitale de Tuvalu, 187^e pays membre du FMI.



Les administrateurs ont demandé à ce que les évaluations de l'admissibilité aux ressources du FMI soient rigoureuses, impartiales, confidentielles et réalisées uniquement à la demande d'un pays membre. Bien que toute une série de points de vue aient été exprimés sur le caractère souhaitable et la portée de la conditionnalité *ex post* dans la LCP, les administrateurs se sont finalement accordés sur le fait que la proposition des services du FMI d'axer la conditionnalité des politiques sur la réduction des vulnérabilités résiduelles, avec un recours aux mesures préalables et aux critères de réalisation, le cas échéant, était bien équilibrée et allait dans le sens des directives du FMI sur la conditionnalité⁴⁹.

Les administrateurs ont entamé un débat sur les options propres à renforcer la riposte du FMI aux chocs systémiques, dont la proposition de créer un mécanisme de stabilisation mondial. Globalement, la plupart d'entre eux étaient prêts à examiner plus en détail les scénarios et les modalités envisageables pour faire face aux événements systémiques dans le contexte d'un mécanisme simplifié, qui serait un processus centré sur les décisions du Conseil d'administration, mettant l'accent sur une coopération étroite avec les institutions compétentes, s'appuyant sur les instruments et politiques existants du FMI et prévoyant la possibilité de faire des offres consensuelles et simultanées à plusieurs pays pour la signature d'accords LCM. Il a été noté que des interactions plus poussées avec les pays membres seraient essentielles pour parvenir au consensus le plus large possible. Les administrateurs étaient également favorables à ce que les services du FMI poursuivent leurs travaux en vue d'améliorer les synergies possibles avec des dispositifs financiers régionaux.

PAYS MEMBRES, CONSEIL ET ACTIVITÉS INSTITUTIONNELLES

Membres

En juin 2010, après avoir signé les Statuts du FMI, Tuvalu est devenu le 187^e pays membre⁵⁰. En avril 2011, le FMI a reçu la candidature

des autorités sud-soudanaises; cette candidature est actuellement à l'examen, conformément aux procédures établies⁵¹.

Acceptation des obligations de l'article VIII par la République démocratique populaire lao

En juillet 2010, le gouvernement de la République démocratique populaire lao, membre du FMI depuis 1961, a notifié qu'il acceptait les obligations découlant de l'article VIII, sections 2, 3 et 4 des Statuts du FMI, à compter du 28 mai 2010⁵². Ce faisant, il s'est engagé à ne pas imposer, sans l'approbation du FMI, de restrictions aux paiements et transferts liés aux transactions internationales courantes, ni à recourir ni permettre à ses organismes financiers de recourir à des mesures discriminatoires ou à des pratiques de taux de change multiples, à moins d'avoir l'approbation du FMI. À ce jour, 167 des 187 pays membres du FMI ont accepté les obligations découlant de l'article VIII (voir tableau II.8 en annexe).

Conseil d'administration

Élection des administrateurs en 2010

Aux termes des dispositions en vigueur, le Conseil d'administration du FMI est composé de 24 administrateurs (5 d'entre eux sont nommés, les 19 autres sont élus par les pays membres ou par des groupes de pays) et du Directeur général, qui en est le Président. Les Statuts prévoient qu'une élection ordinaire d'administrateurs doit se tenir tous les deux ans. L'élection ordinaire de 2010 du Conseil d'administration du FMI fut menée à bien, les nouveaux administrateurs sont entrés en fonction en novembre et leur mandat prendra fin le 31 octobre 2012⁵³. Conformément aux dispositions des Statuts, la prochaine élection ordinaire se tiendra à l'automne 2012. L'objectif est que ce scrutin se déroule selon les termes du train de réformes approuvé par le Conseil des gouverneurs en décembre 2010 et qui prévoit, comme indiqué plus haut, que le Conseil d'administration sera exclusivement composé d'administrateurs élus.

Efficacité et efficacité du Conseil d'administration

En mai 2010, le groupe de travail sur les comités du Conseil d'administration a donné la priorité absolue à la définition de réformes pouvant accroître l'efficacité et l'efficacité du Conseil. Diverses mesures ont été prises pour gérer une charge de travail qui est restée très lourde dans le sillage de la crise mondiale, parmi lesquelles 1) la hiérarchisation des composantes du programme de travail relatives aux politiques et aux pays pour donner plus de fluidité à la charge de travail et éviter dans toute la mesure du possible d'accumuler les réunions du Conseil juste avant les réunions de printemps et l'Assemblée annuelle; 2) l'amélioration de la coordination entre le Conseil, la direction et les services pour la mise en œuvre du calendrier de travail; 3) le recours plus fréquent aux décisions par défaut d'opposition pour les consultations au titre de l'article IV et pour les revues de programmes et 4) la préparation plus ciblée des réunions du Conseil afin de dégager plus de temps pour les discussions sur les questions stratégiques.

Présidence du CMFI

Composé de ministres des finances et de gouverneurs de banque centrale, le CMFI est le principal organe consultatif auprès du Conseil des gouverneurs et, à ce titre, traite des grandes questions de politique économique qui se posent au FMI. Il se réunit deux fois par an, au printemps et lors de l'Assemblée annuelle de la Banque mondiale et du FMI, à l'automne.

En mars 2011, les membres du CMFI ont choisi Tharman Shanmugaratnam, Ministre des Finances de Singapour, pour occuper le poste de président du Comité, avec un mandat d'une durée maximale de trois ans⁵⁴. Ministre des Finances de Singapour depuis décembre 2007, il avait été auparavant Ministre de l'Éducation. Avant d'entrer en politique, Tharman Shanmugaratnam avait aussi été directeur général de l'Autorité monétaire de Singapour, qui regroupe les fonctions de banque centrale et d'autorité de réglementation financière. À la présidence du CMFI, il mettra à profit sa très vaste expérience, sa connaissance remarquable des questions économiques et financières et les relations de travail actives qu'il a tissées avec les décideurs internationaux.

M. Tharman Shanmugaratnam a succédé à M. Youssef Boutros-Ghali, ex-Ministre des finances de l'Égypte, qui avait démissionné le mois précédent⁵⁵. M. Boutros-Ghali présidait le CMFI depuis octobre 2008. L'ancien Directeur général lui a exprimé sa gratitude pour les services rendus au FMI et aux pays membres et a fait observer que, sous sa présidence, le CMFI avait joué un rôle essentiel en donnant des avis et des orientations afin de contribuer à coordonner les politiques pour permettre le redressement de l'économie mondiale après la crise financière et de façonner l'avenir du FMI en modernisant la surveillance, en remaniant le dispositif de prêts et en réformant l'attribution des quotes-parts et la gouvernance.

Disparition de Moeketsi Senaoana, gouverneur suppléant

C'est avec tristesse que l'ensemble du FMI a appris le décès, en mars 2011, de Moeketsi Senaoana, gouverneur de la Banque centrale du Lesotho et gouverneur suppléant du FMI⁵⁶. Spécialiste de macroéconomie et de développement économique, M. Senaoana avait mis sa riche expérience au service de l'institution. Avant d'occuper ses dernières fonctions, M. Senaoana avait été Ministre des Finances et de la planification du développement, mais également conseiller principal en politique financière et politique d'investissement pour la Communauté du développement de l'Afrique australe. Il a également enseigné les sciences économiques à l'université nationale du Lesotho. À l'annonce du décès de M. Senaoana, l'ancien Directeur général a présenté ses sincères condoléances au peuple lesothien ainsi qu'à la famille du défunt, ajoutant qu'il laissait un immense vide derrière lui.

Réorganisation de l'Assemblée annuelle et des Réunions de printemps

Dans le cadre des efforts déployés pour moderniser l'institution et promouvoir une interaction plus poussée entre les différentes parties prenantes, un certain nombre de réformes ont été adoptées à l'occasion de l'Assemblée annuelle d'octobre 2010 et des Réunions de printemps, en avril 2011. Globalement, le but recherché était de tirer le meilleur parti possible des réunions, instances privilégiées de dialogue entre dirigeants et autres parties prenantes sur les questions macroéconomiques et financières

Encadré 4.1

A. Shakour Shaalan : un demi-siècle au service du FMI

En janvier 2011, les administrateurs ont adressé leurs remerciements à A. Shakour Shaalan, le Doyen du Conseil d'administration, pour les cinq décennies durant lesquelles il s'est dévoué au service du FMI. De nationalité égyptienne, M. Shaalan est entré au FMI en qualité d'économiste en 1961, au Département des études. En 1969, il a rejoint le Département Moyen-Orient, d'abord en tant que Chef de division puis en tant que Directeur, poste qu'il a exercé avec autant de style que de détermination. En 1992,

il est devenu administrateur pour Bahreïn, l'Égypte, l'Iraq, la Jordanie, le Koweït, le Liban, la Libye, les Maldives, Oman, le Qatar, la République arabe syrienne et le Yémen. Lors de l'hommage que le Conseil d'administration a rendu au travail de M. Shaalan, l'ancien Directeur général Dominique Strauss-Kahn l'a décrit comme «un ambassadeur exceptionnel du FMI auprès de ses membres, un défenseur des services et un partenaire très coopératif de la direction».

internationales les plus urgentes. Les rencontres et autres activités ont augmenté en nombre et en diversité pour renforcer l'impact et l'attrait des réunions. Un nouveau logo, plus moderne, a été conçu pour créer une image de marque. Le calendrier a été resserré et articulé autour d'une séance plénière allégée et les discours des gouverneurs sont désormais diffusés sur Internet. Les demandes de réunions émanant du G-20, du Groupe des 24 (G-24) et du Commonwealth ont été satisfaites et le programme des séminaires et des conférences s'est étoffé. Grâce à une plus grande utilisation de la signalétique et des écrans tactiles, les participants ont eu accès en temps réel à toute une série d'informations. IMF Connect, un réseau de collaboration en ligne destiné aux délégués et aux services de l'institution, a été lancé. Le FMI a atteint différents publics par l'intermédiaire de la presse internationale, régionale et nationale, mais aussi des médias sociaux. Il a établi de nouveaux partenariats avec des médias (BBC, CCTV, CNBC, FT, NDTV) pour le programme de séminaires et étendu ses programmes de bourses pour permettre aux journalistes et aux représentants d'organisations de la société civile de pays émergents ou en développement de couvrir les réunions.

RENFORCER LES CAPACITÉS DANS LES PAYS MEMBRES

Le renforcement des capacités, mission primordiale du FMI, comprend l'assistance technique et les formations destinées à renforcer les capacités des pays bénéficiaires à mettre en œuvre des politiques macroéconomiques propices à une croissance soutenue.

Assistance technique

Quand un pays membre en fait la demande, le FMI peut lui fournir une assistance technique sous la forme de conseils de politique économique plus détaillés sur des questions spécialisées et l'aider à instaurer un cadre institutionnel permettant de définir et de mettre en œuvre des politiques macroéconomiques, financières et structurelles saines. L'assistance technique est intégrée dans les activités de surveillance et de prêt du FMI et vient compléter les conseils de politique économique d'ordre général. Les discussions techniques approfondies qui ont lieu avec les pays membres dans le cadre du renforcement des capacités aident également le FMI à se tenir informé des nouveaux risques menaçant l'économie internationale.

Le FMI propose une assistance technique dans ses principaux domaines de compétence, à savoir les finances publiques, les marchés monétaires et financiers, les statistiques et les cadres juridiques applicables aux activités économiques (graphique 4.1). Durant l'exercice 2011, le FMI a fourni une assistance technique à plus de 180 pays membres (graphique 4.2), dont près de 60 % à des pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (graphique 4.3). La fourniture d'assistance technique à des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure ou à revenu élevé a augmenté de manière sensible du fait de la crise en Europe. L'assistance technique aux pays qui mènent des programmes financés par le FMI a continué de progresser (graphique 4.4).

Initiatives d'assistance technique

Riposte à la crise

Durant l'exercice 2011, l'assistance technique du FMI a essentiellement visé à aider les pays à se remettre de la crise financière mondiale et de ses conséquences. Une assistance sur les questions de *finances publiques* a été mise en place dans les pays durement frappés par la crise mondiale tels que la Grèce, la Hongrie, l'Islande et la Lettonie. Elle a consisté à identifier les mesures que pouvaient prendre les autorités de ces pays sur le plan des impôts et des dépenses, dans le cadre de leurs programmes d'ajustement respectifs; nombre d'entre elles ont été effectivement adoptées par la suite. Afin d'aider les pays à assainir leurs finances publiques à moyen terme, le FMI leur a également recommandé de prendre des mesures pour mieux maîtriser les budgets, gérer les finances publiques et administrer les recettes. Des demandes d'assistance plus nombreuses ont été présentées pour traiter les causes et les conséquences des crises financières, en particulier sur le règlement des crises, la surveillance du secteur financier, les tests de résistance, la réforme de la réglementation, la résolution des banques transnationales, les politiques macroprudentielles, la gestion du risque de liquidité systémique et la gestion des risques liés aux bilans du secteur public. L'assistance technique au secteur financier, par exemple, a été un volet essentiel des concours fournis par le FMI pour remédier aux graves effets de la crise mondiale sur l'économie islandaise et de la crise de la dette en Jamaïque.

Assistance technique traditionnelle pour le renforcement des capacités

Durant l'exercice 2011, la demande d'assistance technique liée aux finances publiques a continué d'être forte. L'assistance fournie au cours de l'année visait à renforcer les infrastructures institutionnelles de base, la politique et l'administration fiscales, la résilience du secteur financier, la solidité des opérations monétaires et la qualité des statistiques dans les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire ainsi que dans les États fragiles.

L'assistance technique au renforcement des capacités dans le domaine des finances publiques a donné lieu à des formes d'intervention très diverses. En Haïti, l'objectif a été d'aider le pays à mobiliser des concours extérieurs pour la reconstruction, notamment en améliorant les prévisions et les informations macrofinancières, la gestion des liquidités et la comptabilité publique. En Jordanie, au Mexique, au Nigéria, au Panama et au Pérou, l'assistance a couvert des domaines spécialisés tels que l'analyse des risques financiers, la gestion des partenariats public-privé et les aspects budgétaires de la conception des fonds souverains. Le FMI a également fourni une assistance technique à l'Ex-République yougoslave de Macédoine pour le renforcement de ses capacités à long terme et la réforme de son administration fiscale, au Pérou pour la réorganisation de son Ministère des Finances et l'établissement d'un compte unique du Trésor, et au Vietnam, pour la mise en œuvre d'une stratégie de réforme de la politique et de l'administration fiscales.

L'assistance technique au renforcement des capacités en matière *monétaire et financière* fournie pendant l'exercice a aidé les pays à améliorer leurs opérations monétaires et à identifier les différents moyens de renforcer la comptabilité de leur banque centrale. Des experts du FMI détachés pour des missions de longue durée au Cambodge, en Indonésie, aux Philippines et au Vietnam ont travaillé avec leurs interlocuteurs pour renforcer la surveillance bancaire.

Durant l'exercice 2011, le FMI a continué d'aider les pays à améliorer l'établissement de leurs *statistiques* macroéconomiques

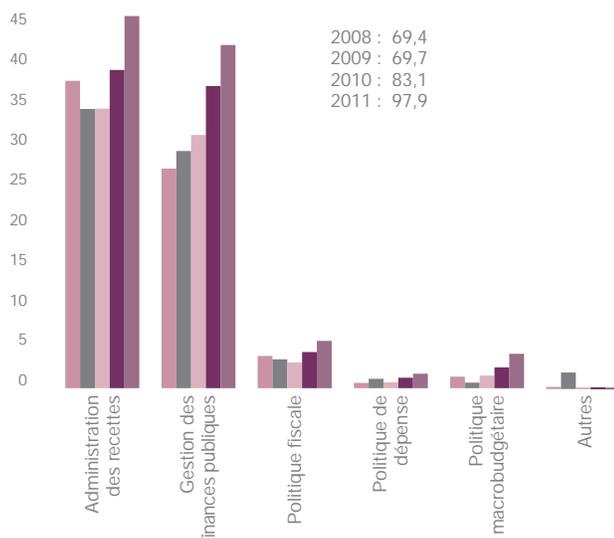
et financières. L'un des temps forts a été la coopération mise en place entre des experts du FMI et 72 pays pour finaliser une Enquête coordonnée sur l'investissement direct, en décembre 2010, et aider ces pays à recueillir des données plus fiables sur l'investissement direct étranger. Le FMI a également aidé un certain nombre de pays africains à améliorer leurs statistiques économiques et la diffusion des données, ainsi que plusieurs pays des Caraïbes à produire des séries statistiques plus précises sur le PIB et les prix. En outre, un certain nombre de pays d'Afrique subsaharienne ont bénéficié de l'aide d'experts pour mettre en œuvre des normes régionales concernant les statistiques de finances publiques.

Graphique 4.1

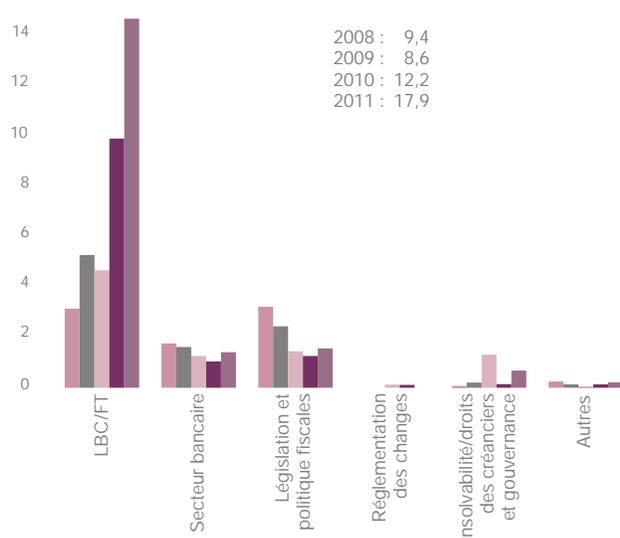
La prestation d'assistance technique par domaines (En années-personnes)

● Exercice 2007 ● Exercice 2008 ● Exercice 2009 ● Exercice 2010 ● Exercice 2011

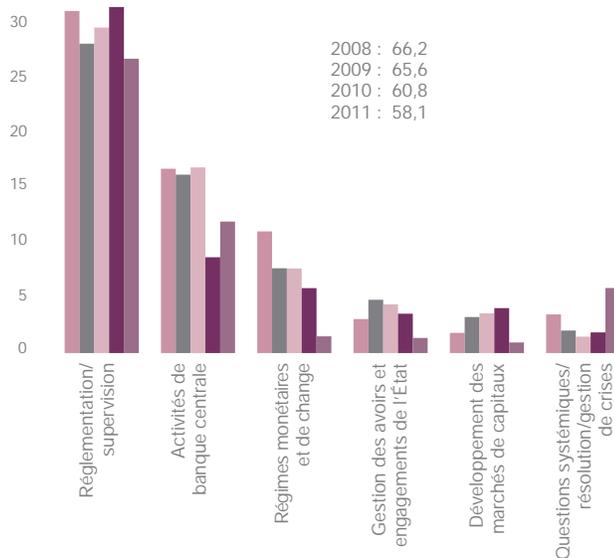
Finances publiques



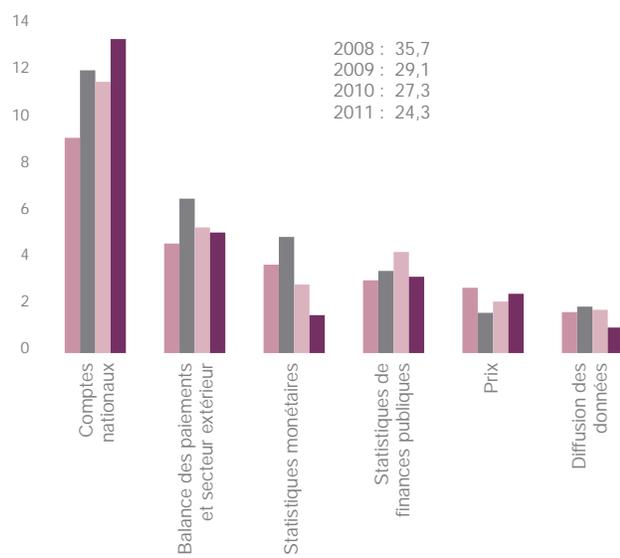
Droit



Marchés monétaires et de capitaux



Statistiques

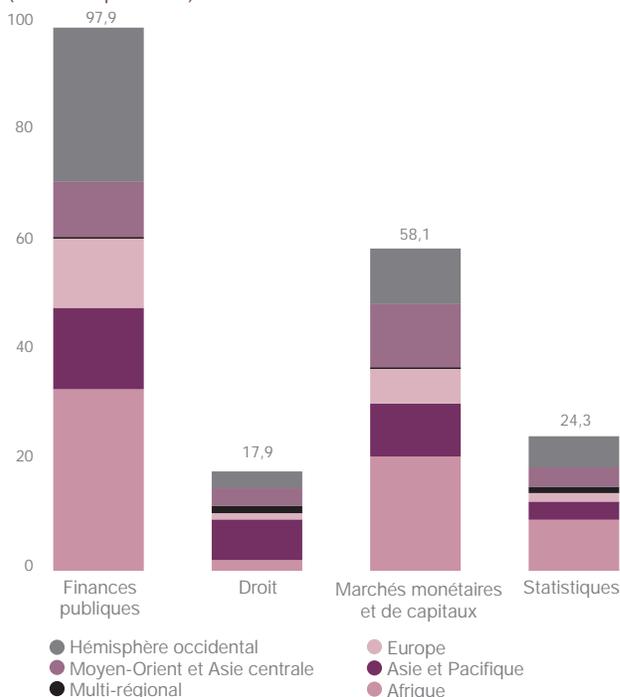


Source : Bureau de la gestion de l'assistance technique du FMI.

Graphique 4.2

Prestation d'assistance technique pendant l'exercice 2011 par domaines et régions

(En années-personnes)

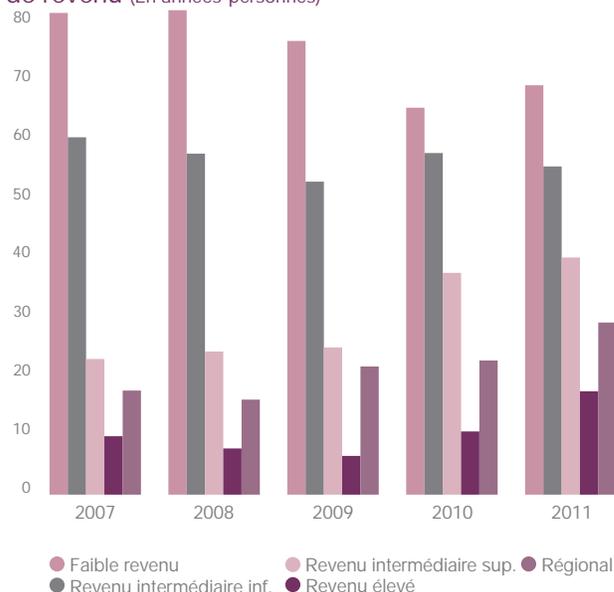


Source : Bureau de la gestion de l'assistance technique du FMI.

Graphique 4.3

Prestation d'assistance technique par groupes de revenu

(En années-personnes)

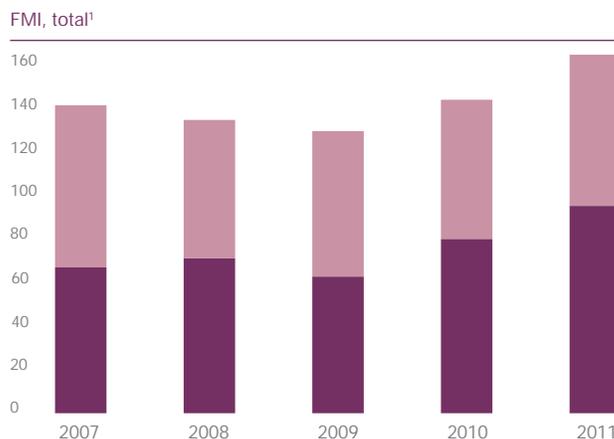


Source : Bureau de la gestion de l'assistance technique du FMI.

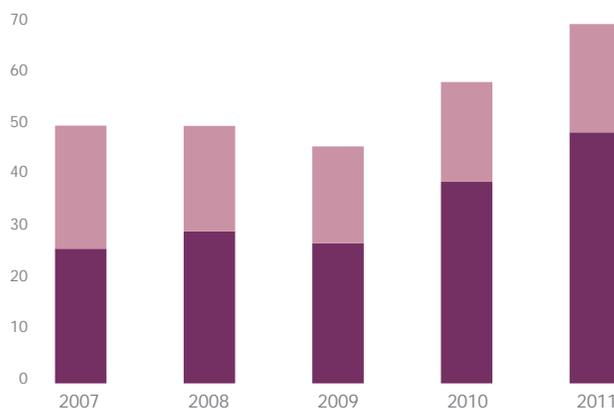
Graphique 4.4

Assistance technique par type de pays

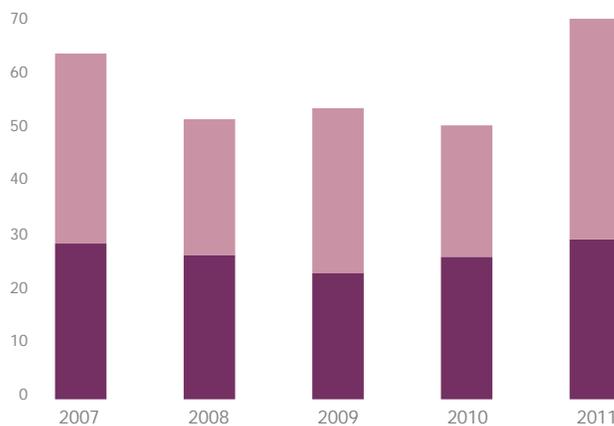
Autres Pays appliquant un programme



Finances publiques



Marchés monétaires et de capitaux



Source : Bureau de la gestion de l'assistance technique du FMI.

1 Hors formation fournie par l'Institut du FMI.

S'appuyant sur l'assistance fournie par le FMI, de nombreux autres pays ont mis à niveau leur dispositif d'information statistique et de diffusion des données.

Le travail de conseil *juridique* a été principalement axé sur les cadres de politique économique, la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et les obligations découlant des Statuts du FMI. En complément de l'assistance technique fournie dans les domaines des finances publiques et du secteur financier, des juristes ont aidé les pays à élaborer des projets de loi relatifs au secteur financier, à la fiscalité, à la gestion des finances publiques et aux problèmes d'insolvabilité des entreprises et des ménages.

Réformes du programme d'assistance technique

Durant l'exercice 2011, le FMI a continué d'améliorer l'efficacité de son assistance technique en développant ses partenariats avec les bailleurs de fonds et en veillant à une meilleure gestion des activités d'assistance technique financées par leurs contributions. La participation de donateurs au financement du renforcement des capacités a contribué de manière décisive à ce que le FMI puisse répondre à la demande croissante d'assistance, y compris de conseils plus spécialisés (graphique 4.5).

Centres régionaux d'assistance technique

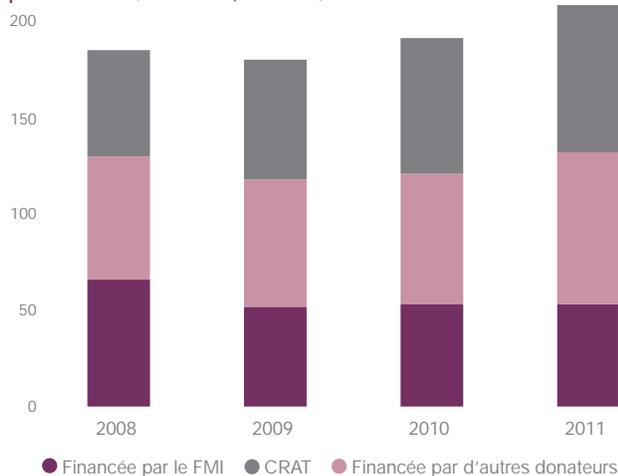
La contribution des donateurs est indispensable au financement des activités des sept centres régionaux d'assistance technique (CRAT) que le FMI a créés dans le Pacifique et les Caraïbes, en Afrique, au Moyen-Orient et en Amérique centrale. Ces centres sont l'un des piliers de l'approche régionale du FMI en matière d'assistance technique et de formation; ils lui permettent en effet de mieux s'adapter aux besoins spécifiques de chaque région et de répondre plus rapidement aux nouveaux besoins.

À la demande des pays bénéficiaires, le FMI a poursuivi l'extension de son réseau de CRAT. Au terme d'un travail de préparation très approfondi, l'AFRITAC Sud, basé à Maurice, est devenu opérationnel en juin 2011. Couvrant l'Afrique australe, il reçoit le soutien de donateurs tels que l'Australie, la Banque africaine de développement, la Banque européenne d'investissement, le Brésil, le Canada, le programme régional de l'Union européenne avec des organisations régionales (Commission de l'océan Indien, Marché commun des États de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, Communauté des États de l'Afrique de l'Est et Autorité intergouvernementale pour le développement), la Finlande, le Royaume-Uni et la Suisse. Dès que les financements nécessaires seront réunis, un nouveau CRAT devrait être créé en 2012; destiné aux pays non francophones de l'Afrique de l'Ouest, il permettra également d'achever la couverture de l'Afrique subsaharienne. Enfin, il est prévu d'ouvrir un centre pour l'Asie centrale.

Toujours en réponse à une demande croissante, de vastes appels à contributions sont également lancés pour financer les nouvelles phases de travail des centres régionaux existants.

Graphique 4.5

Prestation d'assistance technique assurée par le FMI (En années-personnes)



Source : Bureau de la gestion de l'assistance technique du FMI.
Note : Hors formation fournie par l'Institut du FMI.

Fonds de fiducie thématiques

Les financements de donateurs sont également essentiels pour l'assistance technique qui transite par les fonds de fiducie thématiques (FFT); ces FFT couvrent des questions spécialisées et complètent l'assistance à vocation régionale qui est proposée dans les CRAT. Le premier FFT a démarré en mai 2009 et se concentre sur le renforcement des capacités pour la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT).

Pour l'exercice 2012, les donateurs ont approuvé des programmes de travail pour deux nouveaux FFT (dans les domaines de la politique et de l'administration fiscales et de la gestion des richesses naturelles)⁵⁷. Ces nouveaux fonds sont financés par l'Allemagne, l'Australie, la Belgique, le Koweït, le Luxembourg, la Norvège, Oman, les Pays-Bas, la Suisse et l'Union européenne, qui se sont engagés au total pour 45 millions de dollars, soit plus de 80 % des budgets quinquennaux des deux fonds. Comme la majorité de ces donateurs avaient soutenu le premier FFT, le fait qu'ils soient prêts à participer à d'autres initiatives comparables montre que les FFT leur semblent être un moyen efficace de coordonner le renforcement des capacités et de tirer parti de l'expertise du FMI. Des préparatifs ont également été engagés pour lancer un FFT consacré au programme d'affectations sur ressources extérieures et les services du FMI continuent de travailler à la création de FFT pour les statistiques économiques, les stratégies d'endettement viables ou encore la formation en Afrique.

Développement des partenariats bilatéraux avec les bailleurs de fonds

Le FMI s'emploie en permanence à élargir et approfondir ses partenariats bilatéraux avec les bailleurs de fonds. Après avoir



Gauche : Des représentants des organisations de la société civile, des journalistes et des jeunes échangent leurs vues lors des Réunions de printemps de 2011.

Droite : Préparation de paprika dans un village près de Strumica (Ex-République yougoslave de Macédoine).



cofinancé des CRAT en décembre 2009, l'Union européenne a conclu en novembre 2010 son premier accord bilatéral avec le FMI, dont l'objectif est de soutenir les activités de l'institution dans le domaine du renforcement des capacités. Au cours de l'exercice 2011, le FMI a également intensifié ses partenariats avec le Japon (principal contributeur aux initiatives de renforcement des capacités du FMI), le Royaume-Uni, la Suisse, le Canada, l'Australie, la Norvège, les Pays-Bas, la France et la Nouvelle-Zélande. Tous ces pays ont continué de soutenir l'assistance technique malgré les tensions budgétaires auxquelles ils ont fait face durant l'exercice. Le Japon, par exemple, s'est engagé à hauteur de plus de 100 millions de dollars pour les exercices 2010 à 2012. La Suède a recommencé à soutenir l'assistance technique du FMI pendant l'exercice 2011, avec une contribution au *Liberia Macro Fiscal Trust Fund*, un nouveau fonds multidonateurs. En outre, un protocole d'accord a été signé en cours d'exercice avec la Banque mondiale; il porte sur un projet de 5,6 millions de dollars financé par le Canada et visant à améliorer la gestion économique dans les Caraïbes. Un autre protocole a été signé, cette fois avec les États-Unis, pour qui cela constituait une première. Pour l'exercice 2011, le total des financements reçus en faveur du renforcement des capacités s'est élevé à environ 120 millions de dollars, soit une hausse de 21 % par rapport à l'exercice précédent (voir tableau 4.1 sur la page Internet du *Rapport annuel*).

Améliorer l'efficacité et l'efficience

Durant l'exercice 2011, le FMI a continué de se rapprocher des objectifs fixés lors de la réforme de l'assistance technique engagée en 2008. Il s'agissait notamment d'accroître l'efficience, d'améliorer la hiérarchisation des priorités internes et d'optimiser les coûts. Les progrès réalisés ont été utiles pour attirer des donateurs (voir section précédente), ce qui a permis au FMI, dont les effectifs ont été réduits en 2008–09, de répondre à la demande croissante de renforcement des capacités. Compte tenu des bouleversements structurels qui sont intervenus, le FMI a renoncé à la politique de contributions nationales au renforcement des capacités qui devait entrer en vigueur le 1^{er} mai 2011. Envisagée dans le cadre de la réforme de 2008, la mise en œuvre de cette politique avait finalement été différée en raison de la crise et à la demande instantane d'un certain nombre de pays membres. La décision de l'abandonner avait été motivée par le fait que les coûts de facturation des activités

de renforcement des capacités étaient estimés supérieurs aux avantages limités que l'on en retirerait dans le nouvel environnement et par la volonté de limiter les risques d'un détournement de l'assistance technique au profit des pays membres capables de payer.

Au cours de l'exercice 2011, plusieurs groupes de travail ont été formés et chargés du suivi de la réforme de 2008; ils se concentrent sur divers aspects liés à l'amélioration de l'efficience et de l'efficacité de l'assistance technique du FMI. Un groupe de travail s'est employé à déterminer comment combiner au mieux les contributions de donateurs et les financements du FMI pour obtenir la souplesse voulue et répondre aux besoins d'assistance technique urgents. Un autre groupe de travail consacré à la gestion axée sur les résultats a passé en revue les pratiques internationales pour élaborer une approche propre au FMI dans ce domaine, en s'appuyant sur le processus existant de planification et de mise en œuvre de l'assistance technique. Un troisième groupe s'est occupé de formuler des recommandations en vue de normaliser les activités de tous les CRAT et de mieux harmoniser l'assistance fournie dans le cadre de ces centres et les autres activités d'assistance technique du FMI.

Par ailleurs, l'évaluation d'un certain nombre d'activités de renforcement des capacités se poursuit; elle porte notamment sur leur efficacité et leur efficience. Durant l'exercice 2011, le FMI a contribué aux évaluations des fonds fiduciaires bilatéraux de la Belgique, de la Suisse et du Japon et posé les premiers jalons de futures évaluations indépendantes du fonds de fiducie LCB/FT et d'une étude sur les coûts administratifs du CRAT des Caraïbes, deux projets qui devraient être lancés au cours de l'exercice 2012.

Formation

La formation des responsables publics des pays membres fait partie intégrante des activités de renforcement des capacités du FMI. Les cours et séminaires ont pour objectif de les faire bénéficier de l'expertise des spécialistes du FMI sur un large éventail de sujets cruciaux pour une analyse et des politiques macroéconomiques et financières efficaces. Certains cours portent ainsi sur l'établissement des statistiques macroéconomiques et sur des

domaines divers tels que les finances publiques ou les questions monétaires et juridiques. L'essentiel de la formation est assuré par l'Institut du FMI. En collaboration avec d'autres départements, celui-ci dispense des cours principalement au siège de l'organisation, dans sept centres de formation régionaux répartis dans le monde et par le biais d'un programme de téléenseignement.

Des progrès importants ont été réalisés en ce qui concerne l'objectif primordial à moyen terme visant à reconstituer le volume d'activités de formation financé avec le concours des bailleurs de fonds, après les réductions opérées durant l'exercice 2009 en raison de la restructuration du FMI. L'Institut du FMI a dispensé près de 9.000 semaines-participants de formation pendant l'exercice 2011 (soit 6 % de plus que durant l'exercice 2009), pour un total de 4.200 bénéficiaires (voir tableau 4.2 sur la page Internet du *Rapport annuel*). La formation en Amérique latine a reçu un soutien supplémentaire avec l'extension, en mai 2010, du Centre régional multilatéral pour l'Amérique latine au Brésil⁵⁸. L'accord signé en novembre 2010 par le Koweït et le FMI en vue de créer un centre de sciences économiques et de finance au Moyen-Orient renforcera considérablement le travail de formation réalisé par le FMI dans la région à compter de l'exercice 2012⁵⁹. L'Institut du FMI a également renforcé l'évaluation des formations et informé davantage les bailleurs de fonds en la matière (voir encadré 4.2).

Le programme de formation est constamment réactualisé en fonction des priorités du FMI et de l'évolution des besoins des pays membres; c'est ainsi que des formations supplémentaires concernant les diagnostics macroéconomiques et les questions relatives au secteur financier ont été proposées durant l'exercice 2011. L'Institut du FMI a organisé un séminaire de haut niveau intitulé «Ressources naturelles, finances et développement : les défis d'hier et d'aujourd'hui», qui s'est tenu en Algérie, et une conférence sur la réglementation et la surveillance financières et

les leçons de la crise, en collaboration avec l'université George Washington. Un débat et un dialogue régional de haut niveau sur le thème de la croissance et de l'emploi en Europe ont eu lieu à l'Institut multilatéral de Vienne.

DONNÉES ET NORMES DE DONNÉES

Normes du FMI pour la diffusion des données

Les normes de diffusion des données permettent de disposer en temps opportun de statistiques détaillées, ce qui contribue à la mise en œuvre de politiques macroéconomiques saines. Pour accroître la transparence, le FMI a notamment élaboré des normes de diffusion à l'intention des pays membres. La norme spéciale de diffusion des données (NSDD), créée en mars 1996, a pour objectif d'aider les pays membres à communiquer leurs données économiques et financières au public. Le système général de diffusion des données (SGDD), créé en 1997, offre aux pays un cadre leur permettant de développer leurs systèmes de statistiques pour produire des statistiques exhaustives et exactes aux fins de leur prise de décision et de leurs analyses. L'adhésion à la NSDD et au SGDD est facultative⁶⁰.

En mai 2010, la Géorgie est devenue le 68^e pays à souscrire à la NSDD. Le Bhoutan et le Kosovo ont adhéré au SGDD en mai 2010 et en avril 2011, respectivement, portant à 98 le nombre de participants au SGDD (hors pays qui sont passés du SGDD à la NSDD). Des renseignements détaillés sur les pratiques d'établissement et de diffusion des statistiques du Bhoutan, de la Géorgie et du Kosovo apparaissent maintenant sur le tableau d'affichage des normes de diffusion des données (TAND), qui donne accès aux sites de la NSDD et du SGDD, ainsi qu'au site de référence de la qualité des données⁶¹.

Encadré 4.2

Évaluation de l'efficacité des formations dispensées par l'Institut du FMI

L'Institut du FMI met en œuvre diverses techniques de suivi et d'évaluation pour s'assurer que ses programmes correspondent aux besoins de formation des pays membres. Ces techniques s'appuient sur 1) des évaluations quantitatives et qualitatives effectuées par les participants à la fin de chaque formation; 2) les éléments transmis par les partenaires de l'Institut dans les centres de formation régionaux; 3) une enquête triennale réalisée par un cabinet de réputation internationale et consacrée aux organismes qui désignent les participants; 4) des réunions de réflexion avec de hauts responsables publics et 5) des enquêtes de suivi portant sur un échantillon de formations et qui sont effectuées au bout de 12 à 18 mois après pour vérifier si leurs effets positifs perdurent. Lancées au cours de l'exercice 2011, ces enquêtes sont également réalisées par une société d'études de marché indépendante afin de garantir l'anonymat des réponses. Les enquêtes de suivi

pratiquées durant l'exercice 2011 portaient sur sept formations dispensées au cours de l'exercice précédent (deux à l'Institut régional de Singapour, deux à l'Institut multilatéral de Vienne, une avec le Programme de formation conjoint FMI-Inde, une au siège du FMI et une dans le cadre du téléenseignement). Des questionnaires ont été envoyés aux participants eux-mêmes et aux responsables des organismes les ayant sélectionnés.

Les retours d'informations obtenus par ces différentes méthodes ont été très positifs. Dans les nouvelles enquêtes de suivi, la très grande majorité des personnes interrogées (participants et organismes) ont confirmé que les participants à une formation fournissaient ensuite un travail de meilleure qualité, voyaient augmenter leurs perspectives de promotion et partageaient ce qu'ils avaient appris avec leurs collègues.



Gauche : Fabrication à la main de blocs de ciment à Port-au-Prince (Haïti).

Droite : Conférence sur les pays à faible revenu au siège du FMI en novembre 2010.



Encadré 4.3

Données et statistiques pendant l'exercice 2011

La crise récente a confirmé que la qualité des données et des analyses était un paramètre essentiel pour l'efficacité de la surveillance et des mesures anticrise, tant au niveau national qu'international. En réponse aux déficits de données mis en évidence par la crise et par suite des efforts en cours, l'exercice 2011 a été chargé au FMI pour ce qui est des données et des statistiques. De nouvelles bases de données ont été mises en ligne pour donner accès à des statistiques qui sont pertinentes, cohérentes et comparables à l'échelle internationale, à l'usage principalement des dirigeants. L'enquête sur l'accès aux services financiers (*Financial Access Survey*) présente des indicateurs du rayonnement géographique et démographique des services financiers; la base de données trimestrielle sur la dette du secteur public (*Quarterly Public Sector Debt Database*) contient des statistiques sur la dette du secteur public de 35 pays, qui sont mises à jour tous les trois mois, en collaboration avec la Banque mondiale; et l'enquête coordonnée sur les investissements de portefeuille (*Coordinated Direct Investment Survey*) est la première enquête mondiale sur les positions d'investissement direct étranger (elle est le fruit d'une collaboration entre le FMI et la Banque centrale européenne (BCE), Eurostat, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED).

Pendant l'exercice 2011, le FMI a publié la deuxième partie de son Manuel sur les statistiques relatives aux titres (*Handbook on Securities Statistics*), qui porte sur les avoirs en titres de dette, en collaboration avec la Banque des règlements internationaux (BRI). Établi à la demande de différents groupes internationaux qui souhaitent disposer de normes méthodologiques

pour les statistiques relatives aux titres, ce manuel a pour objectif d'aider les organismes nationaux et internationaux à établir des statistiques relatives aux titres aux fins de la formulation de la politique monétaire et de l'analyse de la stabilité financière. Il s'agit d'une initiative conjointe avec la BRI et la BCE. La première partie, qui porte sur les émissions de titres de dette, a été publiée en mai 2009. La troisième partie, qui a trait aux titres hors titres de dette, devrait être publiée pendant l'exercice 2012.

Pendant l'exercice, le FMI a collaboré avec des partenaires pour organiser des conférences sur les données et les statistiques, par exemple la conférence sur le renforcement des données de position et de flux dans les comptes macroéconomiques (*Conference on Strengthening Position and Flow Data in the Macroeconomic Accounts*), organisée avec l'OCDE. Cette conférence portait sur l'établissement de comptes macroéconomiques intégrés sectoriels pour combler un déficit de données important qui a été constaté à la suite de la crise financière. Une conférence de hauts fonctionnaires des pays du G-20 sur l'initiative des déficits de données du G-20 (*G-20 Data Gaps Initiative*) s'est tenue au siège du FMI à Washington en mars 2011 : organisée avec le Secrétariat du CSF, elle a fait le point des progrès accomplis dans le cadre de l'initiative. En vue de la conférence, le FMI a organisé une réunion du Groupe interinstitutions sur les statistiques économiques et financières, qui inclut la Banque mondiale, la BCE, la BRI, Eurostat, le FMI (président), les Nations Unies et l'OCDE. Pour améliorer les statistiques budgétaires, le FMI a mis en place un comité consultatif sur les statistiques de finances publiques, qui est composé d'experts nationaux et de représentants d'organismes internationaux et d'utilisateurs des données.

Rapport intérimaire sur la huitième revue des initiatives du FMI en matière de normalisation des données

Lors de son examen, en mars 2010, de l'expansion des indicateurs financiers dans la NSDD, le Conseil d'administration est convenu d'accélérer la huitième revue des initiatives du FMI en matière de normalisation des données et a demandé de recevoir un rapport intérimaire sur la question dans l'année à venir; en février 2011, le Conseil d'administration a examiné le rapport intérimaire établi par les services du FMI en réponse à cette demande⁶². Ce rapport reposait sur les travaux concernant les pays du G-20 et ouvre la voie aux préparatifs de la huitième revue pour combler les déficits de données et encourager la transparence grâce à la diffusion des données.

Les administrateurs ont pris note des modifications apportées récemment aux normes de données du FMI, y compris l'addition des indicateurs de solidité financière à la NSDD et l'alignement du SGDD sur la NSDD. Ils ont jugé encourageant le retour d'information globalement positif des participants et autres parties prenantes, tout en notant les domaines où des améliorations pourraient être apportées. Ils ont indiqué que la crise financière mondiale avait mis en évidence la nécessité de disposer

en temps opportun de données comparables et de qualité, qui sont essentielles pour détecter rapidement les risques et les sources de vulnérabilité.

Les administrateurs ont constaté que, bien que le manque de données n'ait pas été une des raisons principales de la crise financière mondiale, la crise a fait apparaître des déficits de données préoccupants dans des domaines importants où les liens entre institutions et marchés peuvent représenter des risques et des sources de vulnérabilité pour les systèmes financiers nationaux et mondial. Il a donc été noté qu'il faudrait songer à un moyen efficace de s'attaquer à ces déficits, surtout pour les pays dont le secteur financier est important pour le système. En conséquence, la plupart des administrateurs ont demandé de poursuivre les travaux sur une proposition de «NSDD Plus», qui constituerait un pan supplémentaire des initiatives du FMI en la matière, selon les grandes lignes et les modalités établies dans le rapport intérimaire.

Les administrateurs attendent avec intérêt d'examiner des propositions concrètes d'amélioration de la NSDD lors de la huitième revue en 2012, d'engager un débat fructueux sur les moyens qui permettraient de corriger les déficits de données que la crise récente a fait apparaître et de poursuivre l'analyse des implications pour les ressources.

5 | FINANCES, ORGANISATION ET RESPONSABILISATION



5

FINANCES, ORGANISATION ET RESPONSABILISATION

La crise mondiale a mis en évidence la nécessité d'accroître sensiblement les ressources du FMI pour que l'institution soit en mesure de fournir des financements à ses membres. Pendant l'exercice 2011, le FMI a ainsi approuvé un relèvement historique des quotes-parts des pays membres, qui doit maintenant être ratifié par chaque pays pour entrer en vigueur; il a aussi approuvé une augmentation substantielle des accords permanents d'emprunt qu'il a conclus avec certains pays membres, ce qui a fortement accru les ressources à sa disposition. Le FMI a signé en outre des accords bilatéraux avec plusieurs pays membres pour permettre l'octroi de prêts concessionnels et non concessionnels. L'achèvement de la vente d'une partie de l'or de l'institution pendant l'exercice garantira le financement d'une dotation prévue par son nouveau modèle de financement, approuvé en 2008. L'idée d'utiliser les ressources liées au produit des ventes d'or pour accorder des aides concessionnelles aux pays à faible revenu bénéficie d'un certain soutien, mais aucune stratégie définitive dans ce domaine n'a encore été arrêtée.

Le Conseil d'administration a achevé son examen annuel des budgets administratif et d'équipement du FMI, et approuvé un budget pour l'exercice 2012 qui prévoit un financement initial des importants travaux de rénovation du plus ancien des deux immeubles du siège (HQ1) ainsi que du bâtiment du Concordia, de même que des investissements nécessaires en matériel et logiciels informatiques. Le Conseil a aussi vérifié l'adéquation des encaisses de précaution du FMI et examiné sa politique d'évaluation des sauvegardes. Il a salué la formation d'un panel d'experts externes chargés d'examiner comment le FMI gère ses risques stratégiques, financiers et opérationnels. Enfin, il a étendu le mandat du Bureau de la vérification et de l'inspection internes (OIA) du FMI à la vérification des dépenses financières et du respect des politiques, règles et procédures du Conseil d'administration et de ses organes annexes, notamment les bureaux des administrateurs et le Bureau indépendant d'évaluation.

Dans le domaine des ressources humaines, les efforts de recrutement intenses se sont poursuivis pendant l'exercice 2011, de même que la mise en œuvre d'importantes réformes. Dominique Strauss-Kahn a démissionné de ses fonctions de Directeur général en mai 2011 et le processus de sélection du nouveau Directeur général, lancé par le Conseil d'administration, a abouti en juin 2011 à la nomination de Christine Lagarde à ce poste. Après le départ de Murilo Portugal en mars 2011, Nemat Shafik lui a succédé au poste de Directeur général adjoint.

Le Bureau indépendant d'évaluation a poursuivi ses travaux en publiant une évaluation de l'action du FMI au cours de la période qui a précédé la crise mondiale, en terminant l'évaluation des études effectuées par le FMI et en établissant son programme de travail pour la période à venir. Les actions de communication externe ont continué de constituer une part importante de la stratégie globale du FMI : les Groupes consultatifs régionaux ont tenu leur première réunion conjointe à l'occasion de l'Assemblée annuelle de 2010 et d'importantes initiatives ont été lancées pour améliorer les relations du FMI avec les pays membres d'Asie et pour resserrer ses liens avec les syndicats.

BUDGET ET RECETTES

Augmentation des quotes-parts

Les ressources dont dispose le FMI pour accorder des financements proviennent essentiellement des quotes-parts souscrites par tous les pays membres lors de leur adhésion au Fonds, qui correspondent à peu près à leur poids relatif dans l'économie mondiale. Comme on l'a vu au chapitre 4, deux réformes récentes devaient se traduire par un relèvement sensible des quotes-parts des pays membres du FMI. En mars 2011, les réformes portant sur les quotes-parts et la représentation des pays membres sont entrées en vigueur. Elles prévoient une augmentation de la quote-part de 54 pays membres, pour un montant total de 20,8 milliards de DTS (environ 33,7 milliards de dollars). En décembre 2010, le Conseil des Gouverneurs du FMI a approuvé de nouvelles réformes qui, lorsqu'elles seront ratifiées par les pays membres, doubleront les quotes-parts pour en porter le total à environ 476,8 milliards de DTS (environ 772,9 milliards de dollars). Il est prévu que ce relèvement sans précédent des quotes-parts soit mené à bien avant l'Assemblée annuelle de 2012.

Expansion et activation des Nouveaux accords d'emprunt

Pour compléter ses ressources provenant des quotes-parts, le FMI dispose de deux dispositifs permanents de conventions de crédit : les Accords généraux d'emprunt (AGE, créés en 1962) et les Nouveaux accords d'emprunt (NAE, créés en 1998). En vertu de ces accords, un certain nombre de pays membres ou leurs institutions se tiennent prêts à apporter au FMI des concours additionnels.

En avril 2009, face à la montée en flèche des demandes de financement du FMI sous l'effet de la crise mondiale, les dirigeants du G-20 (avec l'approbation ultérieure du CMFI) ont demandé au FMI d'accroître les ressources disponibles pour répondre à ces demandes. En novembre 2009, les vingt-six participants existants aux NAE et les treize nouveaux participants prévus sont parvenus à un accord de principe sur l'expansion et l'assouplissement des NAE, à la suite de quoi, en avril 2010, le FMI a pris la décision formelle de relever sensiblement le montant sur lequel portaient les NAE, en y ajoutant treize nouveaux participants, parmi lesquels un nombre important de pays émergents. Cette réforme des NAE devait être ratifiée par les vingt-six participants existants et exigeait qu'un nombre minimum de nouveaux participants notifient au FMI leur acceptation des NAE élargis. En mars 2011, le FMI a annoncé que le processus de ratification avait été mené à bien et que l'expansion était entrée en vigueur⁶³. Une fois que tous les nouveaux participants auront notifié au FMI leur acceptation des NAE élargis (dans certains cas, les procédures nationales d'adoption

ne sont pas encore terminées), le montant des NAE sera multiplié par plus de 10 et passera de 34 milliards de DTS (environ 55 milliards de dollars) à 367,5 milliards de DTS (environ 576 milliards de dollars). Au 30 avril 2011, le montant total des accords de crédit effectifs au titre des NAE se chiffrait à 363,2 milliards de DTS.

En avril 2011, le FMI a annoncé que son Conseil d'administration avait officiellement terminé la procédure nécessaire à la première activation des NAE élargis, qui nécessitait le consentement de participants détenant le droit de vote et représentant une majorité de 85 % du total des accords de crédit, ainsi que l'approbation du Conseil⁶⁴. Étant donné que les ressources issues des quotes-parts augmenteront considérablement lorsque le relèvement des quotes-parts au titre de la Quatorzième révision générale entrera en vigueur, il est convenu que les NAE seront ajustés en baisse d'autant, selon des modalités à définir lors de la revue prochaine des NAE qui doit être achevée d'ici à la mi-novembre 2011.

Accords d'emprunts bilatéraux

Accords de financement complémentaire

Pour que le FMI ait accès à un financement complémentaire en attendant que l'expansion proposée des NAE ne devienne effective, plusieurs pays ont signé avec lui des accords bilatéraux de prêt et de souscription d'obligations (accords d'emprunt). En plus des seize accords d'emprunt bilatéraux et des trois accords de souscription d'obligations entrés en vigueur pendant les exercices 2009 et 2010, quelques accords d'emprunt sont entrés en vigueur pendant l'exercice 2011 : avec la Banque d'Autriche et la Banque de Slovénie en octobre 2010 et avec la Banque d'Italie en mars 2011⁶⁵. Ces trois accords faisaient partie de l'engagement pris par l'UE en mars 2009 d'apporter jusqu'à 75 milliards d'euros (équivalents à l'époque à environ 100 milliards de dollars) pour étayer la capacité de financement du FMI, que l'UE a ensuite majoré de 50 milliards d'euros au profit des NAE élargis. Maintenant que l'expansion des NAE est entrée en vigueur, les accords d'emprunts bilatéraux avec les participants aux NAE ne sont plus utilisés pour financer de nouveaux engagements, et tout solde au titre de ces lignes de crédit bilatérales peut être intégré aux NAE.

Accords à l'appui des activités de financement en faveur des pays à faible revenu

À la suite de la réforme des facilités de prêts concessionnels du FMI, approuvée par le Conseil d'administration en juillet 2009, l'ancien Directeur général a lancé une campagne de collecte de fonds pour obtenir des ressources additionnelles par voie d'accords bilatéraux ainsi que des contributions à la bonification des prêts concessionnels dans le cadre du fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (fonds fiduciaire RPC). Pendant l'exercice 2011, le FMI, en tant que fiduciaire de ce fonds, a signé plusieurs accords avec des pays membres à l'appui des activités de prêt en faveur des pays à faible revenu. Des accords de prêt ont ainsi été signés avec le Ministère de Finances de la Norvège en juin 2010, la Banque des Pays-Bas en juillet 2010, la Banque de France en septembre 2010, la Banque de Corée en janvier 2011 ainsi que la Banque d'Italie et la Banque Nationale Suisse en avril 2011, de même que des accords de souscription d'obligations avec la Banque du Peuple de Chine, le Japon et le Royaume-Uni en septembre 2010⁶⁶.

Adéquation des encaisses de précaution du FMI

Le FMI garde des réserves à titre d'encaisses de précaution qui peuvent être utilisées, en cas de besoin, pour absorber des pertes financières. En septembre 2010, le Conseil d'administration a examiné l'adéquation des encaisses de précaution du FMI et a étudié une proposition visant à instaurer un système plus transparent et fondé sur des règles pour évaluer l'adéquation des réserves et ajuster périodiquement l'objectif en matière d'encaisses de précaution⁶⁷.

Les administrateurs ont observé que, depuis la dernière revue fin 2008 et sous l'effet de l'aide que le FMI a apportée à ses pays membres en raison de la crise financière mondiale, les risques financiers de l'institution tiennent aujourd'hui davantage aux crédits qu'elle a accordés qu'à son revenu. Il a été noté que, si la capacité de financement du FMI avait doublé, l'encours de ses crédits avait presque triplé et le total de ses engagements avait atteint de nouveaux sommets. Le crédit demeurait fortement concentré⁶⁸ et le montant des engagements les plus élevés s'était considérablement accru et, d'après les projections, allait continuer d'augmenter.

Les administrateurs ont souligné que, dans le cadre du système de gestion des risques à plusieurs niveaux utilisé par le FMI⁶⁹, il demeurerait essentiel de maintenir les encaisses de précaution à un niveau suffisant pour atténuer les risques financiers et protéger la valeur des avoirs de réserve que les pays membres placent au Fonds. Il a été estimé que la méthode fondée sur des règles proposée par les services du FMI pour déterminer si les réserves sont adéquates favoriserait la transparence des décisions concernant l'objectif à atteindre et donnerait de meilleures indications quant aux ajustements éventuels à opérer au fil du temps, tout en laissant au Conseil la latitude nécessaire pour agir en fonction d'une évaluation globale des risques financiers pour l'institution.

Les administrateurs se sont prononcés en faveur de la fixation d'un plancher pour les encaisses de précaution de manière à parer à toute accentuation inattendue des risques de crédit et à assurer la viabilité de la position de revenu du FMI; ils se sont aussi déclarés généralement favorables à un plancher initial de 10 milliards de DTS, tout en insistant sur la nécessité de revoir continuellement ce plancher. La plupart des administrateurs étaient favorables à ce que l'objectif fixé pour les encaisses de précaution reste de l'ordre de 20 % à 30 % du total des crédits, sous réserve que le plancher soit respecté.

Recettes, commissions, rémunération et répartition des charges

Recettes

Depuis sa création, le FMI était essentiellement tributaire de ses activités de prêt pour financer ses frais administratifs. La réforme de son mode de financement approuvée par le Conseil des gouverneurs en mai 2008 permet au FMI de diversifier ses sources de revenu avec la création d'une dotation financée, au sein du compte d'investissement, par le produit de la vente d'une partie de ses avoirs en or (voir «Ventes d'or» plus loin dans ce chapitre), l'octroi au FMI d'un pouvoir d'investissement accru pour améliorer le rendement de ses placements et la reprise de la pratique consistant à rembourser au FMI les dépenses d'administration du fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance.

L'expansion du pouvoir d'investissement du FMI nécessitait un amendement de ses Statuts et, en février 2011, l'amendement

proposé dans ce sens est entré en vigueur après avoir été ratifié par les majorités requises de pays membres⁷⁰. Cet amendement élargit la gamme d'instruments dans lesquels le FMI peut investir, dans le respect des règles qui seront adoptées par le Conseil d'administration. Des montants en monnaies équivalents au produit des ventes d'or, à savoir 6,85 milliards de DTS, ont été versés du compte des ressources générales au compte d'investissement en mars 2011 et investis. La dotation prévue par la révision du mode de financement devrait être établie après l'adoption par le Conseil d'administration des nouvelles règles devant régir l'élargissement du pouvoir d'investissement du FMI et autorisant cette dotation.

Commissions

Les principales sources de revenu du FMI restent les opérations de prêts et les placements. Le taux de commission de base (taux d'intérêt des financements du FMI) correspond au taux d'intérêt du DTS majoré d'une marge exprimée en points de base⁷¹. Pour les exercices 2011 et 2012, le Conseil a décidé de maintenir cette marge inchangée, c'est-à-dire à 100 points de base. Conformément à l'esprit du nouveau mode de financement, cette décision s'appuie sur un double principe : la marge doit couvrir les coûts d'intermédiation et de la constitution des réserves du FMI, et elle doit être globalement alignée sur les taux des marchés de capitaux.

Une majoration de 200 points de base est appliquée en cas d'utilisation de montants de crédit élevés (au-delà de 300 % de la quote-part du pays emprunteur) dans les tranches de crédit⁷² et au titre d'accords élargis; il s'agit d'une commission additionnelle liée à l'encours des crédits. Le FMI applique aussi une commission additionnelle de 100 points de base liée à la durée des crédits en cas d'utilisation de montants élevés (même seuil que ci-dessus) qui restent non remboursés pendant plus de trente-six mois.

Outre les commissions périodiques et les majorations, le FMI prélève aussi des commissions de tirage, des commissions d'engagement et des commissions spéciales. Une commission de tirage de 0,5 % est appliquée à chaque décaissement de prêt du compte des ressources générales. Une commission d'engagement remboursable sur les décaissements de ce compte — dans le cadre d'accords tels que les accords de confirmation, les accords élargis, les accords au titre de la ligne de crédit modulable ou l'ouverture d'une ligne de crédit de précaution — est prélevée sur les montants qui peuvent être tirés dans le cadre d'un accord durant chaque période de douze mois. Une commission d'engagement de 15 points de base est prélevée sur les montants engagés à concurrence de 200 % de la quote-part; elle est de 30 points de base sur les montants compris entre 200 % et 1.000 % de la quote-part, et de 60 points de base sur les montants supérieurs à 1.000 % de la quote-part. Ces commissions sont remboursées à mesure de l'utilisation du crédit et au prorata des tirages effectués. Le FMI prélève aussi des commissions spéciales sur le principal impayé et sur les commissions en arriérés depuis moins de six mois.

Rémunération et intérêts

S'agissant des charges, le FMI verse des intérêts (rémunération) aux pays membres qui ont une position créditrice au compte des ressources générales («position dans la tranche de réserve»). Les Statuts stipulent que le taux de rémunération ne peut être supérieur au taux d'intérêt du DTS, ni inférieur à 80 % de ce taux. Le taux de rémunération actuel est égal au taux d'intérêt du DTS, qui est aussi le taux d'intérêt des emprunts effectués par le FMI.

Comme on l'a vu plus haut, le Conseil d'administration a décidé en 2009 d'accroître la capacité de financement du FMI par voie d'emprunt, dans le cadre de la riposte immédiate à la crise financière internationale. Au 30 avril 2011, le FMI avait emprunté 19,7 milliards de DTS à des pays membres par le biais de prêts bilatéraux et d'accords de souscription d'obligations, ainsi qu'au moyen des Nouveaux accords d'emprunt augmentés et élargis.

Répartition des charges

Les taux de commission et de rémunération sont ajustés par un mécanisme de répartition des charges mis en place au milieu des années 80, qui ventile équitablement la charge des obligations financières impayées entre les pays membres créanciers et débiteurs. Les charges d'intérêts trimestrielles en arriéré (impayées) depuis six mois ou plus sont compensées par le relèvement du taux de commission et l'abaissement du taux de rémunération (ajustements de répartition des charges). Les montants ainsi recueillis sont remboursés lorsque les commissions impayées sont réglées.

Durant l'exercice 2011, les ajustements liés aux charges d'intérêt trimestrielles impayées ont été en moyenne inférieurs à 1 point de base, en raison de l'augmentation de l'encours des crédits consentis par le FMI pour amortir l'impact de la crise mondiale sur les pays membres et d'une hausse similaire de la position des pays dans la tranche de réserve. Les taux de commission et de rémunération ajustés se sont établis en moyenne à 1,35 % et 0,35 % respectivement durant l'exercice.

Revenu net

Le revenu net du FMI pour l'exercice, compte non tenu du produit de ses ventes d'or, s'est établi à 780 millions de DTS, en raison surtout du niveau élevé des activités de prêt. Le rendement net des placements ressort à 0,89 %, soit 54 points de base de plus que l'indice de référence reposant sur les titres d'État de un à trois ans. Le produit des ventes d'or effectuées durant l'exercice, soit environ 3,1 milliards de DTS, a été transféré au compte d'investissement du FMI pour être placé, comme cela est expliqué plus haut.

Ventes d'or

Comme on l'a vu plus haut dans ce chapitre, le nouveau mode de financement du FMI approuvé en 2008 prévoit l'établissement d'une dotation au compte d'investissement, financée par le produit de la vente d'une partie des avoirs en or du FMI, ces ressources devant être placées et le rendement de ces placements utilisés pour contribuer au budget du FMI, tandis que la valeur réelle à long terme de la dotation serait préservée. En juillet 2009, le Conseil d'administration a décidé que, outre le financement de cette dotation, une partie du produit des ventes d'or servirait aussi à augmenter les ressources du FMI destinées à des prêts concessionnels en faveur des pays à faible revenu. En septembre de la même année, le Conseil a approuvé officiellement la vente de 403,3 tonnes des avoirs en or du FMI, soit un huitième du total de ses avoirs.

Les ventes d'or ont commencé en octobre 2009. Conformément aux modalités adoptées pour éviter toute perturbation du marché de l'or, le FMI a d'abord offert de l'or à la vente hors marché (aux prix en vigueur sur le marché au moment de la vente) à des détenteurs officiels tels que les banques centrales. Dans les quelques mois qui ont suivi, trois banques centrales en ont acheté au total 212 tonnes, ce qui laissait un reliquat de 191,3 tonnes à vendre. En février 2010, le FMI a annoncé son intention de procéder à une deuxième vente

d'or sur le marché, en précisant que les ventes hors marché pouvaient se poursuivre et que de nouvelles ventes à des détenteurs officiels réduiraient d'autant la quantité d'or mise en vente sur le marché.

Tandis que se déroulaient les ventes sur le marché en septembre 2010, le FMI a rendu publique la vente de 10 tonnes d'or, au prix du marché, à la Banque du Bangladesh⁷³, puis, en décembre, il a annoncé la clôture du programme de ventes limitées d'or⁷⁴.

Les ventes d'or ont rapporté au total 9,54 milliards de DTS, dont 2,69 milliards au titre de la valeur comptable de l'or et 6,85 milliards de bénéfices. Comme on l'a vu, toutes les ventes (qu'elles aient été effectuées hors marché ou sur le marché) se sont faites aux prix du marché, qui étaient plus élevés qu'on ne l'avait prévu au moment de l'adoption du nouveau mode de financement. Le financement de la dotation au moyen du produit des ventes d'or au niveau envisagé au moment de l'adoption du nouveau mode de financement en 2008 et l'accroissement des ressources destinées aux prêts concessionnels jusqu'au niveau convenu en juillet 2009 auraient nécessité un prix de vente moyen de 935 dollars l'once. En réalité, l'or a été vendu au prix moyen de 1.144 dollars l'once, d'où la réalisation d'un bénéfice supplémentaire inattendu.

Utilisation du produit des ventes d'or

En avril 2011, le Conseil d'administration a procédé à un premier débat sur l'utilisation du produit des ventes d'or⁷⁵. Les administrateurs ont alors rappelé qu'ils tenaient pour acquis qu'au moins 4,4 milliards de DTS (7,0 milliards de dollars) seraient utilisés pour financer une dotation au sein du compte d'investissement du FMI, comme cela avait été précisé antérieurement.

Ils se sont aussi déclarés favorables à la stratégie consistant à utiliser une partie de la somme pour dégager de 0,5 à 0,6 milliard de DTS en valeur actualisée nette (VAN) de fin 2008 à titre de ressources de bonification pour le fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance. Cependant, l'utilisation à cette fin de ressources liées aux ventes d'or nécessite un mécanisme de transfert indirect : les ressources tirées des ventes d'or seraient distribuées aux pays membres en proportion de leur quote-part et ces pays seraient alors invités à rétrocéder ces ressources (ou des montants à peu près équivalents) sous forme de contributions de bonification. À supposer que 90 % de la somme distribuée serait rétrocédés par les pays membres, on estime qu'il faudrait distribuer entre 0,6 et 0,7 milliard de DTS, en VAN de fin 2008, pour obtenir le montant visé de contributions bilatérales de bonification pour le fonds fiduciaire RPC (à savoir de 0,5 à 0,6 milliard de DTS, en VAN de fin 2008). Les administrateurs ont insisté sur l'importance de limiter autant que possible les déperditions de ressources au cours de ce processus en obtenant de la part des pays membres, avant toute distribution de fonds, l'assurance qu'ils rétrocéderaient au FMI une somme à peu près équivalente sous forme de contributions bilatérales au fonds fiduciaire RPC.

En ce qui concerne l'utilisation du reliquat des bénéfices inattendus, qui s'élève à environ 1,75 milliard de DTS (2,84 milliards de dollars), les administrateurs ont envisagé plusieurs possibilités. Compte tenu de la diversité des opinions exprimées sur ce sujet, le Conseil a décidé de réexaminer cette question d'ici à l'Assemblée annuelle de 2011. Il a été décidé que, entre temps, les bénéfices inattendus resteraient sur le compte d'investissement et qu'il serait proposé d'inclure un montant équivalent de revenu net pour l'exercice 2011 dans les réserves générales du FMI dans le contexte

des décisions sur l'utilisation du revenu, en attendant une décision ferme sur ce point.

Budgets administratif et d'équipement

En avril 2010, dans le cadre du budget à moyen terme 2011–13, le Conseil d'administration a fixé le montant total des dépenses administratives nettes pour l'exercice 2011 à 891 millions de dollars ainsi qu'un plafond de 1.013 millions de dollars pour les dépenses administratives brutes (voir tableau 5.1). Il a aussi approuvé une allocation de 48 millions de dollars pour les dépenses d'équipement (voir tableau 5.2).

Le budget 2011 constituait la dernière phase du programme triennal de restructuration lancé pendant l'exercice 2009. Dans le cadre de cette restructuration, le nouveau budget structurel constant du FMI a été abaissé de 100 millions de dollars en termes réels et les effectifs ont été réduits de 380 postes par rapport au budget à moyen terme 2008–10.

Faire face aux exigences imposées par la crise mondiale, qui a éclaté quelques mois seulement après le lancement du programme de restructuration, s'est révélé particulièrement ardu. Pour financer les activités liées à la crise, une approche souple a été adoptée : les budgets en dollars ont été redéployés entre les départements et sur plusieurs exercices par le report à l'exercice suivant des crédits non dépensés. Cette approche a été maintenue pendant l'exercice 2011, avec une enveloppe de dépenses structurelles nettes de 891 millions de dollars et le report sur l'exercice 2011 de 62 millions de dollars non dépensés au titre de 2010, soit un total de 953 millions de dollars, dont 52 millions réservés spécifiquement à des activités temporaires liées à la crise.

Les dépenses administratives effectives nettes de l'exercice 2011 se sont chiffrées à 917 millions de dollars, soit 36 millions de moins que le montant de 953 millions inscrit au budget, ce qui s'explique surtout par le fait que les dépenses de déplacement, d'équipement des locaux et de fonctionnement ont été moins élevées que prévu. Les dépenses effectives au titre des projets informatiques ont été conformes aux prévisions, tandis que les dépenses d'équipement des locaux ont été maintenues au minimum. Dans la mesure où les projets d'équipement à long terme prévoyant la remise en état de l'immeuble le plus ancien du siège (HQ1) et du bâtiment du Concordia (voir encadré 5.1) ont été établis pendant l'exercice 2011, seuls les investissements les plus urgents de réparation et d'entretien des locaux ont été effectués. Comme lors de l'exercice précédent, les projets informatiques ont porté essentiellement sur l'amélioration de la gestion de l'information et des données, l'installation des systèmes rendus nécessaires par les réformes entreprises dans le domaine des ressources humaines et le rehaussement de l'efficacité opérationnelle.

Dans les états financiers, les dépenses administratives du FMI sont comptabilisées selon les normes internationales d'information financière (IFRS) et non sur la base des décaissements des dépenses budgétaires. Les normes IFRS exigent une comptabilisation sur la base des engagements ainsi que la comptabilisation et l'amortissement des prestations dues aux employés sur la base de leur valeur actuarielle. Le tableau 5.3 rapproche de façon détaillée les résultats du budget administratif net pour l'exercice 2011, d'un montant de 917 millions de dollars, et les dépenses administratives comptabilisées selon les

normes IFRS, d'un montant de 649 millions de DTS (999 millions de dollars), comme l'indiquent les états financiers vérifiés du FMI.

Durant l'exercice 2011, le plan d'activité du FMI a été axé sur la recherche de solutions concertées au niveau mondial en vue d'élaborer des stratégies efficaces pour mettre fin aux mesures de relance, renforcer la supervision des systèmes économiques et financiers, et réformer l'architecture financière internationale. Dans le même temps, le FMI a continué de fournir des prestations directes aux pays membres sous forme d'assistance technique et de conseils de politique économique aux pays frappés par la crise ainsi qu'une assistance technique significative pour le renforcement des capacités des pays membres les moins développés (tableau 5.4).

En avril 2011, le Conseil d'administration a approuvé le budget 2012 qui prévoit un montant total de 985 millions de dollars pour les dépenses administratives nettes et fixe à 1.161 millions de dollars le plafond des dépenses administratives brutes, y compris un report plafonné à 37 millions de dollars sur l'exercice 2012. Le budget d'équipement a été fixé à 162 millions de dollars, somme qui comprend un premier financement pour les vastes travaux de rénovation de l'immeuble HQ1 et du bâtiment du Concordia (encadré 5.1) ainsi que pour les investissements nécessaires en matériel et logiciels informatiques. Le Conseil a aussi approuvé des budgets indicatifs pour les exercices 2013–14.

Le budget à moyen terme 2012–14 entend répondre à l'évolution récente des activités du FMI dans ses domaines de compétence fondamentaux — prévention des crises, surveillance de l'économie mondiale et analyse du secteur financier — en augmentant de façon modeste (environ 3 %) son budget sous-jacent ou «structurel». Il maintient aussi une enveloppe additionnelle de dépenses temporaires destinée à financer une éventuelle recrudescence temporaire des actions du FMI pour venir en aide aux pays directement touchés par la crise mondiale qui continue de sévir. En même temps, le budget à moyen terme tient compte des efforts considérables qui ont été consentis pour redéployer les ressources au sein des départements et entre eux de manière à ce que, pour l'essentiel, les économies réalisées lors de la récente restructuration puissent être préservées malgré la nécessité d'accroître les dépenses.

Arriérés envers le FMI

Les obligations financières impayées envers le FMI sont descendues de 1.309 millions de DTS fin avril 2010 à 1.305 millions de DTS à la fin avril 2011 (tableau 5.5). Le Soudan compte pour environ 75 % des arriérés restants, la Somalie et le Zimbabwe pour 18 % et 7 %, respectivement. Fin avril 2011, tous les arriérés envers le FMI étaient des arriérés prolongés (de plus de six mois), dont un tiers au titre du principal et deux tiers au titre des commissions et des intérêts. Plus des quatre cinquièmes de cette somme représentent des arriérés envers le compte des ressources générales, le solde étant dû au fonds fiduciaire et au fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (fonds fiduciaire RPC). Le Zimbabwe est le seul pays à avoir des arriérés prolongés vis-à-vis de ce dernier fonds. L'allocation générale de DTS effectuée en août 2009 a permis à tous les pays ayant des arriérés prolongés de rester à jour dans leurs obligations envers le Département des DTS.

Dans le cadre de la stratégie de coopération renforcée du FMI, des mesures correctrices sont appliquées pour remédier aux arriérés

Tableau 5.1

Budget administratif, par grandes catégories de dépenses, exercices 2009–14

(Millions de dollars)

	2009		2010		2011		2012	2013	2014
	Budget	Résultats	Budget	Résultats	Budget	Résultats	Budget	Budget	Budget
Personnel	697	659	710	694	739	757	823	849	857
Déplacements	98	77	89	89	104	94	107	110	111
Bâtiment et autres dépenses	164	150	168	162	169	169	181	183	185
Assemblées annuelles	—	—	5	5	—	—	—	6	—
Réserves	8	—	7	—	—	—	12	15	18
Total des dépenses brutes	967	885	979	950	1.013	1.021	1.123	1.163	1.172
Recettes ¹	-99	-72	-100	-87	-122	-104	-138	-159	-162
Total des dépenses nettes	868	813	880	863	891	917	985	1.004	1.010
Report ²	—	—	52	...	62	...	34
Total des dépenses nettes (Report compris)	868	813	932	863	953	917	1.019	1.004	1.010

Source : Bureau du budget et de la planification du FMI.

Note : Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent être différents de la somme des composantes. (-) représente un montant nul; (...) indique l'absence de données.

¹ Comprend les activités financées par des donateurs, les dispositifs de partage des coûts avec la Banque mondiale, la vente de publications et les frais d'utilisation des garages.

² Ressources reportées de l'exercice précédent selon les règles établies.

Tableau 5.2

Dépenses d'équipement à moyen terme, exercices 2009–14

(Millions de dollars)

	2009		2010		2011		2012	2013	2014
	Budget	Résultats	Budget	Résultats	Budget	Résultats	Budget	Budget	Budget
Équipement des bâtiments ¹	17	17	15	12	17	22	128	350	4
Technologie de l'information	32	32	30	33	32	32	34	24	31
Total des dépenses d'équipement	48	49	45	45	48	54	162	374	35

Source : Bureau du budget et de la planification du FMI.

Note : Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent être différents de la somme des composantes.

¹ Comprend les grosses réparations.

Tableau 5.3

Dépenses administratives indiquées dans les états financiers

(Millions de dollars, sauf indication contraire)

Résultats du budget administratif net pour l'exercice 2011	917
Écart entre les dates :	
Coûts liés aux retraites et autres prestations postérieures à l'emploi	31
Dépenses d'équipement — amortissement des dépenses de l'exercice en cours et des exercices antérieurs	45
Montants non inclus dans le budget administratif (budget d'équipement et de restructuration) :	
Dépenses d'équipement — postes immédiatement passés en charges conformément aux normes IFRS	9
Coûts de restructuration selon les normes IFRS pour l'exercice 2011 ¹	1
Moins : remboursements au Département général (du fonds fiduciaire ADAC et du Département des DTS)	-4
Total des dépenses administratives indiquées dans les états financiers vérifiés	999
Pour mémoire :	
Total des dépenses administratives indiquées dans les états financiers vérifiés (millions de DTS)	649

Sources : Département financier et Bureau du budget et de la planification du FMI.

Note : Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent être différents de la somme des composantes. Les conversions ont été faites au taux moyen pour l'exercice 2011 de 1,54 dollar pour un DTS.

¹ Représente les coûts pris en compte pendant l'exercice 2011. Conformément aux normes IFRS, certains coûts de restructuration ont été pris en compte avant que les dépenses n'aient effectivement lieu; les états financiers de l'exercice 2008 comprenaient une provision de 68 millions de DTS, équivalant à 111 millions de dollars.

Tableau 5.4

Dépenses budgétisées par domaines de responsabilité, exercices 2010–14¹

(Pourcentage du total des dépenses brutes, hors réserves)

	2010		2011		2012	2013	2014
	Budget	Résultats	Budget	Résultats	Budget	Budget	Budget
Solutions de politique économique fondées							
sur la coopération internationale	34	36	31	35	33	32	32
Dialogue économique mondial	20	20	20	22	21	21	21
Surveillance du système économique et financier mondial	14	16	12	13	12	11	11
Services directs aux pays membres	66	64	69	65	67	68	68
Conseiller les pays membres en matière de politique économique	23	22	22	22	21	21	21
Soutien à l'ajustement de la politique économique	19	19	20	19	18	18	17
Renforcement des capacités ²	24	23	27	24	28	30	30

Source : Bureau du budget et de la planification du FMI.

Note : Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent être différents de la somme des composantes.

¹ Les dépenses liées au soutien aux pays membres et à l'amélioration de la gouvernance sont réparties entre les diverses activités du FMI. Ne comprend pas les reports des départements sur l'exercice 2011.

² Comprend l'assistance technique et la formation.

Tableau 5.5

Arriérés envers le FMI des pays ayant des impayés de six mois ou plus, ventilés par types

(Millions de dollars; au 30 avril 2011)

	Total	Ventilation par type		
		Département général (y compris la facilité d'ajustement structurel)	Compte de fiducie	Fonds fiduciaire RPC
Somalie	231,4	223,2	8,2	—
Soudan	986,7	905,8	80,9	—
Zimbabwe	87,2	—	—	87,2
Total	1.305,2	1.128,9	89,1	87,2

Source : Département financier du FMI.

Encadré 5.1

Vastes travaux de rénovation au siège du FMI

À moyen terme, les dépenses d'équipement du FMI seront consacrées essentiellement aux travaux de rénovation du premier immeuble du siège (HQ1) et du bâtiment du Concordia. Plusieurs réunions avec le Comité du budget ont permis de mettre au point des propositions satisfaisantes de rénovation et de déroulement des travaux. Les deux projets comportent aussi un volet «gouvernance» sous la forme d'équipes de contrôle et, dans le cas de HQ1, d'un contrôle assuré par un spécialiste externe.

HQ1. Des sections importantes de l'immeuble HQ1, construit il y a près de 40 ans, ont déjà dépassé leur durée de vie utile ou ne tarderont pas à le faire. Des investissements substantiels seront nécessaires pour remplacer plusieurs systèmes indispensables pour assurer la sécurité, l'efficacité énergétique et une utilisation plus rationnelle des bureaux. Des inspections du bâtiment ont confirmé que de grandes parties de l'immeuble avaient dépassé leur durée de vie utile et que plusieurs équipements risquaient de tomber en panne d'un jour à l'autre. Plusieurs possibilités ont alors été envisagées, qui allaient de la poursuite des réparations ponctuelles (option qui perturbe le moins le

travail des employés du FMI, mais qui est de loin la plus coûteuse) à une rénovation globale, qui porterait sur deux étages à la fois. Il a été décidé que, en définitive, cette seconde option était la plus abordable et permettrait de remettre l'immeuble en bon état de fonctionnement pour les vingt années à venir. Les travaux de rénovation s'étaleront sur quatre ans (exercices 2012–16).

Concordia. Le Concordia est un lieu d'hébergement de longue durée composé de l'immeuble Concordia proprement dit (qui a 45 ans d'âge) et de l'immeuble Bond (qui a 80 ans d'âge). Il est utilisé essentiellement pour accueillir des étudiants de l'Institut du FMI. Cet ensemble approche aussi de la fin de sa vie utile et des investissements considérables seront nécessaires pour le remettre en état et l'entretenir. Une analyse approfondie de l'état des deux immeubles et des possibilités de rénovation a été réalisée en 2010 et au début de 2011. Après avoir soigneusement soupesé toutes les options possibles, les services du FMI ont recommandé que l'immeuble Concordia proprement dit soit rénové au cours des deux prochaines années (exercices 2012–13) et que l'immeuble Bond soit mis en vente.

prolongés. À la fin de l'exercice, la Somalie et le Soudan n'étaient toujours pas autorisés à bénéficier de crédits du compte des ressources générales. Le Zimbabwe ne pourra pas accéder aux ressources de ce compte tant qu'il n'aura pas apuré ses arriérés envers le fonds fiduciaire RPC. Une déclaration de non-coopération, la suspension partielle de l'assistance technique et la radiation de la liste des pays admis à bénéficier des ressources du fonds fiduciaire RPC restent en vigueur à titre de mesures correctrices en raison des arriérés du Zimbabwe vis-à-vis de ce fonds. En janvier 2011, le Conseil d'administration a décidé de maintenir l'assistance technique que le FMI apporte au Zimbabwe dans certains domaines.

Mécanismes d'audit

Le dispositif d'audit du FMI se compose d'un cabinet d'audit externe, d'une fonction d'audit interne et d'un Comité de vérification externe des comptes, qui est indépendant et assure la supervision générale de l'audit annuel.

Comité de vérification externe des comptes

Le Comité de vérification externe des comptes est composé de trois membres choisis par le Conseil d'administration et nommés par le Directeur général. Aux termes de la réglementation générale du FMI, il est chargé de la supervision générale de l'audit annuel suivant des modalités précisées dans le mandat approuvé par le Conseil d'administration. Ses membres sont nommés pour trois ans dans le cadre de mandats échelonnés. Indépendants du FMI, ils sont ressortissants de différents pays membres et doivent posséder les qualifications et les aptitudes requises pour assurer la supervision de l'audit annuel. En règle générale, les membres du Comité disposent d'une solide expérience acquise au sein de cabinets internationaux d'expertise comptable, dans le secteur public ou dans le monde universitaire.

Le Comité désigne son (sa) président(e) parmi ses membres, fixe ses propres procédures et s'acquitte de sa mission de supervision de l'audit annuel en toute indépendance par rapport à la direction du FMI. Le Comité se réunit normalement à Washington en janvier, puis en juin de chaque année une fois l'audit terminé, et en juillet pour faire rapport au Conseil d'administration. Les services du FMI et les auditeurs externes consultent les membres du Comité tout au long de l'année. En 2011, le Comité se composait de Arfan Ayass, Amelia Cabal et Ulrich Graf (président).

Cabinet d'audit externe

Le cabinet d'audit externe, sélectionné par le Conseil d'administration en consultation avec le Comité de vérification externe des comptes et nommé par le Directeur général, est chargé de l'audit des états financiers annuels du FMI, qui comprend une opinion sur les états financiers du FMI, les comptes administrés en vertu de l'article V, section 2 b), et la caisse de retraite du personnel. Au terme de l'audit annuel, le Comité de vérification externe informe le Conseil d'administration des conclusions de l'audit et remet le rapport du cabinet d'audit externe au Directeur général et au Conseil d'administration, pour transmission au Conseil des gouverneurs. Deux séances de cette nature ont eu lieu durant l'exercice 2011, l'une en juillet 2010 et l'autre en février 2011.

La durée de la mission du cabinet d'audit externe est normalement de cinq ans. Actuellement, l'audit des comptes du FMI est assuré

par Deloitte & Touche LLP, qui a émis une opinion sans réserve à l'issue de l'audit des états financiers du FMI pour l'exercice clos le 30 avril 2011.

Bureau de la vérification et de l'inspection internes

La fonction d'audit interne est confiée au Bureau de la vérification et de l'inspection internes, qui est chargé d'évaluer en toute indépendance l'efficacité des méthodes de gestion des risques ainsi que des procédures de contrôle et de gouvernance du FMI. En avril 2011, le Conseil d'administration a décidé, pour mettre en place un cadre global de vérification interne, d'étendre la fonction d'audit du Bureau au Conseil d'administration, aux bureaux des administrateurs ainsi qu'au Bureau indépendant d'évaluation et à ses services. Avant cette décision du Conseil, l'audit du Bureau de la vérification et de l'inspection internes ne portait que sur les services du FMI.

Il a mené à bien une vingtaine de missions de vérification et d'inspection durant l'exercice 2011 dans les domaines suivants : audit financier pour évaluer l'adéquation du dispositif de contrôle et des procédures de sauvegarde et de gestion des avoirs et comptes financiers du FMI; audit des technologies de l'information pour évaluer l'adéquation des systèmes de gestion informatisés et l'efficacité des dispositifs de sécurité; évaluation du fonctionnement et de l'efficacité des procédures de travail, des contrôles y afférents et de leur efficacité au regard des objectifs généraux du FMI. Il a aussi mené deux enquêtes confidentielles et quatre inspections consultatives pour aider à rationaliser les procédures de travail de manière à faciliter la mise en œuvre des projets de développement interne. À côté de ses fonctions d'audit interne, le Bureau fait également office de secrétariat du Comité consultatif sur la gestion des risques. À ce titre, il coordonne la production du rapport annuel au Conseil sur la gestion des risques.

Conformément aux meilleures pratiques en vigueur, le Bureau rend compte à la direction du FMI et au Comité de vérification externe, ce qui garantit son indépendance. Le Conseil est informé deux fois par an des travaux du Bureau au moyen d'un rapport d'activités qui contient des informations sur les vérifications et inspections prévues ainsi que sur les résultats et le suivi des recommandations d'audit. En outre, tous les rapports d'audit sont communiqués au Conseil d'administration. La dernière réunion informelle d'information du Conseil sur ces questions a eu lieu en décembre 2010. Aucune carence notable n'a été signalée dans les états financiers et la structure de contrôle interne du FMI, et le taux d'application des recommandations faisant suite à des vérifications/inspections est satisfaisant.

Gestion des risques

Des initiatives sont en cours pour renforcer la gestion des risques au FMI. Le Comité consultatif sur la gestion des risques est une instance où peuvent être examinés de façon transversale les incidents et les risques importants; ce comité prépare aussi un rapport annuel sur la gestion des risques. Le Conseil est régulièrement tenu informé de ces questions; en mai 2010, il a examiné le rapport 2010 sur la gestion des risques. Les administrateurs ont souscrit pour l'essentiel à l'évaluation des principaux risques présentée dans ce rapport, en convenant que le rôle accru du FMI avait des conséquences pour les risques financiers, opérationnels et stratégiques inhérents à ses activités.

Politique d'évaluation des sauvegardes

La politique du FMI en matière d'évaluation des sauvegardes, qui fait partie intégrante des opérations de prêt de l'institution depuis 2002, a pour but d'obtenir l'assurance que les banques centrales sont capables de gérer de façon adéquate les ressources fournies par le FMI et de communiquer des informations fiables. Au 30 avril 2011, quelque 218 évaluations avaient été effectuées dans 90 banques centrales. La politique en matière de sauvegarde fait l'objet d'un réexamen périodique. En juillet 2010, le Conseil d'administration a conclu son troisième réexamen périodique de cette politique, en s'appuyant notamment sur le rapport d'un panel d'experts indépendants constitué pour le conseiller⁷⁶.

Les administrateurs ont réaffirmé que la politique d'évaluation des sauvegardes demeurerait efficace pour atténuer le risque de communication de données erronées et de mauvaise utilisation des ressources du FMI, ainsi que pour préserver la réputation de prêteur prudent dont jouit l'institution. Ils ont relevé l'impact positif de cette politique sur les opérations des banques centrales, dont témoigne l'amélioration continue de la transparence et des contrôles dans les banques centrales évaluées. Ils ont aussi noté que cette politique avait joué un rôle important dans la détection et la résolution de cas de diffusion de données erronées et d'abus de pouvoir, tout en soulignant que l'évaluation des sauvegardes ne saurait être considérée à elle seule comme une panacée pour remédier aux abus de pouvoirs et au contournement des contrôles.

Les administrateurs ont affirmé que l'obligation faite actuellement aux banques centrales de publier des états financiers qui aient été audités par des cabinets de renom conformément aux normes internationales restait globalement valable, de même que le délai imposé dans le cas d'un nouvel accord de financement ou d'un relèvement du montant prêté pour effectuer la première revue et mener à bien l'évaluation des sauvegardes, en confirmant que ces obligations devaient continuer d'être appliquées de façon systématique. Face à l'augmentation récente du nombre de cas de diffusion de données erronées et d'abus de pouvoir, ils ont salué les mesures qui ont été prises afin de garantir qu'un cadre approprié soit en place entre la banque centrale et le trésor public pour assurer le service des obligations financières d'un pays envers le FMI en temps voulu, et ils ont approuvé l'application systématique de ces mesures dans le cadre des sauvegardes existantes. Le Conseil a examiné et approuvé plusieurs recommandations du panel d'experts, en particulier celles de centrer davantage les évaluations sur la gouvernance et la gestion des risques, de renforcer la collaboration avec les parties prenantes, et de promouvoir la transparence par une diffusion plus large des conclusions de l'évaluation des sauvegardes.

Le prochain réexamen de la politique en matière de sauvegardes est programmé pour 2015.

Évaluation du cadre de gestion des risques du FMI par un panel d'experts externes

En décembre 2010, conformément à la décision prise en 2007 lors de la création du système de gestion des risques du FMI d'évaluer ce système au bout de trois ans, l'ancien Directeur général a nommé un panel externe de haut niveau chargé de cette mission. Cette évaluation doit aboutir à la formulation par les experts d'un avis objectif sur tous les aspects du système de gestion des risques au FMI — les méthodes utilisées pour identifier, évaluer et atténuer

les risques potentiels pour l'institution et ses opérations —, en prenant dûment en compte le rôle unique du FMI dans le système financier international, en particulier ses activités de surveillance et ses responsabilités en tant que prêteur de dernier ressort. Le panel est composé de Guillermo Ortiz, qui en est le président, Jacob A. Frenkel, Malcolm D. Knight et Thomas O'Neill. Il devrait remettre son rapport d'ici à l'Assemblée annuelle de 2011.

RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION

Les ressources humaines en 2011

La gestion des ressources humaines du FMI vise à permettre à l'institution d'atteindre ses objectifs, qui évoluent constamment, en recrutant et en fidélisant un personnel hautement compétent et de diverses origines, qui possède les qualifications et l'expérience requises; et à gérer ce personnel de manière efficace et efficiente dans un environnement qui valorise l'excellence et le travail en équipe. Le FMI a accompli des progrès significatifs dans ces domaines au cours de l'exercice 2011, en poursuivant notamment sa vaste campagne de recrutement ainsi que la mise en œuvre d'importantes réformes en matière de ressources humaines.

Niveau et composition des effectifs

Les recrutements se sont poursuivis à un rythme accéléré pendant l'exercice 2011. Au total, 195 personnes ont été recrutées durant l'exercice, contre une moyenne annuelle d'environ 150 ces dernières années. Une place plus large étant accordée à la flexibilité de l'emploi, en particulier pour répondre aux besoins temporaires liés aux périodes de crise, deux cinquièmes environ des personnes nouvellement recrutées l'ont été avec un contrat à durée déterminée. Face à l'évolution de ses besoins, le FMI a recruté une plus forte proportion d'économistes en milieu de carrière ainsi que des agents spécialistes du secteur financier et de la gestion de la dette/des finances publiques.

Au 30 avril 2010, les effectifs du FMI se composaient de 1.949 cadres d'exécution et de direction, et de 473 agents auxiliaires. La liste des cadres dirigeants et l'organigramme du FMI figurent respectivement aux pages 67 et 68 du présent rapport.

Soucieux de faire en sorte que la diversité de son personnel reflète celle des pays membres, le FMI recrute activement dans le monde entier⁷⁷. Sur les 187 pays membres que comptait le FMI fin avril 2011, 142 étaient représentés dans les effectifs de l'institution. Les tableaux 5.1 à 5.4 de la page Internet du *Rapport annuel* présentent la répartition du personnel par nationalité, sexe et origine (pays à faible revenu et pays industrialisés) ainsi que la grille des salaires de l'institution. Les personnes recrutées pour le Programme-économistes durant l'exercice 2011 avaient des profils très divers : environ 70 % d'entre elles provenaient de régions sous-représentées et plus de la moitié étaient des femmes. De nouvelles mesures ont été mises en place dans le courant de l'exercice pour accroître la proportion de ressortissants de régions sous-représentées aux postes de cadre. La proportion de ressortissants de pays en développement et en transition a continué d'augmenter et l'objectif fixé pour la présence de femmes aux postes à haute responsabilité a été atteint.

Grille des traitements des cadres de direction

La grille de rémunération des cadres de direction est revue périodiquement par le Conseil d'administration. Le salaire du Directeur



Gauche : Assemblée générale du personnel du FMI en janvier 2011.

Droite : La nouvelle Directrice générale adjointe, Nemat Shafik (à gauche) rencontre le personnel, peu après sa prise de fonctions en avril 2011.



général est approuvé par le Conseil des gouverneurs. Des ajustements annuels sont effectués sur la base de l'indice des prix à la consommation de la ville de Washington. Au 1^{er} juillet 2010, la grille des traitements des hauts cadres de direction, qui est fonction des responsabilités de chacun, s'établissait comme suit :

Directeur général	450.380 dollars
Premier Directeur général adjoint	391.630 dollars
Directeurs généraux adjoints	372.980 dollars

La rémunération des administrateurs s'élevait à 235.180 dollars et celle de leurs suppléants à 203.440 dollars. Le salaire moyen des cadres de direction du FMI (voir page 67) a été de 305.615 dollars pour l'exercice 2011.

Réformes de la gestion des ressources humaines

Rémunérations et prestations

Afin d'accroître la transparence et la discipline en ce qui concerne les enveloppes salariales et les augmentations de salaires tout en préservant la compétitivité des rémunérations offertes par le FMI, un nouveau système a été adopté durant l'exercice 2011 pour déterminer les augmentations au mérite et le niveau des enveloppes salariales. Bien que l'assurance médicale du FMI ne relève pas du droit des États-Unis, le FMI l'a modifiée volontairement de manière à ce qu'elle tienne compte de la réforme du système de santé américain et reste ainsi comparable aux autres assurances. Un programme amélioré de rémunérations et de prestations a aussi été mis au point pour les agents employés localement par les bureaux du FMI en dehors des États-Unis.

Sondage auprès des employés du FMI

Le FMI a réalisé un vaste sondage auprès de ses employés à la fin de 2010 — le premier depuis 2003 — à l'occasion duquel ceux-ci se sont exprimés sur toute une série de questions touchant à leur travail, telles que l'évolution des carrières, l'environnement de travail, le suivi des performances et les cadres de direction. Au début de l'exercice 2012, la direction du FMI a adopté un plan d'action pour traiter les problèmes mis en lumière par les résultats du sondage dans des domaines où des améliorations sont possibles.

Modernisation des prestations des services de ressources humaines

Au cours de l'exercice, la mise en place de systèmes informatiques comme moyen d'améliorer la prestation des services de ressources humaines a sensiblement avancé. Les progrès accomplis dans l'automatisation des inscriptions et des demandes de prestations, ainsi que la gestion électronique des dossiers de ressources humaines, ont accru l'efficacité et l'efficience de certaines activités fondamentales du Département des ressources humaines.

Rénovation du Département des ressources humaines

Le Département des ressources humaines du FMI a commencé à recentrer ses activités pendant l'exercice 2011 pour répondre plus efficacement à l'évolution des besoins de l'institution en réalisant des économies substantielles; ce recentrage s'est poursuivi pendant les premiers mois de l'exercice 2012. Parmi les nouvelles priorités du Département, on citera le développement d'une capacité de planification stratégique, une attention accrue à la mobilité interne et externe et la formation des cadres de direction.

Changement au niveau de la Direction

Après la démission du Directeur général, Dominique Strauss-Kahn, au début de l'exercice 2012, le Premier Directeur général adjoint, John Lipsky — qui avait annoncé avant la démission du Directeur général son intention de ne pas prolonger son mandat de Premier Directeur général adjoint — a assumé les fonctions de Directeur général par intérim. Le Conseil d'administration a immédiatement lancé la procédure de sélection du prochain Directeur général et, en juin 2011, a choisi Christine Lagarde, qui a pris ses fonctions en juillet 2011.

En janvier 2011, l'un des Directeurs généraux adjoints, Murilo Portugal, a annoncé qu'il souhaitait quitter ses fonctions de Directeur général adjoint⁷⁸, en acceptant toutefois de rester au FMI en tant que Conseiller spécial du Directeur général jusqu'au début du mois de mars, date à laquelle il est retourné au Brésil pour assumer la présidence de la Fédération brésilienne des banques (FEBRABAN).

En février 2011, l'ancien Directeur général a proposé la nomination de Nemat Shafik, qui était alors Secrétaire permanente du ministère de la coopération internationale du Royaume-Uni (Department for International Development), pour occuper le poste vacant de Directeur général adjoint⁷⁹. M^{me} Shafik, ressortissante d'Égypte, du Royaume-Uni et des États-Unis, a été la plus jeune Vice-présidente de l'histoire de la Banque mondiale, où elle était responsable d'un portefeuille d'investissements du secteur privé et d'infrastructures. Elle a en outre fait partie de la haute direction de la Société financière internationale (IFC). La nomination de M^{me} Shafik a ensuite été confirmée par le Conseil d'administration et elle a rejoint son poste au FMI en avril.

Disparition de Tommaso Padoa-Schioppa

En décembre 2010, la communauté du FMI a appris avec tristesse le décès de Tommaso Padoa-Schioppa (encadré 5.2) qui avait occupé diverses fonctions au FMI, notamment celles de Président du CMFI en 2007–08.

RESPONSABILISATION

Politique de transparence

La politique de transparence du FMI, adoptée en 1999 et revue pour la dernière fois en mars 2010, prévoit que, «conscient de l'importance de la transparence, le FMI s'efforce de rendre publics ses documents et informations en temps opportun à moins que des raisons impérieuses et spécifiques ne l'empêchent de le faire». Ce principe «respecte et vise à préserver le caractère facultatif de la publication des documents qui ont trait aux pays membres⁸⁰». Le Conseil d'administration reçoit des bilans annuels de la mise en œuvre de cette politique; ces bilans font partie des informations qui sont rendues publiques pour promouvoir la transparence. Le bilan de 2010 a été communiqué au Conseil en août 2010 et peut être consulté sur le site Internet du FMI⁸¹.

Bureau indépendant d'évaluation

Rôle du Bureau et de ses évaluations

Le Bureau indépendant d'évaluation (BIE), créé en 2001, évalue les politiques et activités du FMI afin de rehausser la transparence et la responsabilisation de l'institution, de promouvoir une culture d'apprentissage en son sein et d'étayer les responsabilités institutionnelles du Conseil d'administration en matière de gouvernance et de surveillance. Aux termes de son mandat, le BIE est totalement indépendant de la direction du FMI et fonctionne de façon autonome vis-à-vis du Conseil d'administration, auquel il remet ses conclusions.

Programme de travail du BIE

Évaluation des résultats de l'action du FMI durant la période qui a précédé la crise financière et économique

En février 2011, le BIE a publié son évaluation de l'action du FMI durant la période qui a précédé la crise financière et économique, consacrée à la surveillance exercée par le FMI pendant la période 2004–07⁸². Ce rapport concluait que le FMI avait donné peu d'avertissements précis sur les risques et les facteurs de vulnérabilité liés à la crise qui allait éclater. Durant la période qui a immédiatement précédé la crise, le message constant du FMI a été caractérisé par un excès de confiance dans la solidité et la résistance des grands

établissements financiers et par la caution apportée aux pratiques des grandes places financières. Les risques liés à l'expansion du marché immobilier et à l'innovation financière ont été sous-estimés, comme l'a été le besoin de renforcement de la réglementation nécessaire pour les contenir.

Bien que, en raison de la nature de la crise, ce rapport soit centré sur les questions ayant trait au secteur financier, la plupart des recommandations qui y figurent (voir encadré 5.3) concernent les changements institutionnels à opérer pour accroître la capacité du FMI à détecter tous les risques et facteurs de vulnérabilité qui pourraient provoquer une crise à l'avenir. Le principal vecteur pour donner suite aux recommandations du BIE est l'examen triennal de la surveillance (voir chapitre 3).

Lorsqu'ils ont examiné l'évaluation du BIE en janvier 2011, les administrateurs se sont déclarés généralement en accord avec les conclusions du Bureau au sujet des facteurs expliquant que le FMI n'ait pas identifié les risques ni lancé des avertissements clairs avant que n'éclate la crise financière mondiale. Ils ont globalement souscrit aux recommandations du BIE, notamment pour ce qui est du renforcement de l'environnement institutionnel et la capacité d'analyse du FMI. Ils ont aussi estimé que l'évaluation présentait une analyse objective de l'échec de la surveillance du FMI qui n'a pas permis de bien anticiper la crise mondiale et de mettre suffisamment en garde les pays membres, constat qui reprenait les propres rapports du FMI dans lesquels celui-ci reconnaît lui-même ces carences. Les administrateurs ont noté que les réformes engagées depuis le début de la crise contribueront à renforcer la franchise et la force de persuasion du FMI pendant l'exercice de la surveillance. Ils sont toutefois convenus que d'autres mesures devraient être envisagées.

Autres travaux du BIE pendant l'exercice 2011

Outre l'évaluation de l'action du FMI face à la crise mondiale, le BIE a procédé durant l'exercice à une évaluation des études effectuées par l'institution, qui a été examinée par le Conseil d'administration au début de l'exercice 2012 et dont les résultats ont été rendus publics peu après. Le rapport annuel 2010 du BIE a été publié en juillet 2010. Les évaluations déjà terminées, les documents de synthèse, les rapports annuels du BIE ainsi que d'autres documents sont disponibles sur le site Internet du BIE (www.iew-imf.org).

Prochains travaux du BIE

Après consultation des autorités nationales, des administrateurs, de la direction, des services du FMI et d'interlocuteurs extérieurs, le Conseil d'administration a tenu un atelier informel en septembre 2010 pour réfléchir aux sujets qui pourraient faire l'objet d'évaluations par le BIE. Celui-ci a ensuite entamé deux évaluations, l'une portant sur le rôle de conseiller du FMI et l'autre sur les conseils du FMI et les perspectives des pays en matière de réserves internationales. Une troisième évaluation devrait commencer vers la fin de l'année 2011. Le BIE est aussi en relation avec divers interlocuteurs pour définir le cadre et la méthodologie proposée pour chaque évaluation; des projets de documents de synthèse afférents à ces études devraient être affichés sur le site du BIE pour commentaires.

Application des recommandations du BIE

Pour assurer le suivi systématique des recommandations du BIE approuvées par le Conseil d'administration, peu après l'examen de chaque évaluation par le Conseil, les services et la direction du



Gauche : Le Directeur du BIE, Moises J. Schwartz, présente les conclusions de l'évaluation par le Bureau de l'action du FMI au cours de la période qui a précédé la crise financière.

Droite : L'immeuble HQ1 du siège du FMI va faire l'objet de vastes travaux de rénovation au cours des cinq prochaines années.



FMI préparent un plan prospectif de mise en œuvre de ces recommandations. Des rapports d'avancement sont ensuite remis périodiquement au Conseil. En décembre 2010, celui-ci a approuvé le plan de mise en œuvre de la direction ainsi que son supplément soumis en réponse à l'évaluation par le BIE de la communication du FMI avec les pays membres, examinée par le Conseil en décembre 2009⁸³. Dans son rapport d'évaluation⁸⁴, le BIE examinait le point de vue des pays au sujet de la communication du FMI avec eux concernant la surveillance, les programmes et l'assistance technique entre 2001 et 2008, et formulait une série de recommandations tendant à en améliorer l'efficacité.

La première évaluation externe du BIE a eu lieu en 2006. Les administrateurs ont alors jugé qu'il serait bon de procéder à une autre évaluation cinq ans plus tard. Il est prévu que cette deuxième évaluation commence au second semestre de 2011.

Dialogue avec les parties prenantes extérieures

Groupes consultatifs régionaux

Dans le cadre d'un vaste effort destiné à renforcer le dialogue avec les états membres et mieux tenir compte des circonstances

Encadré 5.2

Tommaso Padoa-Schioppa

Tommaso Padoa-Schioppa, qui nous a quittés en décembre 2010 à l'âge de 70 ans, a été Ministre de l'Économie et des Finances de l'Italie de 2006 à 2008 et était, au moment de sa disparition, Président pour l'Europe du Groupe financier Promontory, un cabinet de consultants pour les sociétés de services financiers mondiaux, et Président de Notre Europe, un laboratoire de réflexion influent de Paris, ainsi que conseiller, à titre gracieux, du gouvernement grec. Ancien Président des administrateurs de la Fondation IASC (Comité International de normalisation de la comptabilité) et membre du Conseil Exécutif de la Banque centrale européenne, il a aussi été Président du CMFI. Il a également été Président de la Commission Nationale de la Société de Bourse (CONSOB), Directeur général adjoint de la Banca d'Italia et Directeur général pour les affaires économiques et financières de la Commission Européenne. Il a été co-Secrétaire de la Commission Delors, Président du Comité Consultatif bancaire de la Commission Européenne, Président du Comité

de Bâle sur le contrôle bancaire et Président du Comité des systèmes de paiement et de règlement.

Auteur de plus de 100 publications, rédigées pour beaucoup en anglais ou en français, M. Padoa-Schioppa était diplômé de l'Université Luigi Bocconi en Italie et du Massachusetts Institute of Technology.

En annonçant le décès de M. Padoa-Schioppa, l'ancien Directeur général Dominique Strauss-Kahn lui a rendu hommage pour «les longues années qu'il a passées au service de la communauté internationale» en notant que, «tout au long de sa vie, il avait continué avec ardeur de servir le FMI et de promouvoir la coopération économique à l'échelle mondiale, même après avoir quitté ses fonctions au gouvernement». Au moment de sa disparition, M. Padoa-Schioppa était membre du Groupe consultatif régional du FMI pour l'Europe.

propres à chaque pays dans l'exercice de ses activités et l'élaboration de ses conseils, le FMI a constitué des groupes consultatifs régionaux informels pour l'Afrique, l'Amérique du Nord et du Sud, la région Asie-Pacifique, l'Europe, le Moyen-Orient, et le Caucase et l'Asie centrale. Ces groupes jouent un rôle consultatif indépendant en apportant des perspectives différentes au travail du FMI dans les régions du monde. Ils rassemblent d'éminents experts des secteurs public et privé, du monde universitaire et de la société civile.

Lors de la première réunion conjointe des groupes consultatifs, qui s'est tenue à l'occasion de l'Assemblée annuelle d'octobre 2010⁸⁵, des membres des cinq groupes⁸⁶ ont rencontré l'ancien Directeur général et la haute direction du FMI. Les membres des groupes consultatifs ont alors été informés des résultats de l'Assemblée annuelle et une vue d'ensemble de l'évolution de l'économie mondiale leur a été présentée. Ils ont aussi procédé à un échange de vues sur les conséquences de cette évolution eu égard aux défis qui se profilent pour ces régions et à l'aide que le FMI peut leur apporter pour affronter ces défis.

Encadré 5.3

Les recommandations du rapport du BIE et la réponse des services du FMI

- **Créer un environnement qui encourage la franchise et l'expression de points de vue variés/divergents**, notamment en cherchant activement à obtenir des avis différents ou divergents en associant régulièrement d'éminents analystes extérieurs au FMI aux discussions du Conseil et/ou de la direction, et en créant une unité d'évaluation des risques directement rattachée à la direction et chargée d'organiser à l'intention du Conseil des séminaires sur les scénarios de risques. *Les services du FMI ont reconnu que la recherche d'avis différents ou divergents pourrait être améliorée et qu'il était important de développer les compétences des agents du FMI concernant le secteur financier.*
 - **Renforcer les incitations à «faire usage de franc-parler face à l'autorité»** en encourageant les services du FMI à poser des questions délicates et à contester le point de vue de la direction et celui des autorités nationales, et en envisageant, entre autres mesures, la possibilité de publier des rapports des services sans l'aval du Conseil afin de promouvoir une plus grande efficacité de la surveillance bilatérale. *Les services du FMI ont reconnu que, au minimum, ils devraient être prêts à faire usage de franc-parler en privé face à l'autorité lorsque la stabilité financière est en jeu et lorsque l'on peut craindre une réaction défavorable des marchés, en observant toutefois que, dans une certaine mesure, cela avait déjà été fait au cours des deux années écoulées depuis le début de la crise et que cette pratique devrait être poursuivie de façon systématique.*
 - **Mieux intégrer les enjeux du secteur financier aux évaluations du cadre macroéconomique**, en veillant à ce que le champ, la périodicité et la participation aux évaluations obligatoires de la stabilité financière soient à la mesure de l'évolution rapide des marchés et des établissements financiers, et, entre autres mesures, poursuivre le renforcement du PESF. *Les services du FMI ont fait observer que, outre les réformes relatives au PESF, le FMI avait pris d'autres mesures dans ce domaine depuis la crise : recrutement d'un plus grand nombre d'experts du secteur financier et meilleure intégration de ces experts, amélioration de l'analyse des risques afférents au secteur financier et des questions connexes dans le cadre de la surveillance multilatérale et bilatérale, création d'une unité macrofinancière au Département des études, et augmentation*
- sensible des ressources affectées aux activités de recherche et de surveillance concernant les marchés financiers et les grands établissements financiers complexes.*
- **Faire échec à la culture du cloisonnement et aux comportements qu'elle suscite**, en précisant les rôles et responsabilités en matière de revue interne, afin notamment de faire le lien entre des éléments apparemment disparates et en assurant la collaboration entre les départements dès les premières étapes des consultations de l'article IV et de la définition des thèmes et enjeux sur lesquels porteront les documents relatifs à la surveillance multilatérale. *Les services du FMI ont reconnu que, malgré les progrès accomplis récemment (tels que le nouveau processus de revue interne, les études de contagion, le suivi des facteurs de vulnérabilité des pays avancés, l'exercice d'alerte avancée et les réunions interdépartementales hebdomadaires consacrées à la surveillance), il restait possible de faire plus pour encourager la collaboration entre départements; ils auraient cependant souhaité que le BIE formule des suggestions plus précises pour améliorer la collaboration.*
 - **Livrer un message clair et cohérent aux pays sur les perspectives et les risques mondiaux**, en veillant à ce que l'évaluation de l'économie mondiale soit cohérente et exhaustive, et en prenant position sur un scénario central accompagné de spécifications claires des risques et des facteurs de vulnérabilité qui l'entourent, cette évaluation devant être communiquée aux pays membres avec clarté; pour les questions d'importance systémique, en mettant l'accent sur les risques et facteurs de vulnérabilité, au lieu de privilégier les éventuels scénarios favorables. *Les services du FMI ont fait état des efforts déployés récemment pour intégrer le Rapport sur les perspectives de l'économie mondiale et le Rapport sur la stabilité financière dans le monde, notamment l'inclusion d'un avant-propos commun et d'une nouvelle déclaration du Directeur général faisant le lien entre les différents thèmes. Cependant, à leurs yeux, la recommandation de mettre davantage l'accent sur les risques et les facteurs de vulnérabilité pour les questions d'importance systémique pourrait encourager les réflexes bureaucratiques dans le sens d'une simple énumération machinale des risques, ce qui pourrait conduire à une multiplication des fausses alertes et à une perte d'influence de la surveillance exercée par le FMI.*

Asia 21

Pour resserrer les liens entre le FMI et l'Asie, le Fonds et le gouvernement coréen ont organisé ensemble une conférence historique intitulée «Asia 21: Leading the Way Forward», qui s'est tenue à Daejeon en juillet 2010 et était la première conférence de cette nature organisée par le FMI dans la région. Cette manifestation a rassemblé plus de 500 participants de haut niveau, dont des ministres des finances, des gouverneurs de banques centrales et des dirigeants d'entreprises de toute la région, pour examiner le rôle directeur de l'Asie dans la reprise au lendemain de la crise financière mondiale. Outre l'ancien Directeur général, qui a ouvert la conférence aux côtés du Ministre coréen de la Stratégie et des Finances, d'autres hauts responsables du FMI étaient présents, parmi lesquels le Directeur général adjoint Naoyuki Shinohara et le Conseiller spécial Min Zhu.

À la clôture de la conférence, le FMI a pris trois engagements à l'égard de l'Asie : faire en sorte que ses analyses soient plus utiles et plus facilement disponibles pour les pays membres d'Asie, œuvrer au renforcement du dispositif mondial de sécurité financière et appuyer le renforcement du rôle et de l'influence de l'Asie dans l'économie mondiale. Ces «engagements de Daejeon» ont pour but de consolider sensiblement le partenariat entre le FMI et l'Asie.

Syndicats

Ces dernières années, le FMI s'est efforcé de développer le dialogue avec les syndicats tant au niveau international que national. L'ancien Directeur général a ainsi rencontré les dirigeants syndicaux des pays du G-20 à la veille d'un grand nombre de sommets de cette instance et une grande majorité des équipes-pays du FMI tiennent des réunions régulières avec les syndicats dans le cadre de leurs concertations avec les parties prenantes. En juin 2010, l'ancien Directeur général a prononcé le discours liminaire et participé à une table ronde lors du deuxième Congrès mondial de la Confédération syndicale internationale (CSI) à Vancouver.

En septembre 2010, le FMI a coparrainé à Oslo avec l'Organisation internationale du travail (OIT) une conférence de haut niveau consacrée aux «Défis de la croissance, de l'emploi et de la cohésion sociale», qui a rassemblé des dirigeants politiques et syndicaux, des chefs d'entreprise et des universitaires de premier plan pour réfléchir à de nouveaux moyens de favoriser une reprise durable et créatrice d'emplois après la crise financière mondiale⁸⁷. Dans le prolongement de cette conférence, un «Dialogue sur la croissance et l'emploi en Europe» s'est tenu à Vienne en mars 2011, au cours duquel des représentants de la CSI, de la Confédération syndicale européenne et des syndicats nationaux ont rencontré des responsables du FMI et de l'OIT pour examiner la situation de l'emploi en Europe et faire le point des progrès accomplis depuis la conférence d'Oslo. Dans le cadre des engagements pris à Oslo, le FMI et l'OIT, ainsi que la CSI, ont apporté leur soutien à la tenue dans plusieurs pays de consultations sociales tripartites entre des représentants de l'État, des employeurs et des syndicats, de manière à permettre des échanges francs sur les questions touchant au marché du travail et à l'emploi, et à proposer éventuellement des ajustements aux politiques en place.

Les rapports sur les *Perspectives économiques régionales*

Dans le cadre de ses Études économiques et financières, le FMI publie des rapports semestriels sur les *Perspectives économiques régionales*, qui analysent plus en profondeur les évolutions de l'économie et les principaux problèmes de politique économique

dans cinq grandes parties du monde : l'Afrique subsaharienne, l'Asie et le Pacifique, l'Europe, l'Hémisphère occidental, et le Moyen-Orient et l'Asie centrale. La publication de ces rapports est généralement prévue de manière à coïncider avec des campagnes de communication conduites dans chaque région. On trouvera sur le site Internet du FMI le texte intégral de tous les rapports, les communiqués de presse qui en résument les conclusions ainsi que la transcription et des enregistrements vidéo des conférences de presse organisées au moment de leur publication⁸⁸.

Bureaux régionaux

Le FMI a ouvert des bureaux restreints dans plusieurs pays du monde. Outre les Centres régionaux d'assistance technique et les Instituts de formation (voir le chapitre 4), il a des représentants résidents dans un grand nombre de pays membres, ainsi que des bureaux régionaux en Europe et à Tokyo.

Les bureaux du FMI en Europe représentent le Fonds dans la région; ils conseillent au besoin la direction et les départements, apportent un appui aux opérations du FMI en Europe et transmettent les positions européennes sur les dossiers intéressant le FMI. Les institutions basées en Europe, à savoir l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Union européenne (UE), le Conseil de stabilité financière et la Banque des règlements internationaux (BRI), jouent un rôle crucial dans la riposte à la crise économique et financière. Il est donc primordial de renforcer la coordination entre le FMI et ces institutions. Les activités des bureaux du FMI en Europe concernent essentiellement quatre grands domaines. Premièrement, ils contribuent à la surveillance multilatérale et régionale exercée par le FMI en représentant celui-ci dans diverses institutions et en lui faisant rapport sur les positions et les activités des organisations internationales, laboratoires de réflexion et experts influents basés en Europe, et en participant aux consultations du FMI avec les institutions de l'UE. Deuxièmement, ils représentent le FMI pour les activités ordinaires du Comité d'aide au développement de l'OCDE et ont établi des relations de travail étroites avec les agences de développement bilatérales et multilatérales en Europe. Troisièmement, ils mènent de vastes campagnes d'information pour mieux éclairer le débat et diffuser les idées du FMI sur les principales questions de politique économique en Europe. Quatrièmement, les bureaux du FMI en Europe travaillent avec le Département des ressources humaines pour l'aider à atteindre les objectifs de recrutement de l'institution.

En tant que fenêtre du FMI sur la région Asie et Pacifique, dont l'importance dans l'économie mondiale ne cesse de croître, le Bureau régional Asie et Pacifique aide à suivre les développements économiques et financiers, ce qui permet de donner une perspective plus régionale à la surveillance exercée par le FMI. Ce bureau a pour mission de promouvoir une meilleure compréhension du FMI et de ses politiques dans la région ainsi que de tenir le FMI informé des points de vue régionaux sur les grands dossiers. À ce titre, le bureau coordonne les relations du FMI avec les instances régionales, notamment le Conseil de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et l'ASEAN+3. Il organise aussi des conférences et des manifestations qui permettent des échanges de vues sur des dossiers d'actualité qui sont au cœur des activités du FMI et de promouvoir le renforcement des capacités dans la région par le biais du programme de bourses d'études FMI-Japon et de programmes de séminaires macroéconomiques.

ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATEURS SUPPLÉANTS

au 30 avril 2011¹

NOMMÉS

Meg Lundsager <i>Douglas A. Rediker</i>	États-Unis
Mitsuhiro Furusawa <i>Tomoyuki Shimoda</i>	Japon
Klaus D. Stein <i>Stephan von Stenglin</i>	Allemagne
Ambroise Fayolle <i>Aymeric Ducrocq</i>	France
Alexander Gibbs <i>Robert Elder</i>	Royaume-Uni

ÉLUS

Willy Kiekens (Belgique) <i>Johann Prader</i> (Autriche)	Autriche, Bélarus, Belgique, Hongrie, Kosovo, Luxembourg, République slovaque, République tchèque, Slovaquie, Turquie
---	---

Carlos Pérez-Verdía (Mexique) <i>José Rojas</i> (Venezuela, República Bolivariana de)	Costa Rica, El Salvador, Espagne, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, República Bolivariana de Venezuela
--	---

Age F.P. Bakker (Pays-Bas) <i>Yuriy G. Yakusha</i> (Ukraine)	Arménie, Bosnie-et-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Israël, Moldova, Monténégro, Pays-Bas, Roumanie, Ukraine
---	---

Arrigo Sadun (Italie) <i>Panagiotis Roumeliotis</i> (Grèce)	Albanie, Grèce, Italie, Malte, Portugal, Saint-Marin, Timor-Leste
--	---

Duangmanee Vongpradhip (Thaïlande) <i>Aida Budiman</i> (Indonésie)	Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Népal, Philippines, République de Fidji, République démocratique populaire lao, Singapour, Thaïlande, Tonga, Vietnam
---	---

HE Jianxiong (Chine) <i>LUO Yang</i> (Chine)	Chine
---	-------

Christopher Legg (Australie) <i>Heenam Choi</i> (Corée)	Australie, Corée, États fédérés de Micronésie, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Mongolie, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Seychelles, Tuvalu, Vanuatu
--	--

Thomas Hockin (Canada) <i>Stephen O'Sullivan</i> (Irlande)	Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Canada, Dominique, Grenade, Irlande, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie.
---	---

ÉLUS (SUITE)

Benny Andersen (Danemark) <i>Audun Grønn</i> (Norvège)	Danemark, Estonie, Finlande, Islande, Lettonie, Lituanie, Norvège, Suède
---	--

Moeketsi Majoro (Lesotho) <i>Momodou Saho</i> (Gambie)	Afrique du Sud, Angola, Botswana, Burundi, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Kenya, Lesotho, Libéria, Malawi, Mozambique, Namibie, Nigéria, Ouganda, Sierra Leone, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe
---	--

A. Shakour Shaalan (Égypte) <i>Sami Geadah</i> (Liban)	Bahreïn, Égypte, Émirats arabes unis, Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Koweït, Liban, Maldives, Oman, Qatar, République arabe syrienne, République du Yémen
---	---

Arvind Virmani (Inde) <i>P. Nandalal Weerasinghe</i> (Sri Lanka)	Bangladesh, Bhoutan, Inde, Sri Lanka
---	--------------------------------------

Ahmed Alkholifey (Arabie Saoudite) <i>Ahmed Al Nassar</i> (Arabie Saoudite)	Arabie Saoudite
--	-----------------

Paulo Nogueira Batista, Jr. (Brésil) <i>María Angélica Arbeláez</i> (Colombie)	Brésil, Colombie, Équateur, Guyana, Haïti, Panama, République Dominicaine, Suriname, Trinidad-et-Tobago
---	---

René Weber (Suisse) <i>Katarzyna Zajdel-Kurowska</i> (Pologne)	Azerbaïdjan, Kazakhstan, Pologne, République kirghize, Serbie, Suisse, Tadjikistan, Turkménistan
---	--

Aleksei V. Mozhin (Fédération de Russie) <i>Andrei Lushin</i> (Fédération de Russie)	Fédération de Russie
---	----------------------

Mohammad Jafar Mojarrad (République islamique d'Iran) <i>Mohammed Daïri</i> (Maroc)	Algérie, Ghana, Maroc, Pakistan, République islamique d'Afghanistan, République islamique d'Iran, Tunisie
--	---

Alfredo Mac Laughlin (Argentine) <i>Pablo Garcia-Silva</i> (Chili)	Argentine, Bolivie, Chili, Paraguay, Pérou, Uruguay
---	---

Kossi Assimaidou (Togo) <i>Nguéto Tiraina Yambaye</i> (Tchad)	Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Gabon, Mali, Maurice, Mauritanie, Niger, République Centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, São Tomé-et-Príncipe, Sénégal, Tchad, Togo
--	--

¹ Le nombre de voix dont dispose chaque administrateur est indiqué à l'appendice IV figurant sur la page Internet du *Rapport annuel* (www.imf.org/external/pubs/ft/ar/2011/eng/index.htm); les changements de composition du Conseil d'administration survenus pendant l'exercice sont notés à l'appendice V sur la page Internet du *Rapport annuel*.

CADRES DE DIRECTION

au 30 avril 2011

Olivier Blanchard, *Conseiller économique*
José Viñals, *Conseiller financier*

DÉPARTEMENTS GÉOGRAPHIQUES

Antoinette Monsio Sayeh
Directrice, Département Afrique

Anoop Singh
Directeur, Département Asie et Pacifique

Antonio Borges
Directeur, Département Europe

Masood Ahmed
Directeur, Département Moyen-Orient et Asie centrale

Nicolas Eyzaguirre
Directeur, Département Hémisphère occidentale

DÉPARTEMENTS FONCTIONNELS ET SERVICES SPÉCIALISÉS

Andrew Tweedie
Directeur, Département financier

Carlo Cottarelli
Directeur, Département des finances publiques

Leslie Lipschitz
Directeur, Institut du FMI

Sean Hagan
Conseiller juridique et Directeur, Département juridique

José Viñals
Directeur, Département des marchés monétaires et de capitaux

Olivier Blanchard
Directeur, Département des études

Adelheid Burgi-Schmelz
Directrice, Département des statistiques

Reza Moghadam
Directeur, Département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation

INFORMATION ET COMMUNICATION

Caroline Atkinson
Directrice, Département des relations extérieures

Shogo Ishii
Directeur, Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique

Emmanuel van der Mensbrugge
Directeur, Bureaux européens du FMI

Elliott Harris
Représentant spécial auprès des Nations Unies

SERVICES DE SOUTIEN

Shirley Siegel
Directrice, Département des ressources humaines

Siddharth Tiwari
Secrétaire, Département du Secrétariat

Frank Harnischfeger
Directeur, Département de la technologie et des services généraux

Jonathan Palmer
Chef du service d'information, Département de la technologie et des services généraux

BUREAUX

Daniel Citrin
Directeur, Bureau du budget et de la planification

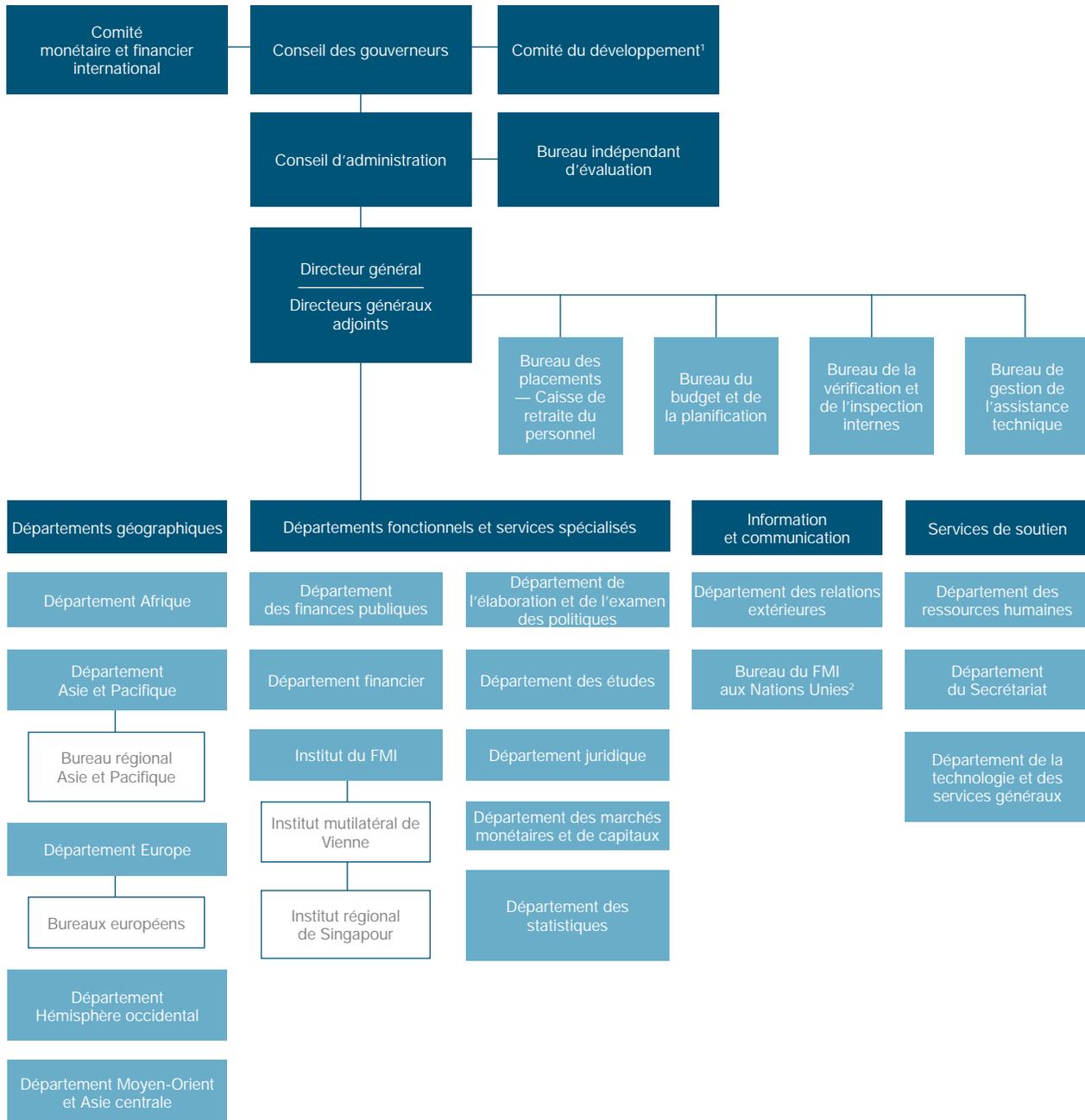
G. Russell Kincaid
Directeur, Bureau de la vérification et de l'inspection internes

J. Roberto Rosales
Directeur, Bureau de gestion de l'assistance technique

Moises J. Schwartz
Directeur, Bureau indépendant d'évaluation

ORGANIGRAMME DU FMI

au 30 avril 2011



1 Appelé officiellement Comité ministériel conjoint des Conseils des gouverneurs de la Banque et du Fonds sur le transfert de ressources réelles aux pays en développement.
 2 Rattaché au bureau du Directeur général.

NOTES

CHAPITRE 1

- 1 L'exercice budgétaire du FMI va du 1^{er} mai au 30 avril. Le présent rapport annuel couvre l'exercice 2011, c'est-à-dire la période comprise entre le 1^{er} mai 2010 et le 30 avril 2011; il mentionne toutefois, lorsqu'il y a lieu, des événements pertinents survenus après la fin du mois d'avril 2011, mais avant sa mise sous presse à la mi-août.

CHAPITRE 3

- 2 Pour de plus amples informations sur les activités de surveillance du FMI, voir la fiche technique «La Surveillance du FMI». (www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/survf.htm).
- 3 Voir la note d'information au public (NIP) 10/128, «IMF Executive Board Discusses Follow-Up to Modernizing the Fund's Surveillance Mandate and Modalities» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2010/pn10128.htm). Les délibérations du Conseil d'administration se sont focalisées, en septembre, sur un certain nombre d'idées qui avaient été favorablement accueillies lors de précédents débats du Conseil, y compris en avril 2010 sur la modernisation du mandat de surveillance du FMI (voir la NIP 10/52, «IMF Executive Board Discusses Modernizing the Surveillance Mandate and Modalities and Financial Sector Surveillance and the Mandate of the Fund», www.imf.org/external/np/sec/pn/2010/pn1052.htm) et l'examen général du mandat de l'institution couvrant la surveillance, le financement et la stabilité du système monétaire international auquel il a été procédé en février 2010 (voir la NIP 10/33, «The Fund's Mandate—An Overview of Issues and Legal Framework», www.imf.org/external/np/sec/pn/2010/pn1033.htm).
- 4 Les pays d'importance systémique sont ceux dont le secteur financier influe le plus sur la stabilité financière mondiale.
- 5 Pour de plus amples informations sur le PSEF, voir la fiche technique «Programme d'évaluation du secteur financier (PSEF)» (www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/fsapf.htm).
- 6 Voir la note d'information au public 10/76, «IMF Executive Board Discusses Study on Emerging Markets' Performance During the Crisis» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2010/pn1076.htm).
- 7 Voir la note d'information au public 10/59, «IMF Executive Board Discusses Revenue and Expenditure Policies for Fiscal Consolidation in the Wake of the Global Crisis» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2010/pn1059.htm).
- 8 Ce chiffre inclut les montants correspondant à des accords annulés ultérieurement.
- 9 L'accord conclu avec l'Arménie est un accord mixte qui associe le mécanisme élargi de crédit et la facilité élargie de crédit.
- 10 L'accord conclu avec le Honduras associe un accord de confirmation et un accord au titre de la facilité de crédit de confirmation (un financement concessionnel financé par le fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance; voir plus loin la section consacrée aux financements concessionnels).
- 11 Dans la terminologie du FMI, les versements effectués à partir du compte des ressources générales au titre d'accords de financement sont désignés «achats», les «rachats» correspondant à des remboursements.
- 12 Lorsqu'un pays a rempli certains critères, le Conseil d'administration du FMI et le Conseil des administrateurs de la Banque mondiale décident s'il est admis à bénéficier d'un allègement de dette et la communauté internationale s'engage à réduire sa dette à un niveau jugé tenable. La première étape de l'initiative PPTE est ce qui est appelé le point de décision. Lorsque le pays atteint ce point, il peut immédiatement commencer à recevoir un allègement intérimaire du service de sa dette qui est exigible.
- 13 Un pays doit remplir des critères supplémentaires pour atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE, qui lui permet de recevoir l'allègement de dette total qui a été promis au point de décision.
- 14 L'allègement de dette au titre de l'IADM est fourni aux pays admissibles à l'appui des efforts qu'ils déploient pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement qui ont été établis par les Nations Unies.
- 15 Voir communiqué de presse 10/299, «Le Conseil d'administration du FMI annule la dette d'Haïti et approuve un nouveau programme triennal d'appui à la reconstruction et à la croissance économique» (www.imf.org/external/french/np/sec/pr/2010/pr10299f.htm).
- 16 Voir communiqué de presse 10/321, «IMF Enhances Crisis Prevention Toolkit» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2010/pr10321.htm).
- 17 En mettant en place la LCM en 2009, le Conseil d'administration s'attendait à ce que l'accès au titre des accords LCM ne dépasse normalement pas 1.000 % de la quote-part, même s'il n'y avait pas de plafond fixé à l'avance.
- 18 Voir la note d'information au public 10/92, «IMF Executive Board Establishes a Post-Catastrophe Debt Relief Trust» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2010/pn1092.htm).
- 19 Un transfert de 280 millions de DTS a été approuvé par la suite.
- 20 Voir la note d'information au public 10/133, «IMF Executive Board Approves Fund Membership in the Financial Stability Board» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2010/pn10133.htm).
- 21 Voir la note d'information au public 11/1, «IMF Executive Board Discusses the Fund's Role Regarding Cross-Border Capital Flows» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2011/pn1101.htm).

- 22 Voir la note d'information au public 11/42, «IMF Executive Board Discusses Recent Experiences in Managing Capital Inflows» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2011/pn1142.htm).
- 23 Voir la note d'information au public 10/72, «IMF Discusses Reserves Accumulation and International Monetary Stability» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2010/pn1072.htm).
- 24 Voir la note d'information au public 11/47, «IMF Executive Board Discusses Assessing Reserve Adequacy» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2011/pn1147.htm).
- 25 Voir la note d'information au public 11/22, «IMF Executive Board Concludes the Meeting on Enhancing International Monetary Stability—A Role for the SDR?» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2011/pn1122.htm). Pour plus d'information sur le DTS, un avoir de réserve international que le FMI a créé en 1969 pour compléter les réserves de change de ses pays membres, voir «Fiche technique : droits de tirage spéciaux (DTS)» (www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/sdrf.htm).
- 26 Voir Communiqué de presse 10/434, «Le FMI fixe les nouveaux coefficients de pondération du panier d'évaluation du DTS» (www.imf.org/external/french/np/sec/pr/2010/pr10434f.htm).
- 27 Voir la note d'information au public 10/149, «IMF Executive Board Completes the 2010 Review of SDR Valuation» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2010/pn10149.htm).
- 28 Le PESF — outil principal du FMI pour évaluer la vulnérabilité financière et la politique du secteur financier des pays membres — est, d'un point de vue juridique, un instrument d'assistance technique auquel les pays participent de leur plein gré et les évaluations au titre du PESF ont lieu séparément des consultations au titre de l'article IV, qui sont obligatoires pour tous les pays membres.
- 29 Voir la note d'information au public 10/135, «IMF Executive Board Discusses Integrating Stability Assessments into Article IV Surveillance» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2010/pn10135.htm) et communiqué de presse 10/357, «IMF Expanding Surveillance to Require Mandatory Financial Stability Assessments of Countries with Systemically Important Financial Sectors» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2010/pr10357.htm).
- 30 Voir la note d'information au public 11/46, «Macprudential Policy : An Organizing Framework» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2011/pn1146.htm).
- 31 Le document des services du FMI propose la définition suivante de la politique prudentielle : «une politique globale agissant sur la stabilité du système financier dans son ensemble, dont l'objectif est de limiter le risque à l'échelle du système financier (systémique)».
- 32 Voir la note d'information au public 10/89, «IMF Discusses Central Banking Lessons from the Crisis» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2010/pn1089.htm).
- 33 Voir la note d'information au public 10/90, «IMF Executive Board Discusses Cross-Border Bank Resolution» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2010/pn1090.htm).
- 34 Voir la note d'information au public 10/150, «IMF Executive Board Discusses Financial Interconnectedness» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2010/pn10150.htm).
- 35 Au début de 2010, le CSF a mis en place le groupe de travail sur les déficits de données et les liens systémiques («Working Group on Data Gaps and Systemic Linkages») pour assurer le suivi des recommandations du rapport du FMI et du CSF intitulé «The Financial Crisis and Information Gaps» (La crise financière et les déficits d'information) sur la conception d'un modèle commun pour les établissements financiers importants pour le système. Le FMI a dirigé les travaux sur la disponibilité des données et la collecte de nouvelles statistiques.
- 36 Voir la note d'information au public 11/38, «Review of the Standards and Codes Initiative» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2011/pn1138.htm). L'encadré 3.2 sur la page Internet du *Rapport annuel* fournit des informations générales sur les RONC, y compris des statistiques sur les RONC achevés pendant l'exercice 2011.
- 37 Voir la note d'information au public 10/148, «Emerging from the Global Crisis—Macroeconomic Challenges Facing Low-Income Countries» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2010/pn10148.htm).
- 38 Voir communiqué de presse 11/102, «IMF Introduces Framework for Low-Income Country Vulnerability Exercise to Assess Impact of External Shocks» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2011/pr11102.htm).
- 39 Voir la note d'information au public 11/36, «IMF Executive Board Discusses Revenue Mobilization in Developing Countries» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2011/pn1136.htm).

CHAPITRE 4

- 40 Actuellement, les cinq membres ayant les quotes-parts les plus importantes nomment chacun un administrateur.
- 41 Voir le communiqué de presse 11/64, «Entrée en vigueur des réformes des quotes-parts et de la représentation des États membres du FMI adoptées en 2008» (www.imf.org/external/french/np/sec/pr/2011/pr1164f.htm).
- 42 Un amendement aux Statuts du FMI entre en vigueur pour l'ensemble des membres à la date à laquelle le FMI atteste que les trois cinquièmes des membres représentant 85 % du total des voix attribuées ont accepté cet amendement.
- 43 Voir le communiqué de presse 10/418, «Le Conseil d'administration du FMI approuve une vaste réforme des quotes-parts et de la gouvernance» (www.imf.org/external/french/np/sec/pr/2010/pr10418f.htm).
- 44 Voir www.imf.org/external/np/sec/pr/2011/pdfs/quota_tbl.pdf.
- 45 Voir le communiqué de presse 10/477, «Le Conseil des gouverneurs approuve de vastes réformes des quotes-parts et de la gouvernance» (www.imf.org/external/french/np/sec/pr/2010/pr10477f.htm).
- 46 Ceci incluait l'examen de différentes considérations relatives à la taille du FMI (avril) et un certain nombre de discussions

s'inscrivant plus particulièrement dans le cadre de la Quatorzième révision générale des quotes-parts : d'autres considérations sur les quotes-parts (juillet), d'autres considérations sur la révision en général (septembre) et les éléments possibles d'un compromis (octobre), ainsi que les discussions finales sur la Quatorzième révision générale et les éléments d'un accord concernant la réforme des quotes-parts et de la gouvernance au FMI (novembre).

- 47 Voir la note d'information au public 10/108, «IMF Executive Board Discusses IMF Governance Reform» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2010/pn10108.htm).
- 48 Voir la note d'information au public 10/124, «The Fund's Mandate—Future Financing Role» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2010/pn10124.htm).
- 49 Les directives du FMI sur la conditionnalité, qui ont été adoptées en 2002, sont consultables sur le site Internet du FMI à l'adresse www.imf.org/External/np/pdr/cond/2002/eng/guid/092302.htm. Pour des informations générales sur la conditionnalité des financements du FMI, voir la fiche technique «La conditionnalité du FMI» consultable à l'adresse www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/conditiof.htm.
- 50 Voir la note d'information au public 10/256, «Tuvalu Joins the IMF as 187th Member» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2010/pr10256.htm).
- 51 Voir le communiqué de presse 11/145, «IMF Receives Membership Application from South Sudan, Seeks Contributions to Technical Assistance Trust Fund to Help New Country» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2011/pr11145.htm).
- 52 Voir le communiqué de presse 10/298, «Lao People's Democratic Republic Accepts IMF's Article VIII Obligations» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2010/pr10298.htm).
- 53 Voir le communiqué de presse 10/458, «Les pays membres du FMI procèdent à l'élection 2010 des administrateurs» (www.imf.org/external/french/np/sec/pr/2010/pr10458f.htm).
- 54 Voir le communiqué de presse 11/96, «IMFC Selects Tharman Shanmugaratnam as New Chairman» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2011/pr11196.htm).
- 55 Voir le communiqué de presse 11/29, «Youssef Boutros-Ghali Resigns from the Chairmanship of the IMFC» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2011/pr11129.htm).
- 56 Voir le communiqué de presse 11/85, «Statement by IMF Managing Director Dominique Strauss-Kahn on Death of Central Bank of Lesotho Governor and IMF Alternate Governor Moeketsi Senaana» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2011/pr11185.htm).
- 57 Voir les communiqués de presse 10/497, «IMF Launches Trust Fund to Help Countries Manage Their Natural Resource Wealth» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2010/pr10497.htm) et 10/500, «IMF Launches Trust Fund to Help Countries Improve Tax Policy and Administration» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2010/pr10500.htm).
- 58 Voir le communiqué de presse 10/215, «IMF Managing Director Dominique Strauss-Kahn Says Brazil Key in Global Economic Governance; Signs Agreement for New Joint Regional Training Center for Latin America» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2010/pr10215.htm).
- 59 Voir le communiqué de presse 10/412, «IMF and Kuwait Establish an IMF-Middle East Center for Economics and Finance» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2010/pr10412.htm).
- 60 Pour plus d'information sur la NSDD et le SGDD, voir «Fiche technique : Normes du FMI pour la diffusion des données» (www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/dataf.htm) et l'encadré 3.2 sur la page Internet du *Rapport annuel*.
- 61 Le bulletin d'affichage est disponible via le site Internet du FMI (<http://dsbb.imf.org/Applications/web/gdds/gddscountrylist/>).
- 62 Voir la note d'information au public 11/33, «Interim Report for the Eighth Review of the IMF's Data Standards and Codes Initiative» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2011/pn11133.htm).

CHAPITRE 5

- 63 Voir communiqué de presse 11/74, «Major Expansion of IMF Borrowing Arrangements Takes Effect, Boosting Resources for Crisis Resolution» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2011/pr11174.htm).
- 64 Voir communiqué de presse 11/109, «IMF Activates Expanded Borrowing Arrangements» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2011/pr11109.htm).
- 65 Voir communiqué de presse 10/281, «IMF Signs Agreement to Borrow up to €2.18 Billion from the Österreichische Nationalbank» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2010/pr10281.htm); communiqué de presse 10/384, «IMF Signs Agreement to Borrow up to €280 Million from the Bank of Slovenia» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2010/pr10384.htm); et communiqué de presse 11/76, «IMF Signs Agreement to Borrow up to €8.11 Billion from Bank of Italy» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2011/pr11176.htm).
- 66 Voir communiqué de presse 10/286, «IMF Signs SDR 300 Million Borrowing Agreement with the Norwegian Ministry of Finance Representing the Kingdom of Norway to Support Lending to Low-Income Countries» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2010/pr10286.htm); communiqué de presse 10/309, «IMF Signs SDR 500 Million Borrowing Agreement with De Nederlandsche Bank NV to Support Lending to Low-Income Countries» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2010/pr10309.htm); communiqué de presse 10/340, «Le FMI signe des accords portant au total sur 5,3 milliards de DTS avec le Japon, la Banque de France, le Royaume-Uni et la Banque populaire de Chine pour soutenir ses activités de prêt en faveur des pays à faible revenu» (www.imf.org/external/french/np/sec/pr/2010/pr10340f.htm); communiqué de presse 11/50, «IMF Signs SDR 500 Million Borrowing Agreement with the Bank of Korea to Support Lending to Low-Income Countries» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2011/pr11150.htm); communiqué de presse 11/172, «IMF Signs SDR 800 Million Borrowing Agreement with the Bank of Italy to Support Low-Income Countries» (www.imf.org/external/np/

- sec/pr/2011/pr11172.htm); et communiqué de presse 11/185, «IMF Signs SDR 500 million Borrowing Agreement with the Swiss National Bank to Support Low-Income Countries» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2011/pr11185.htm).
- 67 Voir la note d'information au public 10/137, «IMF Executive Board Discusses the Adequacy of the Fund's Precautionary Balances» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2010/pn10137.htm).
- 68 Fin juillet 2010, peu avant que le Conseil n'examine cette question, les cinq plus grands emprunteurs avaient reçu 71 % du total des crédits accordés par le FMI.
- 69 Le système qu'utilise le FMI pour gérer le risque de crédit — c'est-à-dire le risque qu'un emprunteur n'honore pas ses obligations financières à l'égard de l'institution — comporte un certain nombre d'éléments, notamment, outre ceux qui ont déjà été mentionnés (politiques de prêt et encaisses de précaution), les évaluations des sauvegardes, la stratégie en matière d'arriérés et le mécanisme de répartition des charges. Le statut de créancier privilégié dont jouit de fait le FMI — en vertu duquel les pays membres remboursent en priorité leurs obligations à l'égard du FMI avant celles de leurs autres créanciers — atténue aussi dans une certaine mesure le risque de crédit pour l'institution.
- 70 Voir communiqué de presse 11/52, «L'élargissement du pouvoir d'investissement du FMI entre en vigueur» (www.imf.org/external/french/np/sec/pr/2011/pr1152f.htm).
- 71 On trouvera une présentation du DTS et des questions connexes sur la fiche technique intitulée «Droits de tirage spéciaux (DTS)» (www.imf.org/external/np/exr/facts/fire/sdrf.htm).
- 72 Les *tranches de crédit* renvoient à la taille des achats effectués par un pays membre (décaissements du FMI) en proportion de sa quote-part au FMI. Les décaissements à concurrence de 25 % de la quote-part sont ceux qui sont effectués au titre de la *première tranche de crédit* et dont les pays peuvent bénéficier s'ils prouvent qu'ils font des efforts raisonnables pour venir à bout de leurs difficultés de balance des paiements. Au-delà de 25 %, il s'agit de tirages sur les *tranches supérieures de crédit*; ils se font par versements échelonnés et sont assujettis à l'observation de certains critères de réalisation convenus. Ces décaissements s'effectuent normalement dans le cadre d'un accord de confirmation ou d'un accord élargi (ainsi que d'une ligne de crédit modulable). Il est rare qu'un pays puisse avoir accès aux ressources du FMI sans accord préalable et tout porte à croire qu'il continuera d'en être ainsi.
- 73 Voir communiqué de presse 10/333, «IMF Announces Sale of 10 Metric Tons of Gold to the Bangladesh Bank» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2010/pr10333.htm).
- 74 Voir communiqué de presse 10/509, «IMF Concludes Gold Sales» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2010/pr10509.htm).
- 75 Voir la note d'information au public 11/48, «IMF Executive Board Considers Use of Gold Sale Profits» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2011/pn1148.htm).
- 76 Voir la note d'information au public 10/113, «IMF Executive Board Concludes Review of the Safeguards Assessments Policy» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2010/pn10113.htm).
- 77 Les questions de diversité sont traitées séparément dans le Rapport annuel sur la diversité.
- 78 Voir communiqué de presse 11/12, «Deputy Managing Director Murilo Portugal to Leave the IMF» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2011/pr1112.htm).
- 79 Voir communiqué de presse 11/55, «IMF Managing Director Dominique Strauss-Kahn Proposes Appointment of Nemat Shafik as Deputy Managing Director» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2011/pr1155.htm).
- 80 Le texte intégral de la politique de transparence du FMI figure à l'adresse www.imf.org/external/np/pp/eng/2009/102809.pdf, sous le titre «The Fund's Transparency Policy».
- 81 Voir «Key Trends in Implementation of the Fund's Transparency Policy» (www.imf.org/external/np/pp/eng/2010/082310.pdf).
- 82 Le rapport du BIE, de même que le résumé de son examen par le Conseil d'administration et la réponse des services du FMI, sont disponibles sur le site Internet du BIE (www.ieso-imf.org/eval/complete/eval_01102011.html).
- 83 Voir la note d'information au public 11/4, «IMF Executive Board Discusses Implementation Plan in Response to Board-Endorsed Recommendations Arising from the IEO Evaluation of IMF Interactions with Member Countries» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2011/pn1104.htm). Le plan de mise en œuvre est disponible à l'adresse www.imf.org/external/pp/longres.aspx?id=4519 et son supplément à l'adresse www.imf.org/external/pp/longres.aspx?id=4520.
- 84 Voir «IMF Interactions with Member Countries» (www.ieso-imf.org/eval/complete/eval_01202010.html).
- 85 Voir communiqué de presse 10/350, «Les Groupes consultatifs régionaux tiendront leur première réunion conjointe durant l'Assemblée annuelle de 2010» (www.imf.org/external/french/np/sec/pr/2010/pr10350f.htm), et communiqué de presse 10/382, «Les groupes consultatifs du FMI examinent les enjeux économiques régionaux pendant l'Assemblée annuelle 2010» (www.imf.org/external/french/np/sec/pr/2010/pr10382f.htm).
- 86 Le groupe consultatif régional pour le Caucase et l'Asie centrale a été constitué après l'Assemblée annuelle 2010, début 2011.
- 87 Voir communiqué de presse 10/314, «Le FMI et l'OIT participeront ensemble à Oslo à une conférence sur les moyens de favoriser une reprise plus rapide et créatrice d'emplois» (www.imf.org/external/french/np/sec/pr/2010/pr10314f.htm), et communiqué de presse 10/324, «Le FMI et l'OIT publient un document de synthèse sur *Les défis de la croissance, de l'emploi et de la cohésion sociale* pour la Conférence de haut niveau qui se tiendra le 13 septembre à Oslo» (www.imf.org/external/french/np/sec/pr/2010/pr10324f.htm).
- 88 Les rapports sur les *Perspectives économiques régionales* sont disponibles sur le site Internet du FMI (www.imf.org/external/pubs/ft/reo/rerepts.aspx), où l'on peut aussi trouver les documents ayant servi de base à l'établissement des rapports publiés pendant l'exercice 2011.

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ADAC	Allègement de la dette après une catastrophe
AFRITAC	Centre régional d'assistance technique en Afrique
AGE	Accords généraux d'emprunt
AT	Assistance technique
BCE	Banque centrale européenne
BIE	Bureau indépendant d'évaluation
BRI	Banque des règlements internationaux
BRIC	Brésil, Fédération de Russie, Inde et Chine
CAE	Comité d'audit externe
CMFI	Comité monétaire et financier international
CRAT	Centre régional d'assistance technique
CRG	Compte des ressources générales
CSF	Conseil de stabilité financière
CSI	Confédération syndicale internationale
DTS	Droit de tirage spécial
ENDA	Aide d'urgence à la suite de catastrophes naturelles
FCR	Facilité de crédit rapide
FEC	Facilité élargie de crédit
FFT	Fonds de fiducie thématique
FRPC	Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, ou fonds fiduciaire RPC
G-20	Groupe des vingt
IADM	Initiative d'allègement de la dette multilatérale
IDA	Association internationale de développement
IFRS	Normes internationales d'information financière
LBC/FT	Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
LCM	Ligne de crédit modulable
LCP	Ligne de crédit de précaution
NAE	Nouveaux accords d'emprunt
NSDD	Norme spéciale de diffusion des données
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIA	Bureau de la vérification et de l'inspection internes
OIT	Organisation internationale du travail
PEM	Processus d'évaluation mutuelle
PESF	Programme d'évaluation du secteur financier
PPTE	Pays pauvres très endettés
RONC	Rapport sur l'observation des normes et codes
SGDD	Système général de diffusion des données

CRÉDITS

Le présent rapport annuel a été préparé par la Division de rédaction et de publication du Département des relations extérieures du FMI. Placée sous l'autorité du Comité du rapport annuel présidé par Moeketsi Majoro, l'équipe qui a réalisé ce rapport était supervisée par Tim Callen et Sandy Donaldson.

Principaux rédacteurs : Michael Harrup et S. Alexandra Russell, qui ont coordonné la production, avec le concours rédactionnel appréciable d'Andrea Richter Hume. Relecture : Sherrie M. Brown. Assistantes : Teresa Evaristo et Phoebe Kieti.

L'édition française a été réalisée par Yannick Chevalier-Delanoue (traduction et révision), ainsi que par Monica Nepote-Cit (correction) et Fernando Sole (composition).

Photos :

© Rolf Bruderer/Corbis	couverture (gauche)
© Exactostock/Superstock	couverture (droite)
Michael Spilotro/FMI	pages 4, 41 (gauche), 61 (droite), 63
Stephen Jaffe/FMI	pages 6, 51 (droite), 61 (gauche)
Daniel Acker/Landov	page 7 (gauche)
EPA/Sergio Barrenechea/Landov	page 7 (droite)
Cliff Owen/FMI	pages 8 (gauche), 37 (droite), 47 (gauche)
EPA/Leonardo Munoz/Landov	page 8 (droite)
Eric Taylor/Bloomberg via Getty Image	page 11 (gauche)
© Orjan F. Ellingvag/Corbis	page 11 (droite)
Reuters/Imelda Medina/Landov	page 13 (gauche)
Reuters/Kacper Pempel/Landov	page 13 (droite)
Reuters/Jerry Lampen/Landov	page 15 (gauche)
Bernd Wüstneck/dpa/Landov	page 15 (droite)
Reuters/Edgard Garrido/Landov	page 19 (gauche)
Reuters/Gleb Garanich/Landov	page 19 (droite)
Mashid Mohadjerin/Redux	page 20 (gauche)
A. Majeed/AFP/Getty Images	page 20 (droite)
Reuters/Hazir Reka/Landov	page 30 (gauche)
Reuters/Khaled Abdullah/Landov	page 30 (droite)
Reuters/David Lewis/Landov	page 33 (gauche)
Reuters/Aly Song	page 33 (droite)
Sven Torfinn/Panos Pictures	page 34 (gauche)
Heldur Netocny/Photolibary	page 34 (droite)
R H Productions/Photolibary	page 37 (gauche)
© Global Warming Images/Alamy	page 41 (droite)
Reuters/Ognen Teofilovski/Landov	page 47 (droite)
Reuters/Kena Betancur	page 49 (gauche)
Ryan Rayburn/FMI	page 49 (droite)
Henrik Gschwindt de Gyor/FMI	page 51 (gauche)

IMF ANNUAL REPORT 2011 (FRENCH)
INTERNATIONAL MONETARY FUND
700 19TH STREET, N.W.
WASHINGTON, DC 20431 (USA)



ISBN-13: 978-1-61635-113-7



9 781616 351137